

CONSEIL MUNICIPAL – PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 17 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par son Maire le onze mai 2023, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Stéphane Delpeyrat, Maire**.

Présents :

Stéphane Delpeyrat, Jean-Luc Trichard, Pascale Bru, Bruno Cristofoli, Cécile Marenzoni, Bernard Cases, Karine Guérin, Stephen Apoux, Marie-Dominique Canouet, Francis Royer, Cécile Pouban, Claude Joussaume, Françoise Fize, Pascal Tartary, Juliette Feytout-Perez, Patrice Claverie, Véronique Durand, Kevin Roscop, Caroline Berbis, Éric Mallein, Émily Pomi, Marc Morisset, Patrick Croizet, François Grémy, Sophie Ersin, Nicolas Deau, Lysiane Bernier, Jacques Mangon, Stéphane Bessière, Hakima Courrèges, Marie-Odile Picard, Jean-Claude Acquaviva, Patricia Guillot.

Absents ayant donné leur pouvoir :

Dahbia Rigaud donne pouvoir à Véronique Durand ;
Gaëlle Martin donne pouvoir à Caroline Berbis ;
Antoine Augé donne pouvoir à Jean-Claude Acquaviva ;
Serge Hélaudais donne pouvoir à Marie-Odile Picard.

Absents :

Mélanie Laplace et Vanessa Vaccaro

Secrétaire de séance :

Éric Mallein

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte.

DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

DG23_060 DÉNOMINATION DE VOIE - RUE CHARLES VIALA. APPROBATION

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

DG23_061 FONDS VERT - DEMANDE DE SUBVENTIONS. AUTORISATION

Rapporteur : Bernard Cases

DG23_062 LIGNE DES PLAGES VERS LACANAU OCÉAN - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES – SAINT-AUBIN DE MÉDOC – SALAUNES – SAINTE-HÉLÈNE. DÉCISION. AUTORISATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

DG23_063 ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DU CINÉMA L'ÉTOILE POUR LA PÉRIODE 2023 - 2026. DÉCISION

Rapporteur : Pascale Bru

DG23_064 FESTIVAL ANIMASIA - CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2023/2026. AUTORISATION

Rapporteur : Pascale Bru

DG23_065 ABROGATION DU RÉGIME TARIFAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU TITRE DU STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ. DÉCISION

Rapporteur : Bernard Cases

DG23_066 CONVENTION FONDS DE SOUTIEN "INTEMPÉRIES 2022". VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX. AUTORISATION

Rapporteur : Bernard Cases

DG23_067 CONVENTION DE MISE EN COMMUN DE MOYENS DANS LE CADRE DU PLAN DE COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) AVEC LES VILLES DU HAILLAN ET DU TAILLAN-MÉDOC. AUTORISATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

DG23_068 SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE BORDEAUX AÉROPARC – MODIFICATION DES STATUTS. APPROBATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

DG23_069 DÉMARCHE DE LABELLISATION "VILLE DURABLE ET INNOVANTE". DÉCISION

Rapporteur : Monsieur le Maire

DG23_070 CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT AVEC LE CEREMA. AUTORISATION

Rapporteur : Cécile Marenzoni

DG23_071 CENTRE DE SANTÉ - STATUTS ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION. APPROBATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

DG23_072 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION

Rapporteur : Kevin Roscop

DG23_073 RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF 2023. APPROBATION

Rapporteur : Bruno Cristofoli

DG23_074 FIXATION DES TARIFS 2023/2024 UCPA - CENTRE ÉQUESTRE. APPROBATION

Rapporteur : Karine Guérin

DG23_075 ACCÈS+ CULTURE-SPORT - RECONDUCTION DU DISPOSITIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023. APPROBATION

Rapporteur : Karine Guérin

DG23_076 VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ET À DES COOPÉRATIVES SCOLAIRES. DÉCISION

Rapporteur : Karine Guérin

DG23_077 ADHÉSION À LA MAISON DE L'EUROPE. DÉCISION

Rapporteur : Marie-Dominique Canouet

DG23_078 EXERCICE DROIT DE PRÉFÉRENCE – AE147-AE148-DY16-DY17-DY26. DÉCISION

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

DG23_79 PROROGATION ET MODIFICATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT L'INSERTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES (ADIAPH). DÉCISION

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

DG23_080 ACQUISITION GRATUITE DES PARCELLES IX344 et IX347. APPROBATION

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

DG23_081 CESSION ESPACE VERT - PARCELLE EA368 - IMPASSE AMEDÉE BERQUE. AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

Affaire rajoutée :

QUESTIONS ORALES DE MONSIEUR MARC MORISSET (ARTICLE 5 DU CONSEIL MUNICIPAL)

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023.

Marc Morisset

Merci Monsieur le Maire. Bonjour Mesdames et Messieurs, merci de me donner cette parole pour parler du procès-verbal. J'avais posé une question lors du dernier Conseil et j'aimerais qu'elle soit posée dans ce procès-verbal. Effectivement, en fin dudit procès-verbal, nous voyons un échange, mais comme je n'avais pas la parole avec le micro, la plupart des gens ne comprendront pas. Ils s'apercevront que c'est une question qui était posée à l'ensemble de l'auditoire, c'est-à-dire à tous les conseillers présents et représentés ici. Ce n'était pas une motion, c'était vraiment dans une logique de débat.

Par ailleurs, concernant ma tribune, vous avez évoqué quelque chose et j'aimerais bien que vous l'officialisiez, parce qu'il est toujours assez perturbant de vous écrire et de ne pas avoir de réponse. J'aimerais donc que nous travaillions intelligemment pour que ces tribunes ne soient pas réduites comme cela a été demandé. Pourriez-vous répondre officiellement à cette question ?

Monsieur le Maire

Très bien. Oui, je vous répondrai tout à l'heure. Je veux bien répondre, mais comme vous reposez généralement les questions lors du Conseil Municipal, je préfère attendre. En effet, il n'est finalement pas très utile de vous répondre puisque vous les reposez, quelle que soit la réponse, mais dont acte. Nous joindrons bien sûr au procès-verbal s'il manque la question.

L'adoption du procès-verbal de la séance du 29 mars 2023 est reportée à la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2023.

Monsieur le Maire

Sur les décisions municipales et les arrêtés, il n'y a pas de remarques.

Le prochain Conseil aura lieu le 28 juin prochain ici même.

Avant de parler des sujets communaux, je voudrais dire, et je pense que c'est un sentiment ici partagé, quelles que soient nos appartenances, mon indignation et ma colère face à un certain nombre de tags que nous avons dû subir ces derniers temps. Je ne voudrais pas leur faire une publicité excessive qu'ils ne méritent pas, mais comme d'autres, j'ai vraiment été très choqué par cette inscription sur le Carré des Jalles : « Bornstein, Fabius, Auschwitz ». Nous voyons le niveau d'ignominie d'un certain nombre d'individus, qui sont inexcusables. Ils commettent évidemment un délit, mais plus grave que cela, ils se rendent complices d'idées particulièrement nauséabondes, antisémites, voire révisionnistes. Évidemment, ces idées n'ont aucune place dans notre Commune, qui est une Commune accueillante et qui partage les idées de la République.

Je veux dire à ces personnes qui se revendiquent sûrement françaises, que ce n'est pas cela, la France et la République. La France et la République, c'est le Général de Gaulle, c'est Jean Moulin, ce sont tous ceux qui ont combattu contre ces idées pour notre liberté. Avec le recul de l'histoire, puisque la semaine dernière, c'était les 80 ans de l'insurrection du ghetto de Varsovie, il est particulièrement intolérable de voir des personnes jouer avec cela.

Évidemment, une plainte a été déposée le jour même. J'espère que ces individus pourront être identifiés, interpellés et sanctionnés comme ils le méritent, parce qu'encore une fois, en votre nom, je crois pouvoir dire que ces idées n'ont pas leur place dans notre Ville. En tout cas, nous les combattons avec la plus grande fermeté et avec la plus grande énergie. Je pense que beaucoup d'entre vous ont également été choqués par ces éléments.

Marie-Odile Picard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers Saint-Médardais. Je voulais vous dire que je partage pleinement vos propos. Serge Hélaudais et moi-même avons été particulièrement choqués.

Je voudrais également que nous ayons une pensée pour des collègues élus qui ont été visés : un collègue élu de Saint-Aubin et une collègue élue du Taillan-Médoc. Il est inacceptable que des élus soient la proie de ce genre de manifestations odieuses et soient mis en danger dans leur vie familiale et personnelle. Merci.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le propos relève de l'évidence, mais il accentuera un peu le caractère unanime de cette prise de position et du soutien que nous apportons à votre déclaration. Bien évidemment, tout cela relève d'une même ambiance, d'une ambiance à laquelle il faut être très attentif : une ambiance où la violence s'installe petit à petit, où elle prend racine en politique. Il faut y faire attention, parce qu'un ensemble de choses relève de l'intimidation. C'est encore plus grave ici parce que, comme vous l'avez dit, cela fait écho à des temps que nous aimerions tant oublier et ne jamais revoir. Néanmoins, tout cela participe du même mouvement, et nous devons être attentifs à la responsabilité que nous avons les uns et les autres, mais également au fait que si le débat public peut être vif, qu'il peut parfois prendre des formes « musclées », ce n'est ni une raison pour passer à l'étape suivante ni pour alimenter les braises. Lorsque nous mettons des braises dans le débat public, il y a toujours un moment où la situation devient plus incandescente.

Au-delà de ce que vous avez dit, je retiens également l'idée qu'il faut vraiment faire attention – j'ai en tête un certain nombre de déclarations et de comportements de partis politiques qui vont au-delà de ce qui paraît raisonnable – parce qu'à force de traîner tout le monde dans la boue, il ne restera plus rien que des issues violentes d'un côté ou de l'autre, et les extrêmes ne mènent nulle part, sinon au chaos.

Ainsi, au-delà de ce que vous dites et ce à quoi nous nous associons complètement, mes collègues et moi, nous devons avoir cette idée en tête : à force de dégrader le débat public, à force de s'essuyer les pieds avec des postures faciles, un certain nombre d'acteurs du débat national attisent beaucoup cette violence, qu'ils déplorent eux-mêmes souvent après.

Marc Morisset

Je ferai la même approche. Nous sommes toujours avec des pompiers pyromanes, dont fait partie Monsieur Macron. Au regard de la violence de ce qu'il se passe dans le débat public, je crois qu'il est bon de rappeler que nous avons des panneaux d'expression libre, plutôt que de dégrader le bien public, plutôt qu'être dans cette revendication, peut-être légitime d'un côté, mais complètement illégale, et qui n'apporte pas grand-chose parce que nous sommes encore une fois avec des mots, des slogans. Cela n'est pas toujours très explicite, donc il vaut mieux que ces personnes travaillent sur des textes pour que leurs revendications soient mieux comprises.

Évidemment, je condamne, comme j'ai d'ailleurs condamné l'incendie de la porte de la Mairie de Bordeaux. Nous pouvons avoir une violence d'État très forte, dans des manifestations où des personnes s'expriment globalement très pacifiquement. Effectivement, de temps en temps, dans les médias, nous récupérons juste le petit pourcentage pour essayer d'exacerber et de montrer qu'il y a une violence. Je crois qu'il est intéressant que ces personnes, qui ne se sentent peut-être pas suffisamment comprises vis-à-vis de la notion qu'elles ont d'un État ou de certaines personnalités pointées du doigt. Je crois qu'il est aujourd'hui bon de rappeler que par l'inversion des valeurs, la Macronie en particulier, amène à une société de plus en plus liberticide et qui se rapproche, pour certains, d'un Quatrième Reich. Je tiens à le dire, parce que dans cette société, nous parvenons à inverser totalement les valeurs et il faut comprendre que la société s'exprime d'une certaine manière, peut-être regrettablement, mais...

Monsieur le Maire

Ce n'est pas possible, je ne peux pas vous laisser comparer Emmanuel Macron au Quatrième Reich. Il faut tout de même être un peu raisonnable.

Marc Morisset

Non, je dis que c'est comparable à cela pour certaines personnes. Quand nous arrivons dans une société qui perd ses notions de valeurs et avec de moins en moins de libertés, des personnes en arrivent effectivement à cette notion. C'est pour cela qu'il faut comprendre d'où vient la violence et essayer de travailler encore plus en amont sur les personnes qui instaurent cette violence, d'une certaine manière.

Hakima Courrèges

Monsieur le Maire, chers collègues, chers internautes. Nous nous alignons évidemment sur vos propos. Ces actes sont inadmissibles et je suis particulièrement heureuse que ma Ville condamne ces actes. Je souhaite laisser la parole à Monsieur Bessière.

Stéphane Bessière

Bonjour à tous. Nous avons évoqué ce sujet en tête à tête autour d'un café : une fois que nous avons ces déclarations, lesquelles sont sensées, c'est-à-dire que c'est effectivement inexcusable et que nous ne pouvons pas faire cela, que faisons-nous après ? Sur ce genre d'extrémisme, qu'il soit d'extrême droite, d'extrême gauche, ou que ce soit du complotisme, parce que cela prend une part importante, il s'agit de savoir comment nous, élus, pouvons intervenir, comment nous pouvons agir pour être au contact de ces opinions, qui sont contestables, très contestables, mais concrètement, que faisons-nous avec ces personnes-là ?

Il serait donc intéressant de réfléchir sur ce point : comment pouvons-nous joindre ces personnes ? Comment pouvons-nous échanger avec elles ? Comment pouvons-nous leur amener des propos qui soient plus sensés, plus réalistes, peut-être pour en ramener certains dans la raison ?

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Marie-Odile Picard a eu raison de rappeler qu'un certain nombre d'élus étaient également visés.

Je veux aussi témoigner de notre soutien, comme la plupart des villes de France le feront probablement, à notre collègue de Saint-Brevin, qui a démissionné parce qu'il avait eu, rendez-vous compte, le grand tort, de vouloir accueillir un certain nombre de réfugiés, à la demande de l'État. Pour cette raison, certains sont allés non seulement le menacer, l'agresser, mais jusqu'à mettre le feu à son domicile. Ayons donc également un soutien pour lui et pour tous les élus qui subissent ce genre d'agressions, malheureusement de plus en plus fréquentes du côté d'une extrême droite décomplexée. Je parle notamment du cas des réfugiés, puisque ce n'est pas le seul Maire visé pour ce motif-là.

Monsieur Bessière a raison : que faire après ? Je rejoins Monsieur Mangon sur un point : la qualité du débat public s'effondrant, cela ne contribue évidemment pas à apaiser les esprits. Il faudrait déjà que les uns et les autres fassent preuve de la retenue nécessaire et d'un minimum de bonne foi dans le débat public, plutôt que d'utiliser en permanence des invectives et des postures de toute sorte, voire des menaces, qu'elles soient verbales ou autre. C'est le minimum.

Nous devons également reprendre un travail d'éducation, qui est un peu en jachère, sur ces questions. Nous devons aussi nous interroger, et je crois que le gouvernement tente de le faire, mais peut-être devrait-il le faire avec plus grande fermeté sur le rôle des réseaux sociaux dans tout cela, puisque nous voyons se constituer des communautés qui finissent par ne plus se parler qu'entre elles et qui sont persuadées que le reste de l'humanité est ennemi, non plus des concitoyens, mais des adversaires qu'il faut abattre – nous avons vu ce que cela donnait aux États-Unis avec la marche, lorsque Monsieur Trump a été battu. C'est effectivement tout cela qu'il nous faut combattre.

Au-delà de cette violence, je ne veux pas minimiser cette remontée de l'antisémitisme. Si la Ville doit faire quelque chose, elle doit peut-être le faire également en direction de ses jeunes, de ses lycéens, pour rappeler ce que cette période a vraiment été, pour ne pas banaliser ce qui a été une horreur absolue. La Région, je crois que c'est toujours le cas, finance des voyages mémoriels à Auschwitz. Il faudrait peut-être que nous nous associions à ce type de démarche, qui serait l'occasion de rappeler l'Histoire.

En tout cas, merci pour vos interventions. Je vous propose de démarrer l'ordre du jour.

Jean-Luc Trichard rapporte la délibération suivante.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. C'est une délibération dont nous avons assez peu l'habitude, avec la conjoncture et les problématiques de réalisation de logements en ce moment, mais nous avons tout de même cette dénomination de voie.

Nous avons délivré un permis d'aménager en fin d'année 2022 à la société CAP DEVELOPPEMENT pour la réalisation d'un lotissement de 14 maisons individuelles et six logements sociaux à Picot, situé sur l'avenue du Général de Gaulle. Cette nouvelle voie de desserte en sens unique, tenant et aboutissant avenue du Général de Gaulle, sera créée pour desservir ce nouveau lotissement, qui s'appellera « les Villas du Parc ». Vous avez les plans associés sur lesquels vous voyez la configuration du lotissement.

En hommage à un Maire qui n'est pas resté longtemps Maire, qui l'a été de 1979 à 1983, et qui avait précédemment été Adjoint au Maire, je vous propose de dénommer cette voie « rue Charles Viala ».

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Je précise que sa famille est bien entendu informée et nous a d'ailleurs adressé une lettre très sympathique et chaleureuse.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Bien entendu, nous approuverons cette dénomination de voie, mais puisque nous abordons un sujet qui concerne une création de nouvelles habitations, et en même temps une desserte, je voudrais profiter de ce dossier pour vous interroger à la suite d'un article du journal *Sud-Ouest*, dans lequel vous êtes intervenu fin avril, c'est-à-dire tout récemment, et dans lequel vous sembliez faire état d'évolutions dans le dossier, s'il faut le dire, du tramway. J'aimerais donc en savoir un peu plus.

Il faut tout de même rappeler brièvement quelques éléments pour la précision des faits. En 2021, après avoir réexaminé sa politique des mobilités, la majorité métropolitaine a décidé de stopper le tramway. Vous me corrigerez tout à l'heure en disant qu'il n'est pas stoppé, mais reporté, mais concrètement, il est stoppé, puisqu'une enquête publique devait s'ouvrir en 2020 pour passer à la DUP (Déclaration d'Utilité Publique), à la réalisation des travaux, avec une perspective de livraison fin 2024, début 2025. Depuis lors, vous avez vous-même pleinement approuvé cette position, dont vous étiez l'un des acteurs puisque vous êtes Vice-Président de Bordeaux Métropole, Vice-Président important. Vous vous étiez même félicité ici, en Conseil Municipal, en disant que vous étiez tout à fait satisfait de cette décision d'interruption du tramway de Saint-Médard-en-Jalles.

À cette époque, nous avons considéré – je pense que c'était logique de le faire et je le dis à nouveau – qu'en faisant cela, en laissant cette décision se prendre à la Métropole, vous n'avez pas correctement défendu les intérêts des Saint-Médardais, puisqu'il y a un intérêt général évident sur ce type de sujet. Il n'est pas question d'avoir des postures dogmatiques. Cet intérêt général évident était de poursuivre sur une lancée, alors que nous avons déjà un projet qui était voté, les crédits qui étaient votés et ouverts dans le budget de la Métropole, où vous étiez vous-même partie prenante.

Le dossier est resté en l'état, puis nous avons l'impression qu'au niveau de la Métropole, en général, la politique des mobilités commençait à agiter la majorité, c'est-à-dire que les options qui avaient été prises étaient tellement irréalistes sur certains points que nous sentions qu'il y avait du flou dans le manche et qu'une réflexion commençait à évoluer. Depuis un certain temps, vous avez vous-même fait ce que nous pouvons appeler une sorte de rideau de fumée autour de tout cela, en ayant des déclarations plus ou moins équivoques, un peu comme si cela s'était fait à l'insu de votre plein gré et que vous étiez d'une certaine manière défenseur du tramway, que vous aviez, je vous le rappelle, voulu supprimer début 2020.

Enfin, nous sommes arrivés à un sentiment, que nous ressentons à la Métropole et que nous ressentons également dans votre interview, qui est que vous percevez que cet arrêt du tramway a été une erreur. C'est néanmoins une erreur grave pour la Ville – et pour la Métropole, puisque c'était également le cas pour Gradignan et d'autres dessertes – parce que c'est comme un péché originel, c'est-à-dire que nous ne pourrions jamais y revenir. D'ores et déjà, trois à quatre années ont été perdues pour les Saint-Médardais, quoi qu'il arrive.

Vous semblez être gêné aux entournures par ce péché originel et vouloir vous positionner différemment par rapport à tout cela. J'aimerais savoir ce qu'il en est réellement.

Dans cet article, vous évoquez le fait qu'une enquête publique est en préparation. Dans le même article, nous lisons pourtant que même si c'est éventuellement évoqué, la Métropole n'envisage pas de bouger en quoi que ce soit avant que les lignes de Bus à Haut Niveau de Service n'aient été lancées et que nous ayons pu apprécier les choses. Qu'en est-il face à ce flou artistique, face à cette mise en suspension d'un dossier majeur pour Saint-Médard-en-Jalles ? À un moment donné, les mots ne suffisent plus.

Même si vous exprimez maintenant votre sympathie pour le tramway, ce qui n'était pas le cas il y a quelque temps, les mots ne suffisent pas. Que va-t-il se passer concrètement ? Quel est le calendrier ? Allez-vous véritablement vous investir ? Je sais bien que vous allez me répondre que la politique de la Métropole en matière de mobilités est exceptionnelle, mais je le dis concrètement : du point de vue de Saint-Médard-en-Jalles, nous avons besoin d'y voir un peu plus clair et de ne pas être simplement dans des jeux de posture entre vous-même, le Vice-Président à la Mobilité, éventuellement le Président de la Métropole. Nous n'y comprenons goutte. En tout cas, cette politique de gribouilles, d'allers, de retours, ne sert pas les intérêts des

Saint-Médardais. Vous le savez bien, beaucoup le disent, beaucoup vous le disent sans doute aussi : il est temps de reconnaître que vous avez fait une erreur, ce qui est déjà un premier pas, mais surtout de se mettre en route pour rattraper le temps perdu, qui ne se rattrapera pas, mais essayons au moins de faire le maximum pour que les calendes grecques se rapprochent un peu de nous.

Monsieur le Maire

Merci. Je vous avoue que je ne vois pas très bien le rapport avec Monsieur Viala, mais enfin. Ce qui m'ennuie un peu, c'est qu'il y a deux minutes, nous évoquions les uns et les autres l'idée d'un débat public apaisé, d'argumentation, alors que nous avons là un florilège de démagogie et de contre-vérités. C'est tout de même dommage.

Vous avez dit à plusieurs reprises que nous étions opposés au tramway, mais c'est faux, je n'ai jamais dit cela. Le tramway est resté dans le schéma de mobilité et dans le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) de Bordeaux Métropole. L'enquête publique aura lieu prochainement et permettra à chacun de s'exprimer, y compris les villes voisines, qui ont également des opinions sur le sujet. Je pense par exemple à notre ami du Taillan-Médoc. Ne vous inquiétez donc pas sur ce point.

En revanche, votre agitation sur ce sujet, si je peux me permettre, cache un peu le vide de votre bilan en matière de transports en commun. La réalité est que dans cette mandature, nous aurons deux Bus à Haut Niveau de Service ; nous aurons enfin une desserte correcte de l'Aéroparc et de l'université, ce qui n'a jamais été le cas et qui est une demande des industriels depuis très longtemps ; nous aurons le démarrage des travaux du boulevard technologique, qui est également un axe majeur pour nous. Nous avons encore la mobilité en libre-service depuis quelque temps ; nous aurons des locations de vélo ; nous aurons demain une Maison de la mobilité douce à Saint-Médard-en-Jalles ; nous avons une nouvelle DSP (Délégation de Service Public), qui va apporter des bus mieux cadencés. Ce sont des faits et des avancées très concrètes et rapides, que pourront constater les Saint-Médardais, même si pour l'instant, et je m'en excuse bien sûr auprès d'eux, il y a une phase de travaux un peu difficile. Néanmoins, par tranche, tout cela est en train de prendre forme : ceux qui sont arrivés par la route à côté ont pu voir que les choses avancent.

Puisque nous évoquons le sujet des transports, je compléterai sur le tramway, tout simplement pour dire ce qu'il en est, comme de tous les dossiers d'infrastructures. Nous, Ville, nous allons faire – nous vous le proposerons en juin – un effort supplémentaire sur le transport scolaire. En effet, le nouveau système ScoDi mis en place pour la Métropole, que beaucoup d'enfants utilisent pour aller au collège, va passer de 24 à 100 euros, parce qu'il y a une harmonisation métropolitaine des tarifs. Je résume, parce qu'il y a des tarifs sociaux et autres, mais globalement, le *gap* est celui-ci. Nous allons donc prendre en charge cette augmentation afin de ne pas pénaliser davantage les familles, lesquelles sont déjà durement touchées par l'inflation. Nous proposerons donc un dispositif, que j'aurais d'ailleurs souhaité vous proposer dès aujourd'hui, mais c'est un petit peu délicat, car il nous faut être très précis dans notre délibération. En effet, il y a un mois de cela, Monsieur le Préfet nous a retourné la délibération que nous avons votée, qui était pourtant une délibération tout à fait traditionnelle de participation de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles à Bordeaux Métropole pour les transports scolaires, qu'il juge désormais illégale, qui était un arrangement qui datait de quelques années. Nous devons donc être précis dans ce que nous allons adopter, pour ne pas s'exposer à un risque de légalité.

Sur le tramway, Monsieur Mangon, je sais bien que vous vous plaisez à dire que le tramway était à Saint-Médard-en-Jalles, mais malheureusement, il est à Eysines. Je ne sais pas si vous aviez bien saisi la nuance lorsque la ligne D a été inaugurée. Nous pouvons donc voter tout ce que nous voulons, la vérité viendra de l'enquête publique et non du désir des uns et des autres, tout simplement parce que le Préfet saisira tout d'abord l'Autorité environnementale, laquelle donnera un avis. Il en suivra, s'ils l'estiment possible, une enquête publique, qui doit déboucher *in fine* sur une DUP, puisque c'est son objet même. Les villes feront leurs observations. Le Taillan-Médoc, avec qui nous aurons une réunion, ainsi qu'avec la DG Mobilité, m'a fait savoir que le parking relais qui était prévu n'avait plus leur assentiment, pour des raisons très légitimes, mais cela déséquilibre beaucoup notre opération.

Je vous dis cela aussi, parce que j'en suis très surpris. Nous avons eu une réunion un peu longue ce matin avec Madame Versepuy, Monsieur Duprat, Madame Kiss, Madame Bost, les services de la Métropole. Comment a-t-on pu faire la déviation du Taillan-Médoc sans prévoir la suite ? C'est tout de même insensé de nous laisser une telle affaire. Nous avons aujourd'hui une saturation insupportable de la 1215, les gens ont doublé leur temps de transport sur cet axe, où le tramway était censé arriver. Tout cela ne facilite donc pas les choses, mais nous y croyons.

Le Président de Bordeaux Métropole m'a indiqué qu'il saisirait rapidement le Préfet, lequel saisira lui-même l'Autorité environnementale. Nous verrons alors quelle est la vérité de tout cela. Je regrette que vous ayez choisi une délibération qui rend hommage à Monsieur Viala et des propos un peu excessifs, ou en tout cas qui ne reflètent pas la vérité de notre position depuis deux ans.

J'ajoute un argument, mais je crois que vous êtes assez avisé pour le savoir, c'est que les travaux du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) ayant démarré dans les conditions que nous connaissons, c'est-à-dire avec un retard dû à des procédures interminables, je vous laisse imaginer ce qu'il se serait passé si tous les travaux avaient démarré en même temps. Au moment de l'ouverture du Taillan-Médoc, des travaux du BHNS, si des travaux du tramway avaient démarré au milieu, je ne sais pas comment nous aurions fait. Les choses sont donc ce qu'elles sont aujourd'hui.

D'ailleurs, ce matin l'étude présentée par les ingénieurs qui ont travaillé pour la Métropole en vue de l'élargissement de cette 1215, prévoit elle aussi l'arrivée du tram. Ne dites donc pas que nous avons tout fait pour ne pas le faire, que nous ne voulons pas du tramway, etc. Essayons peut-être de nous en tenir à ce que nous disions en début de séance : si nous échangeons avec de vrais arguments sur la base de propos qui sont vraiment les nôtres, plutôt que de nous livrer à des procès d'intention en vue d'exciter une partie de nos électeurs, nous nous en porterons mieux.

J'ignore si vous avez une position sur Monsieur Viala, puisque nous n'avons pas bien saisi.

Jacques Mangon

Je vais être bref. Il ne s'agit pas de poursuivre le débat au-delà d'un certain délai, mais je voudrais simplement dire une chose, et je vais me contenter de dire cela. Vous avez beau présenter toutes les rhétoriques ou figures de rhétorique possibles autour de cette réalité, il y a une réalité, et vous ne pouvez pas dire que c'est un mauvais procès que nous vous faisons : en 2020, vous avez décidé d'arrêter. Vous pouvez emprunter un autre terme si vous voulez, mais il y a des déclarations publiques, des votes en plénière, des déclarations dans le journal : vous avez arrêté le tramway en disant qu'il fallait arrêter le tout tramway. Cela s'est traduit à Gradignan par un arrêt absolu et à Saint-Médard-en-Jalles par une mesure un peu plus habile, mais qui revenait au même, c'est-à-dire que vous avez reporté à 2027, ou au-delà, l'étude éventuelle. C'est une réalité, ce n'est pas du tout un procès d'intention. Arrêtez de mettre un rideau de fumée autour de cette réalité. Pour le reste, nous aurons d'autres endroits pour continuer à en parler. Évidemment, vos réponses ne m'ont pas du tout convaincu. Je reste convaincu des mêmes choses que j'exprimais tout à l'heure.

Monsieur le Maire

Je ne cherche pas à vous convaincre, mais je pense que des arguments vérifiables sont toujours plus favorables. J'invite tous ceux qui suivent ces échanges à taper sur un moteur de recherche célèbre mon nom et le mot « tramway », afin de le vérifier. Au contraire, je l'ai toujours dit, et encore dans une interview où j'expliquais que Saint-Médard-en-Jalles ne pouvait pas avoir ni de gare ni de tramway, et je crois que c'était tout de même assez clair. Il faut avoir un esprit assez étonnant pour en conclure que notre position est d'abandonner le tramway. Nous pourrions également mettre à disposition les documents de Bordeaux Métropole du schéma de mobilité et du PPI, parce que c'est cela qui compte, c'est le budget. Tout le monde pourra vérifier que les inscriptions budgétaires sont bien prévues.

DG23_060 DÉNOMINATION DE VOIE - RUE CHARLES VIALA. APPROBATION

La Commune a délivré le permis d'aménager 33449 22Z0005 au profit de la société CAP DEVELOPPEMENT, pour la réalisation d'un lotissement composé de 14 maisons individuelles et d'un îlot de six logements sociaux sur le quartier de Picot, situé sur l'avenue du Général de Gaulle.

Une nouvelle voie de desserte en sens unique, tenant et aboutissant avenue du général de Gaulle, sera créée pour desservir ce nouveau lotissement, qui s'appellera « les Villas du Parc ».

En hommage à Monsieur Charles Viala, ancien Adjoint au Maire, puis Maire de la Ville de 1979 à 1983, il est proposé de dénommer cette nouvelle voie : rue Charles VIALA.

Après avis de la Commission réunie le 9 mai 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la dénomination : rue Charles VIALA.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à notifier la présente décision au gestionnaire de la voie et toute démarche y afférant.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup pour lui et pour sa famille qui est, je crois, très touchée par cette démarche.

Bernard Cases rapporte la délibération suivante.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Il s'agit de s'inscrire dans un dispositif mis en place par l'État, qui prévoit de créer un fonds de deux milliards d'euros pour l'ensemble du pays, appelé Fonds Vert. Il a vocation à appuyer les collectivités territoriales en faveur de la transition écologique.

Ce Fonds est basé sur trois axes : le renforcement de la performance environnementale, l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Il faut savoir que la Commune ne part pas de rien, puisque depuis 2020, nous avons mis en place ce que nous appelons une « ligne verte », avec 8 millions d'euros, probablement un petit peu plus, une stratégie formalisée de transition écologique, notamment avec la création d'un service idoine, et enfin, un plan d'action climat énergie, avec la mise en place d'un schéma directeur immobilier recensant les besoins en matière d'amélioration de la qualité des constructions.

Nous nous rendons compte qu'il y a une véritable nécessité d'accélérer ce mouvement. Nous nous inscrivons donc dans cette démarche, en pensant peut-être qu'un fonds de deux milliards peut être insuffisant, mais c'est un préalable, d'autant plus qu'il sera reconduit d'année en année.

Il s'agit donc d'une délibération générale qui souhaite inscrire la Commune dans ce dispositif. Nous serons probablement amenés à prendre des délibérations plus précises, où nous demanderons, pour des projets ciblés, à bénéficier de ce Fonds Verts.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Nous espérons effectivement pouvoir bénéficier de ces aides.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Bien entendu, nous voterons cette délibération. Comment ne pas la voter, puisqu'elle appelle à ce que nous ayons le maximum d'aides pour mettre en œuvre une politique nécessaire ?

C'est également l'occasion de regarder ce que vous avez fait – excusez-moi, mais nous allons tenir notre rôle, donc nous allons débattre – depuis trois ans. Cette ligne verte, je l'ai déjà dit, mais je le redis, s'apparente ni plus ni moins à ce que nous appelons du *greenwashing* en mauvais français, c'est-à-dire que pour l'essentiel, vous avez repeint en vert des actions qui étaient déjà menées dans le passé et qui étaient utiles. Vous avez un peu complété, mais quand nous voyons cet affichage de ligne budgétaire de 8 millions d'euros, et Monsieur Cases nous en promet même davantage, carrément davantage, nous pouvons tout de même nous demander ce qu'il en est.

Lorsque nous regardons ce qu'il en est, puisqu'il y a des délibérations successives qui nous ont dit, depuis trois ans, ce qu'il allait se passer, parce qu'il y a d'une part, quand vous parlez de ce que vous allez faire, ce qui est toujours grandiose, puis après, il y a les délibérations qui disent ce que vous faites réellement, et nous sommes généralement plus dans le terre à terre. Sur cette ligne verte, c'est quand même du grand terre à terre, puisque c'est ce qui était fait avant.

C'est évidemment utile. Ce sont des pistes cyclables : il y en avait avant, il y en a maintenant, il en faut davantage, tout le monde est d'accord. C'est le changement de LED : il y en avait avant, nous en faisons depuis très longtemps, vous en faites encore, et il faudra continuer jusqu'à ce que nous aboutissions. Il y avait les questions de biodiversité : nous avons pris des initiatives dans le passé, vous continuez certaines d'entre elles, même généralement la plupart, et vous en ajoutez d'autres bienvenues, mais nous sommes là encore dans la poursuite. Il y a aussi des protections de parcelles naturelles, pour éviter qu'elles ne soient, contre l'esprit et l'arrêté de la loi, détournées de leur objet, urbanisées de manière plus ou moins clandestine, et il faut évidemment continuer cela. Il y a tout ce qui a été fait par le passé en matière de parcs et jardins, qui est assez considérable.

Tout cela, c'est bien, mais tout d'un coup, faire des déclarations tonitruantes sur la ligne verte, son importance, son volume, son ambition, et voir qu'aujourd'hui, la ligne verte, les 8 millions d'euros, servent à cela... Bien entendu, il y a aussi le travail dans les écoles, sur ce qui peut être fait en matière d'isolation. Nous sommes d'accord, tout cela est la poursuite d'une action nécessaire, qu'il faut amplifier, mais où est votre promesse de 2020, lorsque vous nous expliquiez que tous ceux qui vous avaient précédé étaient des nuls, spécialement nous, et qu'avec vous, nous allions voir ce que nous allions voir ?

La promesse n'y est pas, parce que les Saint-Médardais n'ont pas besoin d'une addition de chartes et de déclarations publiques, ils ont besoin de faits et d'actions concrètes. Aujourd'hui, nous voyons l'annonce de projets, mais rien au bout de trois ans, ce qui est tout de même un temps relativement long. Vous nous dites, et nous l'espérons, que nous allons quand même réussir à faire un peu de photovoltaïque, notamment au regard des aides qui sont disponibles en la matière et dans bien d'autres domaines, mais tout cela tarde à venir.

Je le redis une nouvelle fois : l'aspiration qui est exprimée d'accélérer le mouvement est réelle pour ce qui concerne les finances d'État que nous pouvons obtenir, mais en creux, elle pose des questions sur la réalité de votre volonté politique, parce que si votre volonté politique maximale ne donne pas plus de résultats que cela en trois ans, il y a de quoi s'inquiéter. Pourtant, je crois que nous sommes assez unanimes sur tous les bancs, avec un mode d'expression divers, pour dire qu'il faut accélérer l'adaptation au changement climatique.

Marc Morisset

Je vais essayer de prendre un peu de hauteur par rapport aux propos assez autocentrés sur la Commune, même si celle-ci a évidemment une responsabilité dans la suite de ce Fonds Vert. Il faut déjà avoir une notion de quantité : nous voyons deux milliards au niveau national, mais quand nous voyons que d'un petit claquement de doigts, nous pouvons mettre 13 milliards juste pour faire un abondement aux 400 milliards pour aller armer l'Ukraine, je trouve qu'il s'agit d'une politique de la Macronie absolument hypocrite et cynique.

Vis-à-vis des enjeux locaux, il faudra évidemment veiller à la véritable application des trois axes qui ont été prononcés. Je vais voter pour, mais j'émet un bémol. Notre vigilance à nous, élus et citoyens, doit porter sur l'utilisation adéquate de ces fonds et de la manière dont ils se passent aujourd'hui. Ce n'est pas moi qui le dis, cela a été énoncé par le PCF à une époque – cela fera peut-être plaisir à certaines personnes issues de cette majorité – et cela s'appelle du « capitalisme vert ».

Monsieur Mangon a utilisé le terme *greenwashing*, mais pour ma part, je préfère dire tout simplement que nous sommes dans une logique de marché qui se met en place tout doucement avec ce fameux passe carbone. Pourquoi dis-je cela ? Parce que sur le troisième axe, qui est celui du climat, nous nous retrouvons avec une société contrainte à un seul objectif, qui est d'essayer de dépenser des sommes colossales – nous parlons de milliards – à un objectif de réduction de ce niveau de carbone. J'ai déjà exprimé en Métropole et ailleurs que c'est un leurre absolu que de se focaliser sur cela, parce que ceci amène en particulier à utiliser un système très puissant, qui est celui de la culpabilité de la dépense énergétique de chacun. Cela va tout doucement amener les gens à accepter qu'ils sont coupables d'avoir tout simplement une dépense en CO₂, en carbone.

J'émet ce bémol parce que cela amène une société à être complètement manipulée, et donc d'accepter de se priver de libertés. À côté de cela, nous avons effectivement des gens qui se déplacent sur des sommets pour le climat, en particulier les différentes COP. Vous n'avez qu'à voir le flux incessant des jets privés qui ont, comme vous le savez, au kilogramme par kilo transporté, un impact bien plus élevé que de prendre le train ou le vélo.

En l'occurrence, nous sommes dans une société qui va se retrouver avec deux niveaux de sociétés : les gens du territoire et les globalistes. C'est où j'en viens au fait qu'au niveau européen, est déjà en place un certain pass numérique, où apparaît un des critères, qui est celui du carbone.

Cela me permet de rebondir sur cette délibération pour essayer d'éveiller les consciences et d'essayer, encore une fois, de jouer mon rôle de lanceur d'alerte. Aujourd'hui, si les alertes sont entendables, elles ne sont pas forcément comprises, en particulier dans la majorité ici, puisque j'ai déjà évoqué plusieurs fois différentes alertes sur ce qu'il se passait, entre autres avec ces dépenses faramineuses des injections Covid, qui ont leur impact. Nous en parlerons sans doute à la fin. Merci de votre écoute, Messieurs, Mesdames, et bonne compréhension, évidemment. »

Claude Joussaume

Monsieur Mangon, cela m'amuse toujours quand vous parlez de ligne verte. Lorsque je regarde votre bilan sur la ligne verte, je retiens deux éléments forts : un super îlot de chaleur, qui s'appelle la Place de la République, un projet pour le développement durable et un bâtiment, dans lequel nous sommes, bâtiment PMF, tout neuf, avec une norme qui s'appelle RT2012. Nous sommes donc vraiment dans un projet d'avenir avec vous.

Depuis que nous sommes arrivés, il est vrai que nous n'avons pas travaillé à construire des éléments comme vous, mais à rénover, à revaloriser les bâtiments. Je prendrais l'exemple de l'école Montaigne, de l'école Hastignan cet été, l'école de Gajac après-demain, de l'école Renée Lacoude. Vous voyez, nous ne sommes pas restés les deux pieds dans le même sabot.

Nous travaillons également sur la gestion des eaux pluviales. Par exemple, il a fallu gérer les inondations que nous avons couramment sur Montaigne. Cela n'a pas été fait, donc nous le faisons. Dans les cours d'école, nous gérons aussi les eaux pluviales en les ramenant dans le sol, en les laissant au plus près du terrain, pour ne pas gonfler les flux de rivière.

Nous avons également la volonté de travailler sur des îlots de fraîcheur dans ces cours d'école : nous avons aussi changé la façon de travailler au niveau de la structure même, puisque nous sommes passés sur un arbre aux baies végétales qui permet, lui, d'amener plus de fraîcheur, donc moins de chaleur pour les enfants, un meilleur confort et une meilleure vie pour tous. Vous pouvez aller voir dans les deux écoles, les retours sont très positifs.

Il y a également des projets autour de la nature en ville. Nous pouvons voir des choses qui arrivent un peu partout, avec la création d'îlots de fraîcheur dans le centre-ville.

Nous allons faire un bâtiment appelé la Maison de la Petite enfance. Lorsque nous faisons un bâtiment, nous travaillons avec une nouvelle norme, qui est le niveau BDNA (Bâtiments Durables Nouvelle-Aquitaine), avec la recherche d'un niveau argent. C'est un niveau très volontariste pour aller vers des bâtiments biosourcés, qui soient le plus passifs possible.

Au niveau photovoltaïque, cela m'amuse, parce que pour quelqu'un qui a arrêté toutes les énergies renouvelables sur la Commune, que vous fassiez aujourd'hui le procès en disant que nous n'allons pas assez vite, cela m'amuse beaucoup. C'est vrai, aujourd'hui, nous avons des projets de développement. Cela arrivera bientôt, par exemple au stade Monceau, où vous aviez omis de mettre le photovoltaïque dans votre projet à 5 millions. Nous, nous l'avons passé à 3,8 millions, et avec des photovoltaïques. Vous voyez donc que nous avons une gestion totalement différente et une volonté politique totalement différente. C'est ce qui nous différencie beaucoup, Monsieur Mangon, de votre politique ancienne et archaïque. Je vous remercie.

Pascal Tartary

Désolé, je vais renfoncer le clou, parce que vous dites tellement de mensonges que c'en est aberrant. Effectivement, vous avez fait des choses, je ne les remets pas en cause, probablement le minimum. Sur les pistes cyclables, nous résorbons les points noirs que vous avez laissés avenue de Mazeau. Sur les LED, nous vous l'avons expliqué au moins trois fois : nous passons sur des LED, mais avec des longueurs d'ondes qui sont améliorées pour la biodiversité. Vous ne l'avez pas fait, vous avez pris des LED qui sont nocives pour la biodiversité et pour la santé humaine. C'est tout de même un comble pour un pharmacien.

Qu'avez-vous fait sur la biodiversité ? Je vous pose la question. 50 animations par an ? Nous en faisons autant, mais nous faisons également de l'étude de parcelles pour savoir ce qu'il y a, nous remettons la nature en ville, nous remettons de la trame. Vous n'avez rien fait.

Parcs et jardins : nous avons introduit la fauche différenciée pour préserver les insectes.

Photovoltaïque : mon collègue vous l'a dit, vous n'avez rien fait. Nous, nous avons des projets de développement, et nous en avons fait.

Désimperméabilisation : vous, vous avez plutôt fait de l'imperméabilisation. Regardons ce qui a été fait : certes, quelques actions par-ci par-là pour désimperméabiliser, mais en gros, vous avez plutôt fait de l'imperméabilisation pendant votre mandat. Nous, nous nous posons sur une autre réflexion, qui est de restaurer le microcycle de l'eau. Nous sommes tous conscients qu'il y a actuellement une problématique hydrique, et c'est bien en désimperméabilisant que nous pourrions retrouver ce cycle de l'eau et remettre de l'eau dans les nappes.

Nous posons la nature en ville ; vous avez fait le béton en ville.

Nous faisons de la lutte contre les îlots de chaleur. Qu'avez-vous fait ? Une place qui monte à 50 degrés en été. 50 degrés, vous vous rendez compte ?

Nous faisons de la protection des zones humides, alors que dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) que vous avez engagé, notamment sur la zone d'activité Picot, il y avait des destructions de zones humides. Au passage, je rappelle que la zone humide régule le climat.

Pendant votre mandat, vous avez donc été un écocide, vous avez fait des actions climaticides.

Sur le bâtiment, vous ne voyez que la partie isolation, mais comment isolons-nous ? Par de l'isolation biosourcée, c'est-à-dire qui génère moins d'émissions de gaz à effet de serre.

Sur les cours d'école, nous faisons du béton avec des liants verts : moins d'émissions de gaz à effet de serre.

Sur le Parc des Jalles, que nous avons relancé en 2020, je le rappelle, qui était dans une impasse parce que vous avez mis dans la balance le tramway en face : « Je n'ai pas de tramway, vous n'aurez pas votre Parc des Jalles ». C'est ce que vous avez fait.

Très clairement, avec vous, nous avons perdu six ans, que nous sommes obligés de rattraper.

Cécile Marenzoni

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Je voudrais répondre à Monsieur Mangon et compléter les propos de Monsieur Joussaume et de Monsieur Tartary sur les moyens. Pendant tout votre mandat, vous avez eu un agent au service de la Collectivité, que vous avez détaché de ses missions transversales auprès de la Direction Générale des Services, pour le rattacher, certes, avec un service extrêmement compétent, au sein des services techniques, mais vous l'avez laissé seul dans ses missions. Le seul élu qui se préoccupait de ces questions de transition écologique et d'environnement a démissionné deux ans avant la fin de votre mandat. Il ne me semble pas que c'était une préoccupation majeure pour vous à ce moment-là. Rappelons donc la démission d'un de vos élus.

Sur les moyens, depuis le début du mandat, nous avons quatre agents à temps plein (un directeur de service Transition écologique et trois ambassadeurs du vélo), ainsi que deux stagiaires sur un temps long (une stagiaire recrutée sur six mois pour préparer la stratégie incendie et un second stagiaire sur un temps long également).

En outre, depuis le début du mandat, Monsieur le Maire a mis à disposition et a délégué trois élus : Monsieur Claverie, Monsieur Tartary et moi-même. C'est avec infiniment de transversalité que nous travaillons avec l'ensemble des services et des délégations sur de nombreux sujets.

Enfin, au-delà des moyens humains, parlons des moyens financiers. Pour la délégation Transition écologique et le budget qui y est rattaché, je pense qu'il n'est pas possible d'aller plus bas. Des communes de Gironde bien plus petites fonctionnent avec des budgets qui sont parfois quatre, cinq ou six fois plus élevés que le dernier voté au cours de votre mandat. Chaque année qui passe, nous faisons donc l'effort d'augmenter ce budget. En termes de ressources humaines et de moyens financiers, je pense que nous supportons largement la comparaison avec votre mandat. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Monsieur Mangon, essayons tout de même de ne pas y passer la soirée, puis je conclurai. Allez-y, je vous répondrai.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, je suis obligé de répondre. Monsieur Cases devra faire appel à son esprit républicain et démocratique, s'il lui en reste encore un peu. Lorsque nous sommes mis en cause avec la légèreté de Monsieur Joussaume et de Monsieur Tartary, nous ne pouvons pas laisser passer des choses pareilles.

Monsieur Joussaume et Monsieur Tartary, à un certain moment, l'outrance amène au ridicule avéré. Le ridicule ne tue pas, donc vous allez pouvoir continuer à vous exprimer, mais vous allez devoir apprendre ce qu'est la modération, le dialogue et les faits. Vous avez été tellement généreux dans vos agressions que je ne pourrai pas répondre sur tout, mais je répondrai tout de même sur quelques points qui le méritent.

Vous nous avez accusés, mon équipe et moi, puisqu'à l'époque, je n'étais évidemment pas tout seul, de n'avoir rien fait pour la nature en ville, la biodiversité, les parcs et jardins. Nous allons donc commencer par ces points-là pour vous rappeler quelques petites évidences. En matière de parcs et jardins, de biodiversité, nous n'avons rien fait ? Nous pouvons tout de même considérer que la Maison de l'Ingénieur, le Parc de l'Ingénieur, nous l'avons fait entièrement. Il a été créé par nous pendant ce mandat et il me paraît être une réussite plébiscitée...

Jacques Mangon

Vous pourriez vous taire un petit peu et respecter la parole des autres ? Moi, quand vous parlez, je vous écoute.

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, après les propos que nous avons eus en début de séance, faisons des efforts.

Jacques Mangon

Essayons d'illustrer le débat démocratique dans ce qu'il a de meilleur.

Monsieur le Maire

Monsieur Mangon, faites aussi en sorte de ne pas provoquer trop les uns et les autres.

Jacques Mangon

Le Parc de l'Ingénieur, c'est nous qui l'avons fait, personne d'autre. Nous avons complètement restructuré les Bords de Jalles, c'est nous qui l'avons fait, personne d'autre. La gare cycliste, nous l'avons lancée, vous l'avez achevée, mais c'est nous qui l'avons faite en immense partie, et c'est bien nous qui l'avons souhaitée. Les Jardins de poche d'Issac, les Jardins de poche de Cérillan, les Jardins de poche de Magudas, c'est nous qui les avons faits, personne d'autre, nous les avons créés. Je prends ces exemples que les Saint-Médardais peuvent vérifier tous les jours.

Je veux aussi rajouter le fait qu'en matière de nature en ville et d'actes écocides, les actes écocides les plus importants sont notamment ceux qui ont été faits par mon prédécesseur, et certains ici ont fait partie de sa majorité. Je rappelle les trois opérations de construction de bétonisation, en ayant rasé trois fois trois hectares de feuillus à Caupian, à Corbiac et au centre. Ces trois opérations ont été faites sous un seul mandat, par tous ceux qui se réfèrent aujourd'hui comme des gens remarquables sur ce point.

Monsieur Tartary, le Bourdieu – peut-être que vous n'étiez pas né politiquement – est un feuilleton qui a été porté par l'équipe, avec laquelle vous cohabitez pour une partie, qui visait à bétoniser la majeure partie des 28 hectares du Bourdieu. Cela, d'ores et déjà, nous l'avons arrêté.

Lorsque nous parlons de telles choses, nous devons savoir de quoi nous parlons et avoir un peu de modestie, de modération et d'objectivité.

Ensuite, vous nous avez parlé de nature en ville. Nous n'avons tellement rien fait pour la nature en ville que nous avons obtenu la troisième fleur pour Saint-Médard-en-Jalles, qui n'est pas donnée aux villes qui ne font pas d'efforts. Obtenez la quatrième fleur et vous reviendrez me donner des leçons. Vous en êtes totalement incapables.

Je voudrais aussi vous donner quelques autres exemples, puis nous arrêterons, parce que nous n'allons pas y passer la soirée, mais c'est pour illustrer le ridicule de votre charge diatribe, pleine de colère et de haine – c'est ridicule.

Par exemple, l'imperméabilisation : qui a fait le parking Simone Veil ? Combien y a-t-il de parkings aussi peu imperméabilisés que celui de Simone Veil dans la Métropole ? Nous avons fait partie de ceux qui ont lancé la démarche, et nous l'avons ensuite imposée dans nombre de réalisations. L'imperméabilisation, excusez-nous, mais nous avons su ce qu'était la désimperméabilisation avant que vous soyez vous-mêmes aux manettes.

Ensuite, vous parlez des cours d'école. Nous avons lancé une procédure que vous continuez – je l'espère, mais il m'a semblé que oui – qui était l'appropriation des rives des Bords de Jalles, pour les préserver, que nous rachetions méthodiquement aux propriétaires privés pour entretenir les sols, pour faire des opérations pédagogiques autour de cela.

Tout ceci, c'est nous, ce n'est pas vous, donc arrêtez de donner des leçons. Vous découvrez la Lune ! Vous pensez que la politique et la bonne politique sont nées avec votre arrivée au pouvoir il y a trois ans ? Descendez, redescendez ! Refaites une petite injection d'humilité. Respectez un peu, regardez, bien entendu. Tous ces éléments montrent que votre propos est discrédité.

Je voudrais finir sur une interrogation. Vous faites comme si vous aviez la vérité révélée. Je suis récemment allé à l'inauguration de l'école de Corbiac. Approximativement, 400 000 euros de travaux ont été faits dans cette école, une petite partie a concerné la plantation d'arbres, puisque cela a été fait en régie, donc a coûté moins cher, mais la plus grande partie a été pour le changement du bitume par le bitume auquel vous faites référence. Était-ce tout à fait ce qu'il fallait faire ou aurait-il fallu consacrer plus d'argent pour mettre un peu plus de vert dans cette école ? Votre raisonnement ne souffre-t-il pas de contradiction et de débat ? Moi je crois qu'il souffre le débat, que nous pouvons réfléchir, et que véritablement, vous n'avez pas le monopole... D'ailleurs, non, cela, vous ne l'avez pas. J'allais dire quelque chose, mais je n'ai pas voulu aller jusqu'à bout. Vous n'avez pas le monopole de la création de solutions. Vous en créez très peu.

Monsieur le Maire

Puisque vous avez été fort long, je voudrais également apporter quelques éléments. D'abord, les Saint-Médardais et Saint-Médardaises qui nous écoutent doivent savoir que nous avons reçu, et que nous sommes la seule Ville de la Métropole à l'avoir obtenu, un label extrêmement exigeant de l'Union européenne et de l'Agence de la Biodiversité, qui s'appelle « Territoires engagés pour la nature ». Il valide la stratégie de transition extrêmement ambitieuse que nous avons lancée depuis le début du mandat, puisqu'il ne faut pas confondre la lutte contre le changement climatique avec les parcs et jardins. C'est une stratégie beaucoup plus vaste qui intègre les mobilités, qui intègre le retour de l'agriculture en milieu urbain, qui intègre les questions d'alimentation, qui intègre bien sûr les questions énergétiques. Pardon, mais sur tous ces plans, il faut reconnaître – je ne dis pas que rien n'a été fait, pas du tout – que nous avons considérablement changé de braquet, comme disent les cyclistes. Je ne comprends pas bien pourquoi vous conspuez la ligne verte, parce qu'elle est déjà dépassée dans le volume que nous avions prévu dès l'origine : de nombreuses opérations ont été lancées. Nous n'avons pas parlé des tables de tri dans les écoles. Y compris avec Bordeaux Métropole, le tri est en train de s'améliorer avec le changement de système noir et vert, que vous avez constaté.

Nous n'en parlons jamais, donc j'en profite pour dire que ce sera la deuxième année consécutive où la taxe d'enlèvement des ordures ménagères va baisser pour les Saint-Médardais et les Saint-Médardaises. C'est un élément. Avec Cécile Marenzoni et tous ses collègues de la délégation, nous avons lancé une procédure pour une zone de protection des espaces naturels sensibles, que nous faisons d'ailleurs de manière coopérative avec les sylviculteurs et tous les propriétaires intéressés. C'est un élément extrêmement important, un PPEANP (Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels) qui concerne les zones agricoles, qui va concerner plus de 200 hectares à Saint-Médard-en-Jalles.

Nous avons déjà planté sept forêts urbaines, lancé l'opération « Nature en Ville », dont nous voyons d'ores et déjà les premiers résultats, ce qui nous vaut d'ailleurs d'être dans les communes les mieux placées dans l'opération « Un million d'arbres » de Bordeaux Métropole, alors que nous étions déjà une Commune qui, de par sa nature, comporte beaucoup d'arbres et d'espaces verts (plus de 70 %).

Nous avons passé un cap considérable sur la question des énergies renouvelables et de l'isolation, et nous avons revoté, je le rappelle, au dernier budget primitif, un effort de près de 3 millions supplémentaires par rapport à ce qui était déjà prévu, pour changer de système d'énergie, pour isoler, passer rapidement en 100 % LED sur tout l'éclairage public. Les mesures d'économie que nous avons prises récemment – nous le verrons au moment du budget supplémentaire – ont permis de réaliser des économies extrêmement importantes. Surtout, nous serons sur la trajectoire climatique demandée par ce que nous appelons le décret tertiaire, c'est-à-dire le niveau d'énergies renouvelables que nous devons produire, la baisse de nos consommations énergétiques et la progression vers EGalim, avec Françoise (Fize) sur les

questions alimentaires. Avec Bordeaux Métropole, nous faisons l'acquisition du Thil, nous rachetons la zone sensible de Dupérier.

C'est donc une stratégie d'ensemble. Par la voie de cette délibération, nous nous adressons à l'État pour demander un accompagnement, lequel est bien faible, il faut le reconnaître. Depuis le début du mandat, nous attendons les aides de l'État, un peu comme le tramway à Eysines, c'est-à-dire que cela ne bouge pas très vite. Nous devons donc nous en occuper nous-mêmes si nous voulons que cela arrive.

Deux milliards, cela peut paraître beaucoup pour un Fonds Vert. Thomas Cazenave, qui est un collègue que vous connaissez bien à la Métropole, a estimé dans un récent rapport parlementaire qu'il fallait 40 milliards pour les seules écoles. Nous voyons donc ce que ces deux milliards peuvent représenter comme petit engagement minimaliste sur la transition écologique, dont nous aurions pourtant toutes et tous bien besoin.

Arrêtons ces querelles, qui sont finalement un peu dérisoires. Nous avons des enfants, des petits-enfants – j'ai pour ma part souvent l'occasion d'en parler avec mes filles – et pour eux, l'avenir est sombre, et les rapports du GIEC (Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) sont extrêmement préoccupants. D'ailleurs, sans doute que la trajectoire de réchauffement qui était prévue est encore plus rapide que ce que les experts pouvaient craindre il y a quelques années.

C'est donc un véritablement changement de paradigme économique qu'il faudrait engager aujourd'hui, plutôt que des réformes des retraites ou je ne sais quoi, qui n'ont visiblement pas l'assentiment général, c'est le moins que l'on puisse dire, et dont même l'utilité n'est pas avérée à ce stade. Il faudrait que le gouvernement – l'Union européenne commence à s'engager dans cette trajectoire, et tant mieux – mette réellement le paquet sur ces questions.

Au Conseil Municipal de juin, nous aurons une convention – je déteste ces mots anglo-saxons, mais cela s'appelle ainsi – e-tracking, c'est-à-dire un financement anticipé sur les économies d'énergie que nous allons signer avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Par ailleurs, au Salon du Parc des Expositions de Bordeaux, nous allons recevoir une récompense au titre de la finance responsable, c'est-à-dire du niveau carbone de nos emprunts.

Je veux donc bien que nous nous lancions dans des tirades parce qu'il faut tout critiquer, mais la réalité est que nous avons franchi un cap très important dans la transition, et j'espère que le gouvernement... Il l'a dit, d'ailleurs, je crois que Madame Borne est également chargée de la transition écologique. Ce serait bien que nous passions maintenant un cap plus important que les mesures un peu habituelles.

DG23_061 FONDS VERT - DEMANDE DE SUBVENTIONS. AUTORISATION

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », a été créé par l'État en 2023 pour dynamiser les actions en faveur de la transition écologique et apporter un appui aux collectivités territoriales et leurs partenaires dans leurs projets d'investissement.

Ce fonds vise à permettre aux acteurs concernés de diminuer leurs dépenses en augmentant leur résilience et de devenir exemplaires en matière de transition écologique.

Il est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Quatorze types de mesures finançables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Le renforcement de la performance environnementale ;
- L'adaptation des territoires au changement climatique ;
- L'amélioration du cadre de vie.

Dans ces objectifs, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles souhaite confirmer sa volonté de promouvoir des stratégies d'aménagement et de gestion durables, respectueuses de l'environnement et résilientes sur son territoire.

Elle s'est dotée pour cela de plusieurs outils :

- Une « ligne verte », budget supplémentaire de 8 millions d'euros dédié aux investissements favorisant la résilience écologique. Cette ligne financière, malgré l'effort considérable qu'elle représente pour une Commune de notre taille, reste insuffisante au regard des objectifs à atteindre ;
- Une stratégie formalisée de transition écologique, s'articulant autour de la préservation et la restauration de la biodiversité ;
- Un plan d'action climat énergie ambitieux s'appuyant sur un schéma directeur immobilier et un plan précis des investissements envisagés.

L'ampleur des enjeux climatiques ainsi que les contraintes énergétiques fortes subies nécessitent une accélération sans précédent des actions municipales en la matière.

A ce titre, la Commune souhaite solliciter le Fonds Vert mis en place par l'État pour dynamiser ses actions et en favoriser la réalisation rapide. La présente délibération autorise le Maire à effectuer les demandes de financements sachant qu'en tant que de besoin et selon les exigences des services instructeurs de l'État, des délibérations dédiées à certains dossiers pourront être ultérieurement présentées.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions de l'État les plus élevées possibles pour chaque opération concernée dans le cadre des dotations Fonds Vert.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer le moment venu, tous les documents afférents à ces demandes.

Inscrit les recettes correspondantes au budget principal de la Commune, au titre de l'exercice en cours et suivant.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante.

Sur la ligne des plages vers Lacanau Océan, c'est donc la deuxième année que nous signons une convention en partenariat avec nos amis de Saint-Aubin, de Salaunes et de Sainte-Hélène, avec une modification cette année, qui est que ce bus sera gratuit. Cela peut paraître paradoxal, mais cela nous coûtera moins cher que l'an dernier. Cela nous coûtera environ 24 000 euros, mais c'est finalement une telle usine à gaz de facturer des voyages très peu coûteux, d'autant plus que se posent des problèmes de compétences entre la Région et la Métropole. Tout cela est vraiment embrouillé, comme nous aimons parfois le faire dans notre beau pays.

L'ensemble des Maires des communes que je viens de citer ont jugé plus facile d'en venir à la gratuité, ce qui ne changeait pas grand-chose et nous permettait même d'économiser un peu d'argent. Ce serait sans doute aussi une ouverture plus importante pour la jeunesse, parce que pour les jeunes, réserver la veille à la Mairie pour partir éventuellement en bus le lendemain, cela ne fonctionne pas bien. Ils pourront désormais monter, ce sera automatique, comme l'an dernier, entre République via Saint-Aubin, Picot, etc.

L'été dernier, nos quatre communes ont pu expérimenter la mise en œuvre d'un Bus plage à destination de Lacanau. Le bilan, mitigé en termes de fréquentation à cause de sa nouveauté, des grosses chaleurs, de la complexité donnée au système de réservation et de paiement, nécessite de renouveler l'expérience tant les habitants ont indiqué le souhait de son amélioration et confirme l'intérêt de cette initiative.

C'est pourquoi les quatre Maires des communes partenaires ont souhaité reconduire cette offre de service et la propose aux Conseils Municipaux.

Après une nouvelle rencontre avec la Région Nouvelle-Aquitaine, collectivité organisatrice des mobilités, il n'est pas envisagé pour le moment par celle-ci d'augmenter le volume de rotation des bus. Les communes de Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Aubin de Médoc, Salaunes et Sainte-Hélène, toutes situées sur la ligne vers Lacanau Océan, mais positionnées à la fin des trajets, constatent toujours que leurs populations ne peuvent pas correctement accéder à ce service.

Dans ces conditions, conformément aux textes en vigueur, les quatre communes de Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Aubin-de Médoc, Salaunes et Sainte-Hélène procèdent à une nouvelle expérimentation sur une offre ponctuelle de transports collectifs entre ces communes et le bord de l'océan, à Lacanau Océan, durant la saison estivale 2023.

Ce dispositif a pour but d'offrir aux habitants de ces communes partenaires une ligne de bus journalière à destination des plages littorales.

Les arrêts par commune permettront de faire le trajet en une heure, avec un départ pour l'aller en début de ligne (Saint-Médard-en-Jalles) à 11 heures et un horaire de retour à 17 heures 30 (Lacanau Océan). Un arrêt au lac du Moutchic est prévu, comme l'avaient demandé les utilisateurs de l'été dernier.

L'offre de ce service sera gratuite pour l'aller et le retour (une contremarque sera délivrée à chaque personne faisant le trajet à l'aller. Elle sera pour un jour précis). Il n'y a pas de réservation. Il faut seulement se présenter à l'arrêt 10 minutes avant le passage du bus.

Pour être cohérent avec les vacances scolaires estivales, le dispositif est prévu du 8 juillet 2023 au 3 septembre 2023, du mardi au dimanche, jours fériés compris.

Le coût estimé de l'opération est de 25 641 € TTC à partager entre les quatre communes, proportionnellement à la population de chacune, comme décrit dans la convention de partenariat ci-jointe.

Le contrat de prestation est porté par la Commune de Saint-Médard-en-Jalles qui établira les facturations suivant la convention jointe à la présente délibération.

Pour Saint-Médard-en-Jalles, la somme sera inscrite au Budget Supplémentaire 2023.

En conséquence, après avoir informé la Région Nouvelle-Aquitaine de la mise en place de ce dispositif,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Décide d'associer la Commune à cette seconde opération d'expérimentation.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention, à organiser le dispositif selon le règlement du prestataire retenu et, en coordination avec les communes participantes, à organiser et réglementer le service, notamment après la période d'évaluation.

Décide la gratuité du service.

Impute les dépenses et les recettes au budget de la Commune.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.

Pascale Bru rapporte la délibération suivante.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Comme nous l'avions voté au mois de novembre, la Ville a lancé une procédure de mise en concurrence afin de sélectionner le prestataire qui sera en charge de la gestion du cinéma l'Étoile de la Commune à compter du 1^{er} juillet 2023, et ce jusqu'au 30 juin 2026.

Deux opérateurs économiques se sont positionnés : l'actuel délégataire (société Artec) et la société Cineode. Le projet présenté par la société Artec s'est très largement démarqué à bien des égards : une programmation riche et particulièrement importante en matière de films d'art et d'essai (plus de 60 %), l'organisation de temps forts promouvant le cinéma tout en associant un très large public, le projet de la création d'un Festival de cinéma en plein air, qui ira dans la continuité des séances déjà existantes l'été, de nombreuses garanties sur la gestion du personnel et l'entretien des équipements, et surtout, la signature de la Charte verte, qui a permis à la société Artec de défendre un plan d'action remarquable en faveur de la transition écologique.

Enfin, en termes de fréquentation et de résultats financiers, le choix de maintenir le même mode de calcul de la redevance constitue des garanties notables. Je vous propose donc d'acter le choix de la société Artec.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Pascale (Bru) pour ce travail. Je profite de l'occasion pour saluer l'équipe du cinéma l'Étoile, qui fait un travail remarquable et qui n'a pas eu la vie facile pendant ces deux ans de Covid.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous allons voter cette délibération. Monsieur Augé nous représentait dans le groupe d'étude de la délégation de service public. Comme à l'accoutumée, Artec a présenté un bon dossier, sérieux, et nous avons également tout le passé qui témoigne du sérieux de cette société et de l'accompagnement de qualité qui peut être fait. Nous voterons donc cette délégation reconduite pour la société Artec.

À cette occasion, je voudrais tout de même redire que nous déplorons que vous ayez arrêté le projet qui était le nôtre de doter le cinéma de Saint-Médard-en-Jalles d'une quatrième salle. Ce n'est pas pour le plaisir de faire une quatrième salle, encore que, bien sûr, il y en a, mais parce que c'était une nécessité pour continuer à faire progresser le cinéma qui, dans sa configuration actuelle, est plutôt en situation de plafonner autour des 100 000 entrées, même en fonctionnant bien, parce que les contraintes de diffusion des films, et notamment des films nationaux, sont telles qu'elles amènent à occuper beaucoup de nos écrans, au-delà de ce qui pourrait être souhaitable si nous voulions continuer, développer, faire davantage d'art et essais, et, pour prendre une image métropolitaine, aller un peu plus dans le sens du cinéma Jean Eustache à Pessac, qui est un bel exemple et une belle réussite en la matière.

Cette salle ne coûtait pas très cher. Dans l'objectif et la perspective des travaux qui seront faits ou à faire au sein du Carré des Jalles, cela aurait été une nécessité. Nous avons étudié cela, nous avons trouvé une solution qui avait ses inconvénients, mais qui, malgré tout, fonctionnait globalement très bien. Je trouve donc dommage que nous n'ayons pas fait cela, parce qu'en quelque sorte, aujourd'hui, si je devais résumer ce qu'il se passe, ce n'est pas totalement la Ville qui a de l'ambition pour son cinéma, c'est plutôt la société Artec qui a de l'ambition pour la Ville,

ce qui est un peu dommage. Dans une délégation de service public bien gérée, c'est celui qui dirige la délégation qui doit avoir de l'ambition. Pour être franc, je ne la ressens pas tellement aujourd'hui.

Monsieur le Maire

Merci. Eux ne l'ont pas beaucoup sentie pendant six ans, parce qu'il n'y a pas eu d'actions particulières en direction du cinéma.

Pour être plus sérieux, un travail a été fait. Cela ne vous a pas échappé : il y a eu un double épisode, parce qu'il y a le Covid en tant que tel, qui a évidemment privé les spectateurs de salles, mais il y a aussi l'explosion des plateformes, lesquelles ont changé les modes de consommation de nos concitoyens, ou en tout cas des spectateurs, et qui ont conduit les cinémas à s'interroger sur leur stratégie.

Pour en avoir longtemps parlé avec eux, parce qu'il est mieux d'écouter les gens du métier pour connaître leurs demandes plutôt que de leur expliquer ce qu'il faudrait faire, ils souhaitent deux choses, et Pascale (Bru) y travaille. D'abord, ce sont des salles plus qualitatives. Vous savez qu'il y a une offre de service dans les salles, en termes d'accueil, de confort, et là, ils souhaitent que nous nous mettions à niveau. Bien entendu, nous leur avons dit que la démarche nous agréait totalement.

Au-delà d'une nouvelle salle, parce que malheureusement, en termes de fréquentation, aujourd'hui, ce n'est pas tout à fait la question qu'ils se posent, ils souhaiteraient un élargissement des horaires, notamment en soirée, puisque les séances finissent un peu tôt. Ils pensent qu'une partie du public choisit d'autres cinémas que le nôtre, puisque malheureusement, la dernière séance autour de 20 heures n'est pas toujours pratique pour tous.

Nous sommes en train d'y travailler avec les services, parce que cela pose un problème simple : nous avons évidemment tous envie de leur dire oui, mais comme vous le savez, un problème de présence des services de sécurité des personnels, les SIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes), se pose au Carré. Nous sommes donc en train d'étudier ce point.

Plus globalement, mais nous aurons l'occasion d'y revenir, parce que nous n'allons pas aborder ce sujet entre deux portes, il existe effectivement un projet ambitieux autour de la rénovation complète du Carré des Jalles, auquel Bordeaux Métropole travaille. Cela n'est pas simple, le bâtiment étant de 1970. Il y a donc un petit peu de « maille », comme on dit chez moi. Néanmoins, cela progresse. Nous vous dirons ce qu'il en est très rapidement.

Marc Morisset

Je vais voter pour cette délibération. Artec, pas de problème, nous voyons déjà le travail qui a été fait, mais je mettrai un bémol sur la gouvernance des décisions, la façon dont elles se prennent au niveau de ce cinéma de la Commune. J'avais sollicité, pour un film exemplaire, dans l'appel à débattre au sujet des soignants suspendus, qui s'appelle Suspendus... *Des soignants entre deux mondes*. Aujourd'hui, il y a une véritable attente des gens qui ont été trompés, qui ont été ostracisés. Nous commençons aujourd'hui à avoir un petit retour, avec un gouvernement qui laisse entrevoir la possibilité que ces personnes puissent revenir dans le milieu hospitalier. Ces soignants ont été complètement dans leur liberté de choix, et aujourd'hui, quand nous voyons que la responsable de Pfizer, au niveau de la Commission européenne, avait confirmé que ces doses génétiques n'étaient absolument pas étudiées au niveau de la transmission, nous pouvons nous reposer la question de ce personnel soignant qui, injecté ou non injecté, était absolument non contaminant vis-à-vis des personnes présentes dans les hôpitaux.

Il y a donc eu énormément de tromperies, et ce film rentrerait encore davantage dans le débat public maintenant, puisque nous avons une politique de logique de réintégration. De surcroît, nous voyons qu'il y a encore des biais, parce que même dans la politique de réintégration des soignants suspendus, nous voyons qu'il y a tellement de conditions dans la manière dont nous allons les réintégrer, que beaucoup de soignants tournent encore le dos à la réintégration, parce que ce gouvernement se moque totalement des soignants. C'est ce qui ressort.

Il y aurait sans doute besoin de travailler à l'élargissement de la façon dont ce cinéma, avec des films à petits budgets, puisse enfin permettre des débats publics d'importance, de véritables enjeux de société. J'ai évoqué un film, mais il y en a de nombreux autres. Aujourd'hui, nous pourrions très bien avoir des débats contradictoires sur le climat, sur la notion de liberté. Il me semble que la société actuelle est vraiment en attente de cela – je parle de la société de Saint-Médard-en-Jalles, ce qui fait corps dans tous ses habitantes et habitants qui se parlent. Autour de certains thèmes, il y a besoin de débats. Cela amènerait peut-être à poser de véritables questions, ou peut-être même des motions ou des délibérations en Conseil, parce que nous avertirions un peu plus en amont cette notion de l'éducation populaire, qui est si importante pour construire les idées de la démocratie participative. Je crois qu'il faut vraiment travailler sur ce point.

À mon sens, ce qui a été fait pour 2020, 2022, et même 2023, parce que nous en sommes là aujourd'hui... Ce film n'est toujours pas visionnable sur la Ville, et je pense que c'est quelque chose à rattraper très vite, parce qu'il est vraiment majeur d'avoir des soignants, lesquels ont été ostracisés. Nous en avons un véritable besoin aujourd'hui. La plupart ont changé de métiers, plus de 1 300 médecins ont quitté la France. Le soin, en tant que soin dans le véritable serment d'Hippocrate, qui est *primum non nocere*, est véritablement en danger, et il faut redonner une leur d'espoir à ce sujet. Merci à vous.

Pascale Bru

Je ne vais pas être très longue, je voulais juste répondre à Monsieur Morisset. Le cinéma est une structure culturelle, pas une structure politique. Comme vous le dites très souvent, nous sommes en démocratie, les gens ont droit d'avoir leur avis, et ce n'est certainement pas en projetant ce genre de film ou en tenant ce genre de propos... Nous n'allons pas instrumentaliser le cinéma qui, je vous le rappelle, est une structure culturelle. Merci.

Intervention hors micro

Pascale Bru

Vu vos propos, j'imagine qu'il est neutre, mais vu tout ce que vous avez dit après, nous avons un peu l'impression qu'il prend position. C'est juste pour rappeler que le cinéma est une structure culturelle.

Monsieur le Maire

Ce que dit Pascale Bru est très important. Nous ne sommes pas là, quels que soient nos avis les uns les autres, pour expliquer aux libraires quels livres ils doivent mettre en vente, quels films ils doivent projeter au cinéma. C'est la liberté des acteurs culturels d'évoquer les thèmes qu'ils ont envie d'évoquer. Ensuite, nous sommes d'accord ou pas, mais à chaque fois que la politique veut s'occuper d'expliquer à la culture ce qu'elle doit faire, cela finit rarement bien.

Jamais de ma vie je n'irai demander au cinéma de projeter ceci ou de ne pas projeter cela. À mon sens, ce sont des méthodes qui ne sont pas dans le champ d'une démocratie apaisée et normale. Néanmoins, nous vous avons écouté, Marc (Morisset), et nous avons répondu.

Marc Morisset

Ce film est absolument neutre. Je ne me mêle pas de politique, puisque d'un point de vue partisan, il ne prend absolument aucun pour ou contre. C'est simplement un constat qui exprime la souffrance de ces personnes, c'est vraiment axé là-dessus. À mon sens, les personnels de l'Artec avaient peur de le proposer, dans une Ville avec des enjeux de renouvellement de contrat.

Monsieur le Maire

Pas du tout, absolument pas.

Vu le Code de la commande publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1411-7.

Vu la délibération n°DG22_141 en date du 09 novembre 2022.

Vu l'avis émis par la commission de délégation de service public le 24/01/2023.

Vu l'avis émis par la commission de délégation de service public le 28/04/2023.

Par délibération en date du 9 novembre 2022, et après avis favorable de la commission consultative des services publics locaux, la Ville a lancé une procédure de mise en concurrence afin de sélectionner un prestataire qui sera en charge de la gestion du cinéma l'Étoile à compter du 1^{er} juillet 2023, et ce jusqu'au 30 juin 2026.

Considérant que deux opérateurs économiques se sont positionnés, à savoir l'actuel délégataire, c'est-à-dire l'entreprise ARTEC, et la société CINEODE.

Considérant que la commission de délégation de service public s'est réunie le 24 janvier 2023, en application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, afin d'analyser les dossiers de candidature et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

À compter de cette date, les deux candidats précités ont été admis à présenter une offre, conformément aux exigences du règlement de consultation, au plus tard le 10 mars 2023.

La commission s'est réunie le 4 avril 2023, afin de prendre connaissance des offres et de proposer une notation et un classement provisoires.

En suivant, les opérateurs ont été entendus par les membres de la commission le 14 avril 2023. À cette occasion, ceux-ci ont pu présenter leur projet, répondre aux interrogations des membres de la commission et faire part à leur tour de leurs questions et observations.

Il a été laissé la possibilité aux deux entreprises de faire part de leurs derniers retours écrits le 24 avril 2023.

La commission de délégation de service public s'est réunie une dernière fois le 28 avril 2023 afin de proposer un classement définitif des offres.

À ce titre, le projet présenté par la société ARTEC s'est démarqué à bien des égards.

En effet, outre une programmation riche et particulièrement importante en matière de films d'arts et d'essais (au moins 60 %), l'entreprise a su valoriser l'organisation de nombreux temps forts promouvant le cinéma tout en associant un très large public (jeunes, familles, seniors).

Parmi les actions phares, la création d'un festival de cinéma « plein air » constitue un atout majeur de l'offre proposée par la société ARTEC. Un tel événement s'inscrirait dans la continuité des projections réalisées en extérieur durant la période estivale, et permettrait de donner un important coup de projecteur à la Ville.

Par ailleurs, de nombreuses garanties ont pu être apportées à la collectivité concernant la gestion du personnel, notamment en cas d'absences, mais aussi s'agissant de l'entretien des équipements mis à disposition.

Aussi, en demeurant signataire de la Charte des cinémas verts, la société ARTEC a pu défendre un plan d'actions remarquable en faveur de la transition écologique et énergétique.

Enfin, les projections effectuées en termes de fréquentation, de résultats financiers, et le choix de maintenir le même mode de calcul de la redevance constituent des garanties notables pour la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Attribue la concession de service public - dont le cahier des charges est joint à la présente délibération - portant sur la gestion du cinéma L'ÉTOILE à la société ARTEC (siret n°33069874700186) pour la période courant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le cahier des charges de la concession portant sur la gestion du cinéma L'ÉTOILE à la société ARTEC pour la période courant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.

Pascale Bru rapporte la délibération suivante :

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune a souhaité organiser, avec la SAS Lenno, le festival « Animasia ». La première édition se déroulera au Carré des Jalles le samedi 10 juin 2023, et s'appellera « Animasia à Saint-Médard-en-Jalles ». La programmation dense et originale autour des jeux vidéo, des mangas, du cosplay, de la K-pop et des arts martiaux nous permettra de découvrir les traditions pop culture asiatiques.

Ce festival est déjà ancré sur notre territoire. C'est une belle opportunité pour la Ville d'avoir pu le récupérer. Il a toute sa place dans la dynamique culturelle engagée et viendra enrichir une programmation culturelle en touchant de nouveaux publics.

Nous vous proposons donc une convention pluriannuelle qui permettra de donner un rendez-vous régulier, mais également de faire évoluer le festival au sein de la Commune en favorisant des parcours à travers des lieux emblématiques de la Ville, peut-être pour les prochaines années.

Nous vous proposons ainsi le versement d'une subvention pour 2023 de 44 000 euros. Merci.

Marie-Odile Picard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers Saint-Médardais. Monsieur Hélaudais et moi-même voterons pour cette nouvelle délibération, parce qu'il s'agit d'une manifestation qui intéresse plus particulièrement les jeunes, et je pense que nous avons également besoin de manifestations qui s'adressent à eux. Pour autant, quelques interrogations subsistent.

Nous l'avons appris dans la presse, la Commune du Haillan a jeté l'éponge, pour des raisons financières que nous pouvons aisément comprendre. Monsieur le Maire, vous avez annoncé dans la presse un budget qui avoisinerait les 40 000 euros, mais ce soir, dans la délibération, nous nous apercevons que le montant est passé à 44 000 euros. Nous nous interrogeons donc sur une telle augmentation de la somme prévue à cet effet.

Monsieur le Maire, je vais me permettre une petite digression sur un sujet qui a été porté à notre connaissance, et qui concerne également le budget de notre Commune. Pouvez-vous nous confirmer ou nous affirmer que les employés qui ont fait grève contre le projet de réforme des retraites ont pu bénéficier d'une heure de retenue seulement sur leur salaire, au lieu d'une journée complète ? Cette information a été portée à notre connaissance par un certain nombre de personnes et je voulais savoir si ces faits étaient avérés ou pas. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci. Nous sommes un peu loin d'Animasia, mais en réalité, c'est très simple. D'abord, nous pouvons faire les comptes que nous voulons, mais vous avez sans doute remarqué que nous n'avions pas un taux de grévistes exceptionnel, ou disons plus important que dans d'autres villes. Il ne vous a pas échappé que les manifestations avaient généralement lieu entre 12 heures et 14 heures et qu'un certain nombre de personnes faisaient l'aller-retour – cela m'est également arrivé. Ainsi, nous décomptons l'heure de retard, soit pour partir soit pour revenir, mais nous n'allons pas décompter une journée entière pour une heure d'absence, tout simplement. Il n'y a donc rien d'exceptionnel à tout ceci.

Pascale Bru

Pour Animasia, c'est très simple : Monsieur le Maire avait dû faire une estimation. Néanmoins, comme Monsieur le Maire l'a dit, l'évènement va avoir lieu au Carré, et le Carré est un ERP (Établissement Recevant du Public) qui nécessite beaucoup de sécurité. L'ajustement de 4 000 euros s'est essentiellement fait sur ce point. Je pense que quand Monsieur le Maire en a parlé, il s'agissait tout simplement d'une fourchette.

Monsieur le Maire

En effet, merci. J'en profite pour vous dire, parce que c'est une information intéressante, même si cela ne fait pas l'objet de délibération, qu'il y a des problèmes de sécurité avec la scène du Carré, qui nous conduisent à faire l'avance à Bordeaux Métropole d'un certain nombre de travaux, puisque leurs marchés publics ne leur permettent pas de le faire rapidement, cela mettant en péril la santé de ceux qui y travaillent, techniciens et techniciennes. Évidemment, la Métropole nous remboursera.

En effet, 40 000 euros était une estimation initiale. Une fois le travail précisément réalisé, nous arrivons à cette somme de 44 000 euros. Merci pour votre vigilance.

DG23_064 FESTIVAL ANIMASIA - CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2023/2026. AUTORISATION

La Ville, dans le cadre de sa politique culturelle, souhaite coorganiser avec la SAS Lenno le festival « Animasia Saint-Médard-en-Jalles », dont la 1^{ère} édition se déroulera le samedi 10 juin 2023 au Carré des Jalles.

Cette version estivale du festival Animasia allie traditions et pop culture asiatiques à travers une programmation dense et originale autour de jeux vidéo, des mangas, du cosplay, de la K-pop et des arts martiaux.

Ce festival, ancré et reconnu dans notre territoire depuis de nombreuses années, est une vraie opportunité pour la Ville. Il poursuivra donc son évolution au sein de notre Commune et trouvera toute sa place dans la dynamique culturelle déjà engagée par l'équipe municipale.

Animasia s'adresse aux jeunes qui se mobilisent déjà fortement sur ce type d'évènement (10 000 visiteurs en moyenne) et viendra enrichir notre programmation culturelle permettant ainsi de toucher de nouveaux publics.

Un engagement est pris par la Ville pour une reconduction annuelle jusqu'en 2026. Il permettra à la fois de donner rendez-vous chaque année, et de faire évoluer le festival au sein de la Commune en favorisant des parcours à travers des lieux emblématiques de la ville.

Cet évènement fera l'objet en 2023 d'une subvention de 44 000 euros allouée à notre partenaire SAS Lenno.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de signer une convention pluriannuelle de partenariat avec la SAS Lenno pour la production du festival Animasia et de lui verser une subvention annuelle de 44 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle de partenariat 2023/2026 avec la SAS LENNO ainsi que tous avenants.

Décide de verser une subvention de 44 000 euros pour l'organisation du Festival « Animasia Saint-Médard-en-Jalles » en 2023.

Impute la dépense à l'article 65748 du budget principal de la Ville sur l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.

Bernard Cases rapporte la délibération suivante.

Il s'agit de voter l'abrogation du régime tarifaire qui avait été émis en place pour un stationnement réglementé. Il s'agit donc de la fin du stationnement réglementé et l'instauration d'une zone bleue, qui prévoit désormais un stationnement gratuit, sous réserve de ne pas dépasser la durée maximale établie par arrêté municipal, suivant les secteurs dans la Commune.

Désormais, le non-respect du Code de la route, qui concernera le stationnement en zone bleue, ne fera plus l'objet d'un régime tarifaire spécifique, mais relèvera directement du Code pénal. Le produit de l'amende, puisqu'il s'agira d'une contravention, reviendra également directement à l'État. C'est simplement ce dispositif d'abrogation d'un régime particulier vers un autre qui est voté dans le cadre de cette délibération, même si depuis le 1^{er} mai, nous avons effectivement basculé dans un autre dispositif en matière de stationnement réglementé dans notre Commune.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération est marquante, dans le sens où nous aurions pu penser qu'elle était inspirée par l'Onesco. Si je devais la résumer, ce serait un peu : « Ce système fonctionne parfaitement, donc changeons-le ». C'est un peu ce qu'il se passe aujourd'hui à Saint-Médard-en-Jalles à propos du stationnement. De l'avis général, le stationnement actuel donnait satisfaction, même s'il peut toujours y avoir une imperfection ici ou là.

Beaucoup de Saint-Médardais, commerçants ou habitants, trouvaient tout à fait leur compte dans ce système actuel, puisqu'il assurait une disponibilité permanente de places à proximité directe des commerces, qu'il proposait deux heures gratuites, ce qui revenait à dire que pratiquement personne ne payait rien, et qu'en même temps, il assurait une liberté de stationnement, laquelle était tout à fait efficace et appréciée, avec une facilité assez importante, notamment grâce à des applications du type EasyPark, qui fonctionnaient très bien.

Aujourd'hui, vous nous proposez le retour de quelque chose qui est très surprenant et qui interpelle beaucoup les habitants que j'ai cités, quelle que soit leur situation, puisque c'est le retour du disque bleu. Certes, nous parlons de disque bleu connecté, mais c'est tout de même le retour du disque bleu, avec un système qui est assez illisible, où nous aurons une diversité de places, avec des places bleues et des places blanches, où nous n'aurons pas les mêmes réglementations selon les quartiers de Saint-Médard-en-Jalles, et où, de surcroît, nous aurons des évolutions qui vont véritablement poser problème. La seule justification que vous apportez est soi-disant celle du coût. Or, le coût est un argument totalement fallacieux, puisque de toute façon, si c'est un stationnement que nous souhaitons surveiller, il faudra bien le surveiller. Qu'il le soit par une société extérieure ou par des agents municipaux qu'il faudra payer, il faudra déboursier les salaires quoi qu'il arrive.

C'est donc quelque chose qui interpelle, avec de vraies questions qui sont posées, très concrètes et très pratiques. D'abord, le fameux disque bleu connecté aura beau être connecté, il n'empêchera pas le retour des places ventouses, c'est-à-dire ceux que nous avons voulu éliminer lors de la mise en place de ce système, soit des employés, des personnes présentes dans la Ville pour y travailler, et qui souhaitent se garer, ce qui est humain, le plus près possible de leur lieu de travail. Ainsi, toutes les deux heures, ils devront sortir leur voiture de leur place et la remettre au

bout de cinq minutes sur une autre place. Ainsi, ils ne seront pas en faute et ne pourront donc pas être verbalisés. D'une certaine manière, ces places ventouses vont se pérenniser. Il s'agit du premier risque.

D'autre part, vous prévoyez que ce système soit également payant le samedi, alors que le système précédent prévoyait une gratuité du stationnement le week-end, qui fonctionnait très bien et qui était évidemment appréciée par toutes les personnes qui aspiraient à se reposer le week-end. Cela ne sera désormais plus possible. En outre, un problème se pose au-delà de deux heures : nous serons en situation de contravention, puisque rien n'est prévu au-delà de ce délai. Ainsi, si pour une raison ou une autre, une personne est sur une place de stationnement et doit le prolonger au bout de deux heures, elle ne pourra pas payer une somme modique pour poursuivre le stationnement et sera obligée de bouger sa voiture ou de payer une contravention, dans la mesure où ces contraventions seront mises.

Tout cela n'est donc pas très compréhensible et est difficilement appropriable par la population. Si nous devons avoir des diplômes de niveau bac +8 pour comprendre un système de stationnement, cela va poser un problème. Il faut un système simple, et même les systèmes simples mettent du temps à rentrer dans les habitudes et dans les automatismes des gens, donc votre système est une usine à gaz de manière quasi garantie. Nous sommes à peu près certains que nous irons vers cela.

De plus, nous allons perdre tout le travail précédemment réalisé. Vous avez eu la prudence de ne pas faire arracher les bornes de stationnement tout de suite, puisqu'il se peut effectivement que nous ayons besoin d'y revenir, mais je ne comprends pas, nous ne comprenons pas, pour l'avoir expérimenté, pour en avoir parlé avec de nombreux acteurs de la vie locale à Saint-Médard-en-Jalles, cette posture aberrante qui consiste à changer un système de stationnement qui fonctionne pour le remplacer par un système de fonctionnement dont il est à peu près garanti qu'il sera une usine à gaz.

Évidemment, nous voterons contre ce que vous nous proposez.

Marie-Odile Picard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers Saint-Médardais. Monsieur le Maire n'est temporairement pas là et je le regrette. Depuis votre arrivée, vous n'avez eu de cesse de vous attaquer au stationnement réglementé que nous avons mis en place. Vous nous aviez annoncé des réunions de concertation, mais elles n'ont pas eu lieu, puisque les réunions que vous avez organisées étaient en réalité des réunions d'information. En cela, les habitants et les commerçants ne s'y sont pas trompés. Depuis de nombreux mois, vous avez, de façon arbitraire, déréglé, en catimini, une bonne centaine de places, ce sans aucune concertation. Aujourd'hui, à quoi assistons-nous ? Au retour du bon vieux disque bleu. Excusez-moi, mais à mon sens, ce bon vieux disque bleu n'a rien de connecté. En arrière toute !

C'est également le retour de ce que nous appelions autrefois affectueusement les pervenches, ces dames habillées en bleu chargées de distribuer des prunes. La nature en ville, en somme, oui, pour une majorité qui s'affiche écologiste. Cela pourrait prêter à sourire, mais moi, cela ne me fait pas rire. Vous allez de nouveau assigner à ces agents hautement qualifiés que sont les policiers municipaux la tâche de verbaliser des infractions au stationnement. Je pense qu'ils ont mieux à faire sur notre Commune.

Que dire de l'alerte qui sera lancée sur le portable d'un agent pour un dépassement de stationnement sur Gajac, et simultanément, un autre signalement sur Hastignan ? Quatre kilomètres de distance, et au final, si le véhicule est parti, le policier se sera déplacé pour rien. Que de temps perdu !

Que dire de ce que j'ai lu dans les arrêtés municipaux ? Je vais vous lire ce que j'ai trouvé dans les arrêtés que vous nous avez transmis : « Est assimilé à un défaut d'apposition du disque le fait de porter sur celui-ci des indications inexactes, etc. Il en est de même de tout déplacement du véhicule qui, en raison notamment de la faible distance séparant les deux points de stationnement, apparaît comme ayant pour unique motif de permettre au conducteur de se

soustraire aux dispositions relatives à la réglementation du stationnement. » Sont ici expressément visées les personnes qui déplaceraient leur véhicule sur une même zone de stationnement. Dites-moi donc combien de mètres ou combien de places sont considérées comme une tricherie ? Cela n'est absolument pas spécifié.

Que dire également du coût de ce nouveau système de stationnement ? Vous nous dites que cela nous coûtera moins cher, mais je n'en suis pas convaincue. Il y a le coût d'installation des caméras, le coût pérenne de trois policiers municipaux, qu'il faudra également doter d'un véhicule supplémentaire, le coût de la pose du matériel, le coût de l'entretien de ce matériel. En réunion, vous nous aviez annoncé 30 000 à 40 000 euros par an. Tout cela n'est pas vraiment sérieux pour une Commune aussi étendue que la nôtre.

J'ai vraiment le sentiment que vous nous faites un caprice, un caprice coûteux. Je parie fort que nous verrons le retour du jeu du chat et de la souris, et que nous verrons également le retour des voitures ventouses. Il y a fort à parier que nous verrons de nouveau l'herbe pousser sous les roues de certaines voitures. Vous vous en doutez, je voterai contre cette délibération. Je vous remercie.

Bernard Cases

Je trouve vos réactions curieuses. Nous avons un peu l'impression que nous avons touché à votre bébé et que cela ne vous plaît pas. J'ai le sentiment qu'avec ce dispositif, nous faisons à la fois de la souplesse et des économies. De la souplesse, parce que les deux heures autorisées en centre-ville avec le disque bleu, vous pourrez les démultiplier dans la journée en allant sur Gajac, sur Hastignan, ou en revenant au centre-ville. Précédemment, c'était uniquement deux heures sur la Ville, sinon, c'était une sanction. Je suis désolé, c'était bien le dispositif. Nous introduisons donc une souplesse, notamment pour des personnes qui ont à se déplacer d'un côté à l'autre de la Ville.

Sur les économies, si vous considérez que 200 000 euros de coût tous les ans pour ce dispositif est une paille, de notre point de vue, nous préférons les mettre dans la transition écologique que dans ce type de prestation.

Par ailleurs, j'ai trouvé cela assez surprenant, puisque nous, nous croyons à l'intelligence des gens, contrairement à vous, Monsieur Mangon, qui avez l'air de dire que les gens sont un peu idiots et qu'ils auraient du mal à comprendre. Ce n'est pas vrai. Je vois encore beaucoup de personnes qui se posaient des questions devant les bornes. Désormais, ce sera sans problème, y compris pour les personnes un peu âgées, puisque le retour au disque bleu peut parfois rassurer.

Je suis très surpris, notamment par vous, Madame Picard, quand vous nous parlez de trois policiers municipaux supplémentaires. Heureusement ! Nous allons passer de quatre à 12 en trois ans. Je pense que c'est bien, puisque nous en avons quatre lorsque nous sommes arrivés, et ils seront désormais 12. Vous dites qu'ils vont servir de pervenches, ce qui est assez peu respectueux pour eux. Comme nous l'avons expliqué, et certains l'ont entendu au moment où le Conseil Citoyen posait un certain nombre de questions, nous avons très clairement expliqué que leur travail ne se limiterait évidemment pas aux problèmes de stationnement, mais aussi aux problèmes de stationnement gênant, notamment sur les pistes cyclables, devant des entrées, etc. Je crois également que voir des policiers municipaux patrouiller dans les rues de la Ville n'est pas un mal en soi.

En ce qui concerne le samedi, Monsieur Mangon, lisez de plus près. Sauf erreur de ma part, mais je ne crois pas me tromper, il s'agit uniquement d'Hastignan, où il y a effectivement un vrai problème, et il est nécessaire, notamment sur cette place, de permettre un vrai roulement devant un certain nombre de commerces. Pour le reste, il est évident, notamment au centre-ville, lorsqu'il y a le marché, qu'il n'est pas question de mettre en œuvre le principe de la zone bleue.

Par ailleurs, Madame Picard, lorsque vous évoquiez que depuis que nous sommes arrivés, nous n'avions plus beaucoup de préoccupations par rapport au stationnement et que nous avons notamment laissé libres beaucoup de parkings, n'oublions pas la période Covid, qui nous a tout de même bien occupés, n'oublions pas qu'il y a eu de nombreux travaux, ne serait-ce que devant

le parking derrière la Mairie. Ainsi, dans la mesure où nous avons ce projet, il nous paraissait plus important, plus intéressant d'attendre sa mise en place.

Enfin, en ce qui concerne cette zone bleue connectée, comme dirait l'autre, il est vrai que nous sommes actuellement dans une période transitoire, qui devrait cesser avant la fin de l'année, puisque nous sommes effectivement en train d'acquérir des caméras qui permettront d'assurer une vraie rotation du stationnement, en tenant compte du temps lié à la zone bleue. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Comme ce début de Conseil est un petit peu nerveux, je voudrais utiliser toute la richesse de la langue française, qui nous offre des expressions fleuries à propos de ce bon vieux disque bleu. Ma grand-mère, probablement comme la vôtre, disait que c'est dans les vieux pots que nous faisons les meilleures soupes. Mon grand-père ajoutait que les jeunes balais balaient bien, mais que les vieux balais balaient même dans les coins. Je voulais vous dire que le disque bleu, même si c'est quelque chose d'ancien, ce n'est pas pour autant qu'il n'est pas efficace.

Finalement, quelle est la situation ? Avant, les automobilistes avaient deux heures de stationnement en centre-ville. Pour cela, il devait faire un truc compliqué, aller chercher un ticket, le mettre, etc. Ainsi, lorsque nous nous arrêtons au tabac Hastignan ou que nous allons chercher notre pain à la boulangerie, nous passons plus de temps à bricoler ce genre de choses – pas Hastignan, parce que cela a été installé récemment, mais au centre-ville ou ailleurs. Ce n'était donc pas très pratique.

Quant aux personnes, ce n'est pas un problème de compréhension. Pour avoir accompagné en ville beaucoup de personnes qui avaient quelques difficultés, il y a souvent un vrai problème, notamment l'été, de luminosité sur ces écrans, qui fait que pour toute une série de personnes, il est un petit peu compliqué de s'y retrouver.

Au fond, de quoi parlons-nous ? Parce qu'il semble que c'est la révolution, la catastrophe. Avant, les gens avaient deux heures gratuites, et s'ils dépassaient ces deux heures, quel que soit leur stationnement, ils devaient s'acquitter d'une somme. Désormais, il y a toujours deux heures gratuites, mais il n'y a plus de ticket, et les gens peuvent changer de place, notamment les professionnels du soin, qui nous ont beaucoup dit que c'était parfois compliqué pour eux, même s'il y avait des instructions qui étaient données à la société avec des listes de plaques, etc. Elles étaient tout de même très inquiètes de voir le temps se cumuler au fil de la journée. Cela ne sera pas le cas.

Finalement, c'est l'histoire des paroles et des actes. Qu'est-ce que la gestion d'une Mairie ? C'est de la bonne gestion et le régalién, c'est-à-dire la tranquillité, la sécurité publique. Il s'agit là d'économiser des deniers publics, qui s'évaporent un petit peu. Une société faisait bien son travail, mais une jeune femme effectuait cette tâche et ne pouvait pas verbaliser autre chose que le constat de dépassement d'un ticket, y compris lorsqu'elle passait devant des gens garés sur un trottoir ou un passage clouté. Elle ne pouvait rien faire, puisqu'elle n'est pas habilitée. Il s'agit donc là d'économiser les deniers publics.

Enfin, en ce qui concerne la tranquillité et la sécurité publique dont vous parlez beaucoup, la réalité est que nous avons quatre policiers municipaux, cinq si nous comptons les arrêts maladie et autre, et nous allons être à 12. C'est la réalité. Je veux dire à Bernard Cases qu'il a parfaitement raison : c'est notre conception de la police de proximité. Effectivement, plutôt que d'avoir des machines, nous préférons avoir des policiers municipaux au contact de la population, lesquels ne s'occuperont pas que du stationnement, mais aussi de dialoguer avec la population, avec les commerçants, et de les rassurer le cas échéant, notamment aux heures d'ouverture et de fermeture des commerces.

Vous le savez, nous n'avons jamais dit que tout était mal avant, etc. Nous avons toujours reconnu que ce système avait aussi eu une efficacité, raison pour laquelle nous ne l'avons pas jeté à la poubelle avec perte et fracas en disant que tout était mauvais. Nous avons conservé les bornes, qui sont d'ailleurs notre propriété. Nous verrons bien ce qu'il se passera.

En tout cas, depuis quelques jours, je constate qu'il n'y a pas de difficulté particulière. Je vais même vous donner un cas concret, pour que nous relativisons les uns les autres, Madame Picard. J'ai assisté – peut-être vous aussi, je ne sais pas, puisqu'il y avait tellement de monde – à un spectacle remarquable au Carré des Jalles de 13 écoles de musique et conservatoires de la Métropole, qui avait lieu samedi, avec deux séances, une de 17 heures 30 à 19 heures 30 et une à 21 heures. À chaque fois, 800 spectateurs étaient présents, et je n'ai pas constaté d'émeute en matière de stationnement.

Par ailleurs, je veux insister sur l'aspect gratuité. Cela a été peu dit, mais c'est aussi du pouvoir d'achat qui est économisé par rapport à des gens qui pouvaient s'acquitter de parking, pour des raisons professionnelles. Il y aura donc des zones blanches, des zones bleues. Tout cela n'est tout de même pas si compliqué. Cela existe partout : à Eysines et dans de nombreuses villes de la Métropole. Il n'y a donc nulle volonté de je ne sais quoi par rapport à vous. Je reconnais bien volontiers que cela a sans doute été utile et nécessaire à l'époque, mais nous faisons d'autres choix, c'est-à-dire avoir une Police Municipale plus nombreuse, plus présente, mais sans faire exploser les budgets de fonctionnement de la Ville, donc en faisant des économies là où nous pouvons les trouver. Je vous remercie.

Oui, Marie-Odile (Picard), mais ne relancez pas trop le débat. Normalement, nous ne parlons pas après.

Marie-Odile Picard

Comme mes collègues hommes ont repris la parole à plusieurs reprises, je trouverais élégant que ce soit également mon cas.

C'est tout simplement pour revenir sur une contre-vérité, que j'ai l'impression que vous assénez assez souvent. Il y avait six policiers municipaux, dont je peux citer les prénoms, si vous voulez – je sais compter jusqu'à six. Nous avons également prévu deux postes de policiers municipaux supplémentaires, mais ils étaient bien six et non quatre, comme vous le dites régulièrement, et comme je l'ai encore vu écrit dans *Sud-Ouest*.

Monsieur le Maire

Je vérifierai. Si c'est le cas, je vous en donnerai bien volontiers acte au prochain Conseil, mais reconnaissez également qu'il y avait de nombreux arrêts maladie et grèves. Dont acte. Si c'est six, c'est six.

DG23_065 ABROGATION DU RÉGIME TARIFAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU TITRE DU STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ. DÉCISION

Vu la délibération DG18_079 en date du 27 juin 2018 portant mise en place de zones de stationnement réglementé.

Vu la délibération DG20_119 en date du 30 septembre 2020 portant extension de la zone de stationnement réglementé.

Considérant qu'une réflexion a été menée à compter de l'année 2021 afin d'envisager une évolution du mode de gestion du stationnement, dans le cadre d'une concertation associant la population et les commerçants.

Dans ce contexte, la fin du stationnement réglementé, telle qu'elle a été mise en place, a été envisagée au profit de l'instauration uniquement de zones bleues et de zones blanches.

Considérant que dans le cadre de la mise en place du stationnement réglementé, la Ville avait instauré en 2018 un régime tarifaire d'occupation du domaine public et déterminé le montant du forfait-post stationnement, en application de l'article L 2333-87 du Code général des collectivités territoriales.

Or, considérant tout d'abord que le stationnement en zone bleue demeure gratuit sous réserve de ne pas dépasser la durée maximale établie par arrêté du Maire au titre de ses pouvoirs de police.

Considérant par ailleurs que le non-respect des dispositions du Code de la route afférentes au stationnement en zone bleue demeure sanctionné par des contraventions dont le montant est fixé par le Code pénal.

Considérant enfin que le produit correspondant au règlement des contraventions précitées est perçu uniquement par l'État.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Abroge les délibérations n°DG18_079 et DG20_119 en tant qu'elles déterminent un régime tarifaire d'occupation du domaine public et le montant du forfait-post stationnement, conformément à l'article L 2333-87 du Code général des collectivités territoriales.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **31 POUR, 6 CONTRE et 0 ABSTENTION.**

Bernard Cases rapporte la délibération suivante.

C'est une délibération qui vise à préciser le dispositif qui a été mis en place par Bordeaux Métropole à la suite des intempéries, donc des orages de grêle que nous avons connus en juin. Il faut reconnaître que Bordeaux Métropole a réagi très rapidement, parce que dès le 24 juin, ils décidaient de mettre en place un dispositif afin d'aider les communes directement concernées. Ils prévoient même un montant de fonds de concours de l'ordre d'un million.

À travers cette délibération, Bordeaux Métropole précise qu'ils vont prendre 50 % du reste à charge pour la Collectivité, dans la mesure où les assurances sont amenées à prendre une part significative des travaux réalisés sur les bâtiments communaux, environ de l'ordre de 70 %.

Sans que nous ayons tout à fait terminé le recensement des travaux à réaliser, il faut savoir que sur la Commune, 81 dossiers ont été ouverts pour des bâtiments municipaux, pour un peu plus de 1,6 million d'euros TTC.

Il s'agit de permettre à Monsieur le Maire de signer une convention avec Bordeaux Métropole pour pouvoir bénéficier de ce dispositif.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Je remercie Bordeaux Métropole et tous les élus métropolitains ici présents qui ont voté ce fonds d'intempérie. Je pense que personne n'est hostile à cette demande.

DG23_066 CONVENTION FONDS DE SOUTIEN "INTEMPÉRIES 2022". VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX. AUTORISATION

L'année 2022 a été marquée par plusieurs épisodes climatiques d'une ampleur exceptionnelle pour notre territoire. Parmi ceux-ci, les violents orages de grêle des 20 et 21 juin 2022 qui ont frappé durement la Commune de Saint-Médard-en-Jalles.

Face aux dommages causés par ces intempéries, le Conseil métropolitain a décidé dès le 24 juin de créer un Fonds d'intervention exceptionnel doté en première intention de 1 million d'euros. La délibération a également permis que ce fonds soit abondé par les concours volontaires des communes. À ce jour, le fonds a été doté de 36 000€ supplémentaires par les communes contributrices.

Le Conseil Métropolitain a ensuite adopté le 7 juillet le versement d'une première aide d'urgence de 500 000 euros pour les communes les plus touchées, dans l'attente de préciser les modalités de l'aide à la réparation des bâtiments et équipements communaux.

Par une délibération du 31 mars 2023, Bordeaux Métropole a voté les conditions d'attribution de cette seconde aide aux communes, au titre des dommages causés par les intempéries et d'autoriser le Président à signer les conventions de financement avec les communes concernées. Cette aide prend la forme d'un Fonds de concours, en application de l'article L. 5215-26 du Code général des Collectivités territoriales.

Définition des dépenses éligibles :

Le Fonds de concours métropolitain a pour objet de contribuer aux dépenses réalisées par la Commune suite aux orages de grêle des 20 et 21 juin 2022. Ces dépenses doivent concerner :

- Les travaux de réparation des bâtiments et équipements communaux sinistrés ;
- Le remplacement ou le rééquipement des biens communaux endommagés ;
- L'acquisition de biens et matériels par la Commune, directement liés aux bâtiments et équipements endommagés par ces intempéries.

Taux de prise en charge par Bordeaux Métropole :

Conformément à l'article L. 5215-26 du Code général des collectivités territoriales, le montant total attribué par Bordeaux Métropole ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par la Commune bénéficiaire du fonds de concours. Pour définir le montant financé par Bordeaux Métropole, le montant (hors taxes) restant à la charge de la Commune est pris en compte, après déduction des indemnités d'assurance et des autres subventions perçues par la Commune pour les biens concernés. Le montant du fonds de concours de Bordeaux Métropole s'élève à 50 % du reste à charge de la Commune (hors taxes) pour l'ensemble des biens impactés.

Modalités de versement

Le versement interviendra en deux étapes programmées de la façon suivante et sur appel de fonds du bénéficiaire :

- Un premier versement de 50 % du montant du Fonds de concours globalisé, sur la base du montant estimatif du coût des dépenses éligibles. Ce taux d'acompte, ajusté à la baisse par rapport à la délibération du 7 juillet 2022, s'explique par la difficulté des communes à obtenir d'une part l'intégralité des devis de travaux sollicités auprès des entreprises et d'autre part la notification des indemnités d'assurance correspondantes. À cet égard, une estimation d'indemnité d'assurance de 70 % a été appliquée aux dépenses prévisionnelles déclarées par 2/4 des Communes, en l'absence de retour définitif des assurances.
- Le versement du solde du Fonds de concours (soit les 50 % restants au maximum) sera effectué conformément aux dispositions prévues à l'article 4 de la convention annexée, sur le fondement du reste à charge définitif de la Commune au titre de ces dommages, attesté par Monsieur le Maire.

Dans l'hypothèse où le montant final des dépenses éligibles serait inférieur au coût prévisionnel, en tenant compte des indemnités d'assurance et des autres subventions perçues par la Commune depuis le versement de l'acompte, la participation de Bordeaux Métropole serait revue à la baisse sur la base du coût réel HT des dépenses restant à la charge de la Commune et des règles de calcul énoncées dans la présente délibération (une fongibilité pourra néanmoins intervenir entre les budgets prévisionnels des ouvrages et biens éligibles). Dans l'hypothèse où le montant final des dépenses éligibles serait supérieur au coût prévisionnel et/ou l'indemnisation moindre de la part des assurances, le montant du Fonds de concours serait par parallélisme augmenté à due proportion dans la limite de 50 % du reste à charge de la Commune. Un avenant à la convention sera signé entre les 2 parties en cas de dépassement supérieur à 10 %.

Vu l'article L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération de Bordeaux Métropole n° 2022-408 du 7 juillet 2022 posant le principe d'une aide à l'investissement en faveur des communes sinistrées par les intempéries des 20 et 21 juin 2022 ;

Vu la délibération de Bordeaux Métropole n° 2023-106 du 31 mars 2023 portant sur le Fonds de soutien "intempéries" suite aux orages de grêle des 20 et 21 juin 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention entre la Commune de Saint-Médard-en-Jalles et Bordeaux Métropole concernant le versement d'un fonds de concours pour le financement des travaux de remise en état des bâtiments et équipements communaux.

Impute la recette correspondante à l'article 13241 sur le budget principal de la Ville.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante.

Vous savez que nous avons adopté un Plan Communal de Sauvegarde, pour la première fois à Saint-Médard-en-Jalles, juste avant l'épisode dramatique de grêle, quelques semaines avant, je crois. À ce moment-là, nous nous sommes aperçus que beaucoup de questions logistiques étaient posées, avec nos voisins, avec la Métropole. L'idée est simplement que si l'un d'entre nous, par malheur, venait à nouveau à être impacté par un évènement climatique particulièrement violent, nous puissions nous organiser avec les communes les plus proches, notamment Saint-Aubin-de-Médoc, le Taillan-Médoc et le Haillan, pour mutualiser nos moyens et nos dispositifs.

Je crois qu'il y a une petite erreur : il me semble que Saint-Aubin a demandé un délai, qu'ils ont demandé à modifier. Nous allons donc retirer Saint-Aubin pour l'instant.

Marie-Odile Picard

Monsieur le Maire, mes chers collègues. J'allais justement vous poser la question, puisque nous avons été informés hier que la Commune de Saint-Aubin ne souhaitait pas signer cette convention pour l'instant, qui nous semble bien évidemment très intéressante. Je m'interrogeais tout simplement sur les raisons de ce retrait.

Monsieur le Maire

Ils n'ont pas dit qu'ils ne viendraient pas, ils ont simplement exprimé le besoin d'en re-débattre au sein de leur Conseil Municipal. J'ai cru comprendre que le Maire était plutôt favorable, mais ils avaient simplement besoin de temps, de revenir devant leurs élus. Nous avons une réunion ce matin sur un tout autre sujet et j'ai cru comprendre que c'était une simple étape de débat qui avait été peut-être oubliée ou trop rapide. Eysines viendra sans doute prochainement également. Nous, nous sommes prêts, et il faut avancer.

Par ailleurs, la Métropole est en train d'élaborer – non pas pour le plaisir d'empiler, mais parce que c'est la loi – un Plan Communal Intercommunal de Sauvegarde.

DG23_067 CONVENTION DE MISE EN COMMUN DE MOYENS DANS LE CADRE DU PLAN DE COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) AVEC LES VILLES DU HAILLAN ET DU TAILLAN-MÉDOC. AUTORISATION

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il permet d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques communaux.

À l'heure des regroupements communaux et intercommunaux, la survenance d'une crise doit être l'occasion d'afficher sa solidarité entre élus, notamment par la mutualisation des moyens.

La planification et la gestion des urgences et des situations de crise peuvent constituer un des objectifs de coopération et de coordination entre les Communes. À travers les moyens techniques et fonctionnels, les bases de données dont elles disposent et la mise en commun de leurs moyens peuvent représenter une aide considérable aux communes dans la gestion de leurs crises.

Ces besoins particuliers peuvent concerner du matériel de travaux peu ou rarement utilisé (pelleuse, engin de levage, ...), des zones de repli ou d'hébergement d'urgence.

Dans ce cadre-là, il en résulte qu'une convention de mise en commun de moyens pourrait être conclue entre les communes de Saint-Médard-en-Jalles, du Taillan-Médoc et du Haillan, afin de mutualiser les annuaires de crise, le matériel (logistique, roulant avec chauffeur) et les locaux pouvant servir d'accueil aux sinistrés, dont dispose chacune de ces communes, dans le souci de répondre rapidement et efficacement à une situation de crise. L'objectif premier étant de coordonner nos moyens et nos efforts en faveur des populations et des biens.

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police administrative du Maire ;

Vu la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité civile ;

Vu le décret N° 2005-1156 du 13 septembre 2005 et notamment son article 1 ;

Vu l'article L. 731-3 du Code de la Sécurité Intérieure modifié par la loi N° 2021-1520 du 25 novembre 2021, article 11;

Considérant que la Commune de Saint-Médard-en-Jalles souhaite la mise en commun de moyens techniques plus conséquents afin de se préparer au mieux et répondre ainsi efficacement à une situation de crise ;

Il vous est donc proposé de signer une convention de mise en commun de moyens dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde avec les communes du Taillan-Médoc et du Haillan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les éventuels avenants qui s'y rattacheront.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante.

Il s'agit simplement d'une modification de statuts, c'est-à-dire que la SPL Technowest, dans ses statuts d'origine, avait un périmètre territorial qui était notamment fixé aux communes de Mérignac, du Haillan et de Saint-Médard-en-Jalles. Petit à petit, grâce à son succès et aux compétences développées par l'équipe, ils ont été amenés à aller sur beaucoup d'autres territoires, y compris jusqu'en Lot-et-Garonne, puisque la ville d'Agen essaie de les faire venir, mais Libourne également, etc. D'autres communes souhaitent donc rejoindre la SPL, ce qui est plutôt une très bonne chose.

Il a été décidé qu'il n'y aurait pas de modification des parts des communes fondatrices et que celles-ci garderaient le lead sur tout cela, mais que peu à peu, nous intégrerions de nouvelles communes.

Plusieurs entreprises sont concernées : le Centre d'affaires de Mérignac (ABC, Aéronum), le TechnoFab à Saint-Médard-en-Jalles, l'Ecoparc à Blanquefort, le site Newton à Bègles, qui est en

train de changer de locaux, et d'autres à venir. Cela suppose donc de ne plus indiquer que nous sommes le seul périmètre d'intervention de la SPL, mais que ce périmètre devient plus large. Nous en avons d'ailleurs parlé lors du dernier Conseil d'Administration, auquel Monsieur Mangon était présent.

DG23_068 SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE BORDEAUX AÉROPARC – MODIFICATION DES STATUTS. APPROBATION

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles est actionnaire de la Société Publique Locale Bordeaux Aéroparc depuis le 22 décembre 2011, date de sa création. Pour rappel, cette SPL dispose d'un capital de 500 000 euros et associe Bordeaux Métropole, les communes de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles et Le Haillan selon la répartition suivante :

	Capital	%
Bordeaux Métropole	250 000 €	50%
Mérignac	125 000 €	25%
Saint-Médard-en-Jalles	84 000 €	16,8%
Le Haillan	41 000 €	8,2 %

Cette SPL a pour objet de proposer une offre immobilière adaptée pour les entreprises des différentes filières technologiques qui souhaitent s'implanter sur le territoire de ses actionnaires.

La SPL est la structure de portage immobilier, de type gestion/location, des Centres d'affaires développés par la technopole Bordeaux Technowest et destinés à accompagner et héberger des entreprises technologiques sélectionnées ainsi que les start-ups en sorties de pépinière.

Sa stratégie et son modèle économique reposent sur la location de locaux adaptés aux entreprises, sans que la SPL en soit propriétaire. Elle fait ainsi appel à des investisseurs pour la réalisation d'équipements immobiliers, qu'elle gère par la suite en tant que preneur de premier rang. Cette modalité de gestion lui permet d'éviter d'engager des politiques d'investissement onéreuses et de disposer d'une souplesse d'intervention particulièrement adaptée aux projets des entreprises.

Depuis 2011, le succès de son activité est avéré. Depuis sa création, la SPL accueille des entreprises de renom ou à fort potentiel au sein des différents locaux qu'elle gère :

- Le Centre d'affaires ABC à Mérignac ;
- Le Centre d'affaires Aéronum à Mérignac ;
- TechnoFab à Saint-Médard-en-Jalles ;
- Le centre d'affaires Ecoparc à Blanquefort ;
- Le site de Newton à Bègles (fermé, en cours de redéploiement).

La totalité des entreprises hébergées représente environ 200 emplois.

À l'origine, la SPL était dédiée à l'accueil des projets issus de la filière ASD (Aéronautique Spatial Défense) et son territoire d'action volontairement limité aux trois communes actionnaires.

Elle intégrera à la fin de l'année 2023 le bâtiment Cockpit à Mérignac, en cours de construction, qui constituera un site dédié à ses activités et à celles de Technowest et lui permettra d'accroître son potentiel d'hébergement.

Devant l'efficacité de son mode opératoire, la SPL a élargi son champ géographique d'action et elle intervient désormais sur d'autres territoires au sein de la Métropole. Cette évolution devrait se traduire par l'entrée au capital de nouvelles communes en 2024.

Dans l'immédiat, il est nécessaire de procéder à une évolution de son objet statutaire et de lever la limitation de son champ d'intervention telle qu'elle avait été prévue à l'origine.

L'article 2 (premier paragraphe) des statuts était ainsi formulé :

« La société a pour objet de réaliser pour le compte exclusif de ses collectivités actionnaires dans le seul périmètre géographique des communes actionnaires, des opérations d'aménagement, de construction et d'exploitation immobilière. »

Il est proposé de le modifier afin de le mettre en cohérence avec le champ d'action de la SPL et de le formuler ainsi :

« La société a pour objet de réaliser pour le compte exclusif de ses collectivités actionnaires et dans leur seul périmètre géographique, des opérations d'aménagement, de construction, et d'exploitation immobilière. »

Cette modification très formelle permet ainsi à la SPL d'intervenir sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole.

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter dans le troisième paragraphe la possibilité pour la SPL de louer des bâtiments (ce qui était le déjà le cas) et de l'ajouter à la phrase correspondante au troisième paragraphe de l'objet social :

« Elle pourra construire ou louer des bâtiments industriels, tertiaires ou mixtes... »

L'accord des actionnaires est requis pour procéder à cette modification statutaire, objet de la présente délibération.

Vu l'article 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le titre II du Code du Commerce,

Vu la délibération de la Commune du 16 décembre 2011 approuvant les statuts de la SPL Bordeaux Aéroparc,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la modification de l'objet social telle que rédigée à l'article 2 des statuts de la SPL Bordeaux Aéroparc annexés à la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **36 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION**.

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante.

Nous allons présenter cette délibération à deux voix, avec Cécile (Marenzoni), puisque c'est un peu lié avec la délibération suivante, avec le Cerema. Pour ma part, je serai très bref. C'est un label extrêmement exigeant d'un point de vue environnemental. L'avantage de nous engager dans cette démarche, c'est que nous obtenons un partenariat privilégié avec le Cerema, à la fois une priorité d'intervention pour ses expertises, mais aussi un coût inférieur à ceux qui ne sont pas dans cette démarche. Je veux d'ailleurs saluer les salariés du Cerema, qui ont leur siège ici à Saint-Médard-en-Jalles. Il nous a donc paru très important de nous engager dans un partenariat fort avec eux.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, Cécile Marenzoni va compléter avec le volet opérationnel, qui est le Cerema, puis nous discuterons sur les deux.

Cécile Marenzoni

Le label « Ville durable et innovante » est un label nouveau, créé pour les pays européens. Des labels ont déjà été créés sur les pays américains, puis sur la partie asiatique. L'Europe n'avait pas de label, donc elle s'est préoccupée d'en créer un qui soit plus adapté à ses territoires. Ce label a tout d'abord été ouvert aux intercommunalités, et il est ouvert aux communes depuis l'automne.

C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé cette candidature, nous nous sommes posés des questions. La Commune a des caractéristiques qui correspondent à des objectifs visés par le label. C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé à cette candidature depuis six mois.

Elle aura la vertu d'accéder et de couvrir l'ensemble des 17 objectifs de développement durable définis par les Nations Unies. Elle se fera avec le soutien d'Efficity, qui est un institut de recherche et de développement sur la Ville durable, fondé en 2014 dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir, mais aussi avec le Cerema, qui est notre partenaire privilégié au niveau local, en tant qu'établissement public.

Ce label englobera le label « Climat Air Énergie » et le label « Économie circulaire ». Ces labels sont portés par l'ADEME et permettront d'accéder à des thématiques supplémentaires extrêmement importantes, qui recouvrent aussi les mesures du Pacte pour la Transition, pour lequel nous nous sommes engagés dès le début du mandat, cinq domaines complémentaires qui sont l'innovation, la qualité de vie, la cohésion sociale, la transition économique, la résilience des territoires et la gouvernance.

Nous travaillerons dès les premiers mois sur le label « Climat Air Énergie », puis sur le label « Économie circulaire ». Grâce à ce label, nous serons soumis à une analyse extérieure et à une évaluation extérieure. C'est donc avec humilité que nous nous y soumettrons. Ainsi, nous pourrions mesurer nos progrès.

Le label a un coût. Du fait de la taille de la Commune qui, au regard de la Métropole, n'est pas négligeable, mais au regard des collectivités européennes, notre Commune est petite, nous avons négocié un accès au label à 10 000 euros. Nous aurons du soutien en ingénierie pour nous aider dans notre stratégie sur ces thématiques. La délibération vous propose donc d'accéder et de candidater à la labellisation « Ville durable et innovante ».

Marc Morisset

Merci, Monsieur le Maire. Chers internautes, chers collègues. Je vais m'abstenir sur cette délibération, parce que je préférerais entendre « humain » plutôt que « innovant ». « Innovant », nous avons toujours plein de mots derrière, et cela sous-entend que nous pouvons investir tout en augmentant les inégalités, c'est-à-dire que nous ne sommes pas réellement dans des dépenses si vertueuses, puisque nous sommes dans une logique d'image. Le label est une image, encore des sous, et si nous donnions directement aux personnes, nous aurions plutôt l'occasion de construire réellement la durabilité. En effet, la durabilité, c'est de maintenir les personnes sur le territoire, c'est d'être acteur vis-à-vis de l'installation d'un maraîcher, ou autre.

Ainsi, l'argent est sur une ligne budgétaire, vous le prélevez, mais il me semble que nous nous devons d'être davantage regardants sur la notion de faire société, dans cette notion de démocratie participative si désirée, avec cette notion de la transition. Il y a des acteurs qui ont besoin de choses directement, à eux, pas sur un label, sur une image qui fait que nous allons mieux noter la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, et avoir encore une fois des dépenses par la suite, parce qu'il faudra se faire labelliser à nouveau, parce que cela évoluera.

Je crois que nous sommes aussi dans cette notion de l'innovation, laquelle peut cacher plein de choses. Lorsque j'évoquais les histoires des injections géniques, nous sommes dans l'innovation, et pourtant, il faut bien se rendre compte qu'il y a cette semi-liberté qui est en train de se mettre en place. Tout doucement, nous glissons également vers une notion durable, parce que les gens qui restent chez eux, c'est également très durable : ils n'ont plus le droit de sortir. Pendant cette pandémie, il ne fallait pas sortir parce que nous risquions de gêner l'environnement. Ne serait-ce qu'en allant promener son chien, nous ne devions pas dépasser un kilomètre, etc.

Nous sommes donc dans cette notion sur laquelle il faut être regardant sur la dépense publique. À mon sens, il y a des choses beaucoup plus utiles que cette notion de label et d'image de marque. Cela ressemble un peu à la politique de Monsieur Macron, qui aime bien communiquer. Encore une fois, nous nous retrouvons en dehors des champs de l'humain, tout simplement, l'humain qui a besoin d'aides et non d'inégalités. Nous devrions donc essayer de travailler sur

cette notion du bien-être, que nous retrouvons d'ailleurs également dans la transition. Merci de votre écoute.

Monsieur le Maire

Je crois qu'il y a un petit malentendu : il ne s'agit pas d'innovation au sens où nous aurions pu l'entendre par le passé, il s'agit d'innovation dont nous avons besoin. La transition écologique, énergétique, environnementale a certes besoin de militants pour porter les combats, mais elle a également besoin d'ingénieurs, de techniciens pour la mettre en œuvre. C'est uniquement de cela qu'il s'agit.

Marc (Morisset), vous parliez d'emploi local, mais le Cerema, ils sont tous à Saint-Médard-en-Jalles, ceux qui vont travailler avec nous. Aujourd'hui, nous avons réellement besoin d'expertise. Au-delà des slogans – je ne vous vise pas en disant cela, je donne ma position – nous avons beaucoup été dans les constats, dans les « il faudrait que ». C'était nécessaire pendant des années, mais désormais, l'urgence est telle qu'il faut apporter des réponses rapidement sur de nombreux sujets à la fois, tellement le champ est vaste. Nous avons donc vraiment besoin de cet accompagnement et de cette expertise, nous, Ville, en particulier. Nous avons certes un service qui s'est considérablement étoffé, mais malgré tout, beaucoup de compétences nous seront bien utiles. Je pense donc que cela va plutôt dans la bonne direction. J'espère que l'avenir montrera que vos inquiétudes n'étaient peut-être pas tout à fait fondées.

Marie-Odile Picard

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Monsieur Hélaudais et moi-même nous abstiendrons également sur ces deux délibérations. La transition écologique est bien évidemment un sujet important, et en cela, nous sommes d'accord avec vous.

Vous l'avez dit tout à l'heure, vous avez créé un service idoine en matière de transition écologique et de développement durable, avec un directeur à sa tête. Vous avez fait un certain nombre de choses, vous avez accueilli des ambassadeurs, etc., mais de là à dépenser 10 000 euros pour 10 jours d'accompagnement, comme j'ai pu le lire sur la délibération, pour promouvoir un label, très honnêtement, cela me paraît relever une fois de plus du caprice, un petit caprice de verdissage. Il y a beaucoup à faire en matière de développement durable, mais de là à être – je reprends les termes de la délibération – « testeur d'un référentiel dans le cadre d'une démarche pilote », je n'en vois pas trop l'intérêt.

Parmi les sujets évoqués dans la délibération, on nous parle de « renforcer notre visibilité et notre attractivité ». Il me semble qu'en termes d'attractivité, il n'y a pas de souci de ce côté-là. Il n'y a qu'à voir le nombre de demandes de logements sociaux qui ne sont pas satisfaites.

Ensuite, j'aimerais que nous en venions très rapidement à discuter de la zone à faibles émissions, qui va considérablement impacter nos concitoyens, puisqu'en 2025, pour bon nombre des habitants de notre Commune, il ne sera plus possible de se déplacer dans la zone intra-rocade avec leur propre véhicule, si toutefois ils n'ont pas un véhicule avec la vignette adéquate. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Sur les conventions, je ne répète pas. Sur la ZFE (Zone à Faibles Émissions), je voudrais tout de même indiquer que ce n'est pas la Ville, que ce n'est pas non plus la Métropole, mais une loi. Si des parlementaires pensent que ce n'est pas une bonne chose, je ne veux pas les retenir, il faut immédiatement qu'ils modifient les textes en question, mais qu'on arrête de nous mettre cette histoire sur le dos, parce que c'est le législateur qui imposait cette procédure de ZFE à toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants en janvier 2025. La pauvre Métropole doit courir avec cela, et tout ce qu'elle va mettre en place, c'est un système d'aides, parce que nous sommes bien conscients que cela sera compliqué pour de nombreuses personnes. Il est donc important de remettre qui fait quoi.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Une explication de vote : pour ce qui nous concerne, nous voterons cette délibération, non pas que notre avis ait changé par rapport à ce que j'ai pu expliquer tout à l'heure en critiquant votre démarche environnementale, qui s'apparente dans bien des cas à du greenwashing. Malgré l'autosatisfaction que vous déployez ici, il y a tout de même beaucoup de choses à dire à mon sens, notamment sur l'absence de résultats concrets pour l'instant.

Néanmoins, cette délibération vise à se confronter à d'autres, à réfléchir. C'est un outil supplémentaire, c'est un moyen, et il n'y a pas de raison de refuser à la Ville un moyen supplémentaire. C'est dans ce sens-là que nous voterons cette délibération, qui ne change en rien notre appréciation de votre action environnementale.

DG23_069 DÉMARCHE DE LABELLISATION "VILLE DURABLE ET INNOVANTE". DÉCISION

Le label "Ville Durable et Innovante" porté par le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et Efficacity est complémentaire aux deux labels mis en œuvre par l'ADEME, à savoir les labels Cit'Ergie et économie circulaire, permettant ainsi de couvrir l'ensemble des 17 objectifs de développement durable définis par les Nations Unies.

Efficacity est un institut de recherche et développement sur la ville durable, fondé en 2014 dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Il rassemble chercheurs publics et experts du monde de l'entreprise. Efficacity travaille en étroite partenariat avec les collectivités, afin de développer et de tester sur le terrain des solutions innovantes pour construire la ville de demain.

Le Cerema est l'établissement public de référence pour développer et capitaliser l'expertise en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique. Il intervient en appui direct auprès des services de l'État, des collectivités locales et des entreprises pour accompagner leurs actions en matière de développement et de cohésion territoriale dans de nombreux domaines (urbanisme, construction, mobilité, infrastructures de transport, préservation des ressources, prévention des risques).

En octobre 2022, Efficacity et le Cerema ont lancé un appel à manifestation d'intérêt visant à promouvoir le Label « Ville durable et innovante » auprès d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et de tester le référentiel adapté aux communes dans le cadre d'une démarche pilote.

Le Label VDI est un Label englobant qui intègre le label Climat Air Énergie, le label Économie Circulaire, et les 5 domaines complémentaires :

- L'innovation ;
- La qualité de vie et la cohésion sociale ;
- La transition économique ;
- La résilience ;
- La gouvernance.

Un conseiller VDI accompagnera la Commune tout au long de son processus de labellisation :

- Évaluation de la collectivité sur l'ensemble du référentiel VDI ;
- Appui pour l'élaboration et la mise en œuvre des actions de la feuille de route VDI ;
- Appui au remplissage du dossier de labellisation de la collectivité.

Le budget total du contrat est de 20 000 € HT, financés de la manière suivante pour l'accompagnement pilote communal :

Plan de financement du partenariat	
Contribution de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles	10 000 Euros H.T. (15 à 20 jours d'accompagnement)
Subvention Efficacity	10 000 Euros H.T.
Budget total	20 000 Euros H.T.

Ce budget sera affecté au financement d'une équipe mixte issue du Cerema et d'Efficacity.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de s'engager dans le processus de labellisation dont le coût est fixé à 10 000 €, à laquelle s'ajoutera la T.V.A. décomptée au taux en vigueur, sur présentation de factures émises par Efficacity selon l'échéancier suivant : 50 % à la signature du contrat, 50% à la remise du dossier final ;

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de prestation ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette labellisation ;

Impute la dépense au compte 617/71 de l'exercice concerné.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **34 POUR, 0 CONTRE et 3 ABSTENTIONS.**

DG23_070 CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT AVEC LE CEREMA. AUTORISATION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX, modifié par l'article 159 de loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement modifié par le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n° 2022-12 relative aux conditions générales d'adhésion au Cerema ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n° 2022-13 fixant le barème de la contribution annuelle des collectivités territoriales et leurs groupements adhérents ;

Particulièrement sensible aux enjeux de la lutte contre le changement climatique et à la nécessité de préserver la biodiversité pour y faire face, la ville de Saint-Médard-en-Jalles a candidaté et a été labellisée en 2022 au titre des « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN).

Les engagements de la ville de Saint-Médard-en-Jalles se déclinent ainsi suivant différents axes, tels que la connaissance, la sensibilisation et la formation à la biodiversité, la restauration des continuités écologiques, de la trame verte et bleue, des fonctionnalités des zones humides ou encore l'intégration de la biodiversité dans l'aménagement, en passant par la mobilisation citoyenne autour de la biodiversité.

D'une manière plus générale, la ville de Saint-Médard-en-Jalles souhaite, dans la mise en œuvre de l'ensemble de ses compétences, promouvoir des stratégies d'aménagement et de gestion durables, respectueuses de l'environnement et résilientes sur son territoire.

Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

Le Cerema intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le Cerema est une démarche inédite en France. Elle fait du Cerema un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du Cerema.

L'adhésion au Cerema permet notamment à la Ville de Saint-Médard-en-Jalles :

- De s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale : en adhérant, Saint-Médard-en-Jalles participe directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au Conseil d'administration, au Conseil stratégique, aux Comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales) ;
- De disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du Cerema : la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au Cerema, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence ;
- De bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations ;
- De rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques.

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine. Le montant annuel de la contribution est de 795 € la première année (abattement de 50 %) puis 1 590 € les années suivantes.

Compte tenu des objectifs de Transition Écologique de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles et des besoins d'accompagnement pour mettre en œuvre cette ambitieuse stratégie, il est proposé d'adhérer au Cerema et de désigner le représentant de la Ville dans le cadre de cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de solliciter l'adhésion de Saint-Médard-en-Jalles auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction ;

Décide de régler la contribution de 795 € la première année puis 1 590 € les années suivantes ;

Désigne Monsieur le Maire pour représenter la collectivité au titre de cette adhésion ;

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion ;

Impute la dépense au compte 62/81 de l'exercice concerné.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **34 POUR, 0 CONTRE et 3 ABSTENTIONS.**

Francis Royer rapporte la délibération suivante.

Chers collègues, le Conseil Municipal du 1^{er} février 2023 a acté la création du Centre Communal de Santé. La présente délibération définit la composition de son Conseil d'Exploitation et ses missions. Nous vous proposons de désigner six représentants de la Commune et trois représentants des professions médicales et sociales. Ce Conseil d'Exploitation serait donc composé de Monsieur le Maire, de moi-même, de Madame Pouban, de Monsieur Cases, de Madame Fize et de Madame Courrèges pour les représentants des élus de la Commune, de Monsieur Martin, Docteur en biologie, de Madame Mariage, Docteur en médecine, et de Madame Mercadier, Responsable de l'antenne Mission Locale.

Ce Conseil d'Exploitation est l'organe de pilotage et de contrôle du Centre Communal de Santé. Outre toutes les affaires concernant le fonctionnement et l'exploitation courante du Centre, il définira les contrats d'objectifs, il approuvera le rapport d'activité et proposera les programmes d'investissement et de travaux.

Le Conseil Municipal votera le budget et délibérera sur les comptes, il fixera les tarifs appliqués aux usagers et réglera les conditions du recrutement de l'équipe médicale.

Je vous propose donc d'approuver l'ensemble de ces éléments touchant au Conseil d'Exploitation du futur Centre Communal de Santé.

Monsieur le Maire

À l'intention des conseillers municipaux, vous savez que Madame Varin a récemment pris la direction du Centre de Santé. Elle nous indique, sous réserve d'éventuelles péripéties que nous ne connaissons pas à ce jour, qu'elle prévoit son ouverture autour du 10/12 septembre, et qu'il y a d'ores et déjà quatre médecins, dont certains ont des spécialités en gynécologie, par exemple, qui permettront de démarrer le Centre.

J'indique également, parce que je sais que c'est un sujet de préoccupation légitime de la population, la fermeture de notre centre de radiologie. Nous sommes en contact avec un cabinet, dont je ne peux évidemment pas citer le nom publiquement. Nous visitons des locaux lundi. Je ne peux pas préjuger de leur décision, mais à ce stade, ils ont l'air plutôt intéressés.

Jacques Mangon

Il s'agit là encore d'une explication de vote. Nous ne voterons pas cette délibération pour deux raisons, et d'abord par cohérence avec notre position sur le Centre de Santé. Vous savez que nous sommes critiques et que nous considérons que ce n'est pas la fonction, la vocation de la Municipalité d'intervenir de cette manière. D'autre part, l'opposition des élus qui n'ont pas voté le budget primitif n'est pas représentée, ce qui constitue la deuxième raison pour laquelle nous ne serons pas partie prenante de cette délibération. Nous nous abstenons.

Marie-Odile Picard

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous nous abstenons également sur cette délibération. Je rappelle ce que j'avais déjà dit dans un Conseil précédent : disparition du Centre Intercommunal de Santé. De plus, le Centre de Santé n'a pas encore ouvert que vous nous aviez déjà annoncé 50 000 euros de déficit. Dont acte.

Monsieur le Maire

Oui, mais c'est normal pour une première année. Avant d'avoir des recettes, il faut commencer par payer les gens, mais le but est d'arriver à l'équilibre. Dont acte.

Marc Morisset

Nous voyons bien que la santé est un enjeu primordial. Cela me permet de dire qu'il y a eu une première journée mondiale d'hommage rendu aux victimes des injections de thérapie génique samedi 13 mai. Cela me permet de rebondir sur ce que vous avez évoqué, Monsieur le Maire, avec des spécialistes des cycles féminins, entre autres, parce qu'il y a justement le fameux hashtag « Où est mon cycle », qui a été reconnu aujourd'hui depuis plus d'un an, suite à une émission un

peu spéciale sur CNews, entre autres, qui a évoqué le fait que des personnes se plaignent de problèmes liés au cycle menstruel.

En l'occurrence, lorsque des professions arrivent sur la Commune, je pense qu'il est nécessaire de travailler sur la façon dont ces personnes se retrouvent avec autant de problèmes, puisque nous avons aujourd'hui des dépassements assez hallucinants d'effets secondaires concernant les cycles ou le principe de la reproduction, mais à l'inverse, nous avons aussi quelque chose d'assez gravissime, c'est-à-dire une baisse de 20 % des natalités dans certains pays. Aujourd'hui, nous n'avons pas les chiffres en France, mais il est tout de même très inquiétant de se rendre compte que depuis septembre 2021, cela a commencé à descendre vertigineusement. Les données sont là, l'INSEE a les données : il y a aujourd'hui une baisse de la fertilité. Nous savons désormais que c'est très lié au calendrier des injections de thérapie génique. Nous allons donc avoir des personnes qui vont se retrouver encore plus face au mur vis-à-vis de cette problématique de la santé.

Cela me permet de faire une parenthèse, parce qu'il existe un autre enjeu majeur sur la santé, qui concerne les jeunes en particulier. Il y a des myocardites à foison, qui ne sont pas décelées. Nous avons aujourd'hui des chiffres officiels : 750 000 personnes en France auraient potentiellement une myocardite non décelée. Cela sous-entend qu'il faut faire les examens pour essayer de prévenir efficacement, parce qu'une myocardite, et en particulier pour un jeune, peut déboucher sur un arrêt cardiaque. Dans cette journée mondiale qui a été organisée, nous avons les faits : beaucoup de jeunes sont touchés par ces arrêts cardiaques, ce qui n'arrivait pas avant. Cela touche également des enfants, parce que nous constatons également des crises cardiaques chez des tous petits, à six mois, ce qui est absolument hallucinant.

Merci de votre écoute. J'espère que mon vote abstention ne sera pas pris négativement.

Monsieur le Maire

Non. J'en profite pour dire que dans un deuxième temps, un Conseil des usagers sera organisé, qui associera également les usagers. En effet, il est important que ces derniers puissent participer à l'élaboration d'une politique de santé publique.

C'est dommage que vous soyez fixé sur cette affaire de vaccin. En ce qui concerne le problème de fertilité que vous évoquez, j'ignore pourquoi il n'est pas plus médiatisé, parce que c'est catastrophique. Néanmoins, cela fait très longtemps que ceci dure, et les scientifiques s'accordent à pointer du doigt les pesticides perturbateurs endocriniens, problèmes d'alimentation et autres. Je crois que cela n'a pas grand-chose à voir avec le reste.

Quant aux jeunes, il s'agit davantage de difficultés de santé liées à des ruptures de soin, pour des questions sociales, ou à des ruptures psychologiques liées au Covid, qui nous amènent à associer particulièrement, dans ce projet du Centre de Santé, la question des jeunes.

Stéphane Bessière

Je vais faire une intervention très courte. Monsieur Morisset, je suis content d'une chose : à chaque fois, vous contestez les chiffres de mortalité donnés par l'INSEE, et là, vous venez d'expliquer que les chiffres de l'INSEE pour la natalité sont bons. Bravo, l'INSEE est donc fiable, c'est bien.

DG23_071 CENTRE DE SANTÉ - STATUTS ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION. APPROBATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 1^{er} février 2023 portant création de la régie autonome dotée d'autonomie financière sans personnalité morale du centre communal de santé de Saint-Médard-en-Jalles ;

Considérant la nécessité de proposer les premiers statuts du Conseil d'exploitation pour effectuer les premières dépenses et viser les premières décisions, en vue de l'ouverture à la rentrée prochaine ;

Considérant la nécessité de désigner les membres du conseil d'exploitation de la régie et de proposer un élargissement de ce conseil à des personnalités expertes dans le domaine de la santé ;

Cette délibération vient compléter le nombre de ces membres, en ajoutant un corps de personnes expertes, représentant le domaine de la santé. Elle permet également de proposer les premiers statuts, joints à la présente délibération pour lui permettre de se réunir et d'organiser les premières décisions.

Ces statuts auront vocation à évoluer en fonction des membres et seront à nouveau soumis à l'assemblée délibérante.

Ce conseil d'exploitation sera modifié pour accueillir deux membres supplémentaires pour atteindre un total de neuf personnes, organisé autour de deux collèges :

- Les représentants de la Commune : cinq membres et le Maire ;
- Les représentants des professions médicales et sociales : trois membres.

En conséquence, il est proposé de désigner les personnes suivantes :

Collège des représentants de la Commune :	1- Stéphane Delpeyrat-Vincent 2- Francis Royer 3- Cécile Poublan 4- Bernard Cases 5 - Françoise Fize 6 - Hakima Courreges
Collège des représentants des professions médicales et sociales :	1- M. Martin, Docteur en biologie 2- Mme Mariage, Docteur en médecine, 3- Mme Mercadier, responsable de l'antenne Mission Locale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les statuts joints à la présente délibération.

Approuve la modification du nombre et la nature des membres du Conseil d'exploitation.

Approuve la désignation proposée par le Maire.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **30 POUR, 0 CONTRE et 7 ABSTENTIONS.**

Kevin Roscop rapporte la délibération suivante.

Chers collègues, il s'agit d'une délibération qui revient régulièrement au Conseil et qui a pour objectif de mettre à jour le tableau des effectifs de la Collectivité.

Cette actualisation comprend les créations suivantes :

- Un emploi à temps complet de technicien principal de 1^{ère} classe, dans le cadre du recrutement d'un responsable des opérations bâtiments au sein du service Patrimoine bâti ;

- Un emploi supplémentaire de brigadier-chef principal à temps complet, dans le cadre du renforcement de notre équipe de Police Municipale ;
- Un emploi à temps complet d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale, suite à la nomination d'une agente après la réussite de son concours ;
- Cinq emplois à temps complet sur le grade adjoint technique, pour tenir compte des différentes mobilités internes réalisées au sein de la Collectivité.

Je vous propose donc de voter cette actualisation du tableau des effectifs.

Marc Morisset

Je vais m'abstenir sur cette délibération. Je réponds à Monsieur Bessière qu'effectivement, des personnes contestent les chiffres INSEE, mais évidemment, concernant la natalité, je me base entre autres sur des données externes à la France, puisqu'il y a énormément de censure de ce point de vue. La censure est massive, mais nous parvenons malgré tout à les retrouver dans certains pays anglo-saxons, comme l'Angleterre ou l'Australie. En tout cas, la baisse est forte, et la surmortalité massive également, de l'ordre de 17 à 20 %. Dans un canton Suisse, nous sommes d'ailleurs passés à 43 %.

Monsieur le Maire

L'air des Alpes ! Pourtant, en Suisse, ils ne font que des médicaments, c'est peut-être lié. En tout cas, ils font beaucoup de chimie.

Sérieusement, sur la fertilité, c'est un sujet un peu tabou qui devient très inquiétant, au regard des études. Si nous rajoutons à cela que les jeunes ne veulent plus faire d'enfant parce que le changement climatique les terrorise, cela devient tout de même problématique.

DG23_072 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 stipulant que « les emplois de chaque collectivité (...) sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Conformément à l'article précité, il appartient au Conseil Municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de permettre des créations de postes pour tenir compte de besoins nouveaux ou des évolutions réglementaires.

D'une part, dans le cadre du recrutement d'un responsable des opérations bâtiments au sein du service Patrimoine bâti, il est proposé de créer un emploi à temps complet de technicien principal de 1^{ère} classe, correspondant au grade détenu par l'agent retenu pour occuper ce poste.

D'autre part, dans le cadre du renforcement de l'équipe de la police municipale, il est nécessaire de créer un emploi supplémentaire de brigadier-chef principal à temps complet, pour permettre le recrutement par voie de mutation du candidat retenu pour occuper cet emploi.

Également, afin de permettre la nomination d'une agente relevant du grade d'adjoint technique principal de 2^e classe après sa réussite au concours territorial d'auxiliaire de puériculture, il est proposé de créer un emploi à temps complet d'auxiliaire de puériculture de classe normale.

Enfin, à la suite de différentes mobilités internes réalisées au sein de la collectivité d'agents titulaires d'un grade d'avancement dans le cadre d'emplois des adjoints techniques, il est nécessaire de créer 5 emplois à temps complet pour permettre de pourvoir les postes correspondants sur le grade de recrutement direct, à savoir adjoint technique.

Considérant le tableau des effectifs budgétaires de la collectivité, il est donc proposé de l'actualiser en créant ces 8 emplois permanents afin de garantir le bon fonctionnement des services municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide sur la base du tableau annexé, d'actualiser le tableau des effectifs de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles, à compter du 1^{er} juin 2023.

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Commune pour l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **32 POUR, 0 CONTRE et 5 ABSTENTIONS.**

Bruno Cristofoli rapporte la délibération suivante.

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Bonsoir à toutes et tous, bonsoir aux internautes. Avant de rentrer spécifiquement dans la délibération qui nous occupe, je voulais dire que j'étais très content que deux membres du Conseil Citoyen soient venus ce soir à 18 heures poser des questions en direct à l'équipe municipale. C'est la deuxième mouture du Conseil Citoyen, qui a redémarré la semaine dernière. Nous allons donc pouvoir reprendre les cycles de questions au Conseil Municipal. Je trouve très intéressant d'avoir ces points de vue partagés ici dans cette salle.

C'est une semaine riche pour la participation citoyenne, puisque se réunissait samedi dernier la Convention Citoyenne, portée par Pascal Tartary, pour son deuxième rendez-vous, dans cette même salle, où une cinquantaine de personnes étaient réunies.

Il y a également eu des groupes d'étude projet, notamment avec la ZPENS (Zone de Prémption des Espaces Naturels Sensibles) en début de mois, et une nouvelle réunion est prévue la semaine prochaine. C'est donc un travail sur les zones de protection des espaces naturels sensibles. Des choses se passent également au quotidien. Nous en parlions tout à l'heure avec Claude Joussaume, et pas plus tard qu'hier, une nouvelle réunion de rue, rue Braque, je crois, s'est tenue, afin de travailler avec les riverains sur les problématiques de circulation.

C'est donc quotidiennement qu'avec l'ensemble des collègues de l'équipe municipale nous travaillons sur ces sujets de participation. Je pourrais citer bien d'autres choses : le Restaurant solidaire, avec un travail réalisé de cette même façon, mais Pascal Tartary me parlait aussi de choses qui se feront dans le cadre des cinémas d'été, pour permettre à des gens de choisir certains éléments.

Ce sont donc des dispositifs divers qui sont mis en place. Celui qui nous intéresse ce soir, c'est le budget participatif, pour sa troisième mouture, sa troisième version, et un nouveau règlement, puisque, comme nous l'avons dit depuis le début, nous sommes dans l'expérimentation, et nous essayons à chaque fois d'améliorer les choses, de faire en sorte que cela soit le plus pertinent possible.

Depuis 2021, 10 projets ont déjà été réalisés, et 20 projets sont aujourd'hui en cours de réalisation dans les différents quartiers de la Ville. Nous pouvons citer des parcours sportifs à Magudas, des bacs de plantes aromatiques et des composteurs collectifs en centre-ville, le dispositif « Sauve qui peut » sur les gestes de premiers secours, au niveau de l'école de Cérillan, mais encore « Asseyons-nous et bavardons en centre-ville ». Je ne vais pas tous les citer, mais plusieurs réalisations sont déjà actées et fonctionnent très bien.

Dans ce règlement, nous faisons principalement évoluer deux choses. La première, c'est la volonté d'avoir des sujets qui soient mieux portés par les porteurs de projet. Parfois, lorsque nous lançons un budget participatif, des personnes, seules derrière leur écran d'ordinateur, se disent : « Tiens, ce serait bien qu'il y ait cela à Saint-Médard-en-Jalles », mais finalement, elles ne portent

pas spécialement le sujet ou le projet. Nous voudrions donc que les sujets soient davantage portés. Pour cela, nous allons ouvrir plus largement le temps d'ouverture des projets, nous allons continuer à proposer des ateliers de travail, des ateliers d'écriture de ces projets avec les personnes, également dans les centres sociaux, mais surtout, nous allons demander à ce que les projets soient portés par au moins deux personnes.

L'année dernière, quelqu'un avait déposé plusieurs projets, et nous l'avions rencontré pour lui en parler. Il nous avait dit : « J'ai regardé tous les budgets participatifs en France et j'ai pris toutes les idées qui me semblaient sympas ». Ce n'est pas vraiment ce que nous attendons en termes de participation, même s'il pouvait s'agir de bonnes idées. C'est donc une première chose : essayer de faire en sorte que les projets soient mieux portés par les personnes, et surtout qu'elles s'impliquent dans leur réalisation.

Nous allons également l'ouvrir aux associations, ce que nous n'avions pas fait jusque-là. Ainsi, si des associations veulent proposer des projets, bien sûr en répondant aux critères qui nous permettent de les sélectionner, c'est-à-dire le bien-être, le bien commun, l'utilité sociale, la préservation de l'environnement, la résilience, elles pourront le faire.

Nous voulions également le faire avec les écoles, mais ce n'était pas possible cette année, parce qu'il fallait réfléchir un peu plus loin sur une évolution plus large du règlement, comment nous faisons avec les conseils d'école, etc., pour savoir si le projet était bien partagé par toute la communauté éducative, par les enfants, par les parents d'élèves. Nous le ferons sans doute sur le prochain règlement.

La seconde évolution majeure, c'est le timing. Jusque-là, nous avions un timing qui faisait que le temps de dépôt des projets était assez court, parce qu'ensuite, il fallait que nous puissions voir s'ils étaient valides, acceptables par rapport à la réglementation de notre budget participatif, et les services municipaux devaient travailler tout l'été pour faire en sorte de chiffrer ces projets, pour qu'il puisse ensuite y avoir un vote par la population et une finalisation par le Conseil Citoyen, pour pouvoir passer au budget principal, au vote du mois de décembre. C'était donc la course pour réussir à sortir la délibération au mois de décembre.

Ainsi, nous avons choisi de prendre un peu plus de temps. À partir de demain et jusqu'à début juillet, soit quasiment deux mois, les gens pourront déposer des projets. Ensuite, nous pourrons prendre le temps de l'automne pour évaluer la viabilité et la faisabilité de ces projets. Nous voterons, non pas au budget principal, mais au budget supplémentaire, les sommes correspondantes. Cela permettra de rendre les choses plus fluides et plus acceptables pour nos services. Il est important que nous ayons une attention toute particulière, notamment dans ces sujets de participation citoyenne, envers nos personnels municipaux, parce qu'ils sont souvent impliqués pour des réunions le soir, ou le week-end, par exemple pour la Convention Citoyenne. Si l'objectif est de travailler avec les Saint-Médardais le plus possible, nous devons néanmoins avoir les moyens de le faire avec nos personnels et nous devons les préserver, dans ce cadre, de toutes ces réunions et sollicitations.

Au travers de cette délibération, je vous demande donc d'adopter le présent règlement pour le budget participatif 2023.

Marie-Odile Picard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers Saint-Médardais. Nous nous abstenons sur cette délibération. Je me suis exprimée à maintes et maintes reprises sur la participation citoyenne que vous avez mise en place, je n'y reviendrai pas. En revanche, je voudrais vous interpeller une fois de plus sur le fait que vous oubliez régulièrement les oppositions, puisque nous sommes désormais plusieurs oppositions, dans un certain nombre de manifestations ou de réunions.

Monsieur le Maire, en commission, il y a quelques mois, vous m'aviez assuré que vous inviteriez l'opposition lors du lancement de cette nouvelle Convention Citoyenne. Je suis désolée, mais nous n'avons pas été invités. Nous ne sommes pas invités non plus à la présentation de la guinguette, ni, avec les professionnels, certes, à la présentation de la future Maison de la Petite enfance. Il y a de nombreuses manifestations ou réunions dont nous sommes tout simplement

écartés, ce que je regrette très sincèrement. De façon démocratique, je pense qu'il serait intéressant d'inviter les oppositions à participer à vos réunions.

Monsieur le Maire

Effectivement, je pense que s'il y a des erreurs, il faut que nous les corrigions. Sur la guinguette, je pense que tout le monde est invité, puisque c'est une invitation publique, le 26, à 18h30. Nous essayerons d'être plus vigilants.

Bruno Cristofoli

En l'occurrence, sur la Convention Citoyenne, c'était une réunion de lancement de la Convention. Il n'y avait pas spécialement d'élus invités, seul Monsieur le Maire est venu, et certains élus sont passés. Vous auriez pu être au courant de l'évènement et de la date, mais il n'y avait pas d'invitation particulière aux élus. Monsieur le Maire est passé pour lancer la Convention et être avec Pascal (Tartary) et moi-même, notamment, et quelques autres élus étaient également présents. En effet, vous auriez pu avoir la date. De ce point de vue, je ne peux qu'être d'accord avec vous.

Monsieur le Maire

Nous essayerons de rattraper cela en organisant une réunion où l'opposition peut venir s'exprimer, cela me semble nécessaire.

Cécile Marenzoni

Je voudrais juste indiquer à Madame Picard que sur le dispositif groupe d'étude projet, chaque groupe d'étude projet commence par une réunion publique, et vous y êtes présente le plus souvent. C'est ce qui vous permet de participer avec nous au groupe d'étude projet Zone de Préemption des Espaces Naturels Sensibles. Vous ne pouvez donc pas dire que vous ne participez à aucune instance parce que vous n'y êtes pas invitée. Il est vrai que tout dispositif commence le plus souvent par une réunion publique, pour laquelle il n'y a pas d'invitation spécifiquement destinée aux élus, mais tout habitant est également invité à participer. C'est ainsi que le groupe se constitue avec les volontaires, à la fin de la première réunion.

Marie-Dominique Canouet

En effet, la réunion de présentation pour la nouvelle Maison de la Petite enfance était à destination des agents. La réunion publique aura lieu en septembre et vous y serez conviée.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, chers collègues. Nous expliquons notre position de vote : nous nous abstenons sur cette délibération, non pas que nous soyons opposés à ce dispositif de participation, mais cela fait écho à notre appréciation générale de la participation citoyenne depuis trois ans qui, à beaucoup d'égards, confine à une forme d'escroquerie intellectuelle, puisque si beaucoup de promesses ont été faites, il y a une réalité qui est assez ordinaire et qui ne fait pas une large place aux Saint-Médardais, ni plus ni moins qu'ailleurs. Je trouve triste que nous ayons promené les gens ainsi pendant toutes ces années.

Monsieur le Maire

Ce que je peux dire, c'est qu'il y a des centaines de Saint-Médardais qui participent à nos dispositifs, qui sont consultés sur tous les sujets qui les concernent.

Marc Morisset

Je vais voter pour cette délibération. Du côté du montant, nous aurions pu espérer être un peu plus élevés, même si nous avons toujours la problématique de l'habitude d'amener les gens à se concerter pour arriver à prendre part aux décisions tout doucement. C'est effectivement une question d'éducation populaire. Ce n'est pas facile, j'en conviens. Nous l'avons vu, ne serait-ce qu'avec les manifestations sur les retraites : il y a un manque d'implication des personnes à essayer de contrer ou pas une politique, et éventuellement d'y participer également. Nous

sommes donc aussi dans cette culture de l'attente : « Les élus sont là pour cela, débrouillez-vous ». Je crois qu'il faut essayer d'impliquer cela, et c'est un travail.

Sur la notion de montant, je pense que cela joue encore plus sur la décision, parce que si nous sommes sur de petits montants, les gens ne s'impliqueront pas de la même manière. Nous sommes peut-être davantage sur des projets qui répondraient un peu à la politique du trottoir. C'est un peu péjoratif de dire cela, mais il y a tout de même des choses sur lesquelles nous pourrions travailler beaucoup plus en amont, des choses beaucoup plus fortes, avec une véritable notion de transition, et qui apporteraient vraiment un plus à la Ville. Je pense qu'il y a des idées qui viendront, justement parce que c'est ambitieux. C'était le premier aspect.

Le second, c'est par rapport au fait que c'est un peu une occasion manquée de ne pas avoir instauré la Gemme. J'avais déjà posé la question, et pour une fois, Monsieur Cristofoli avait dit que c'était une question intéressante. Certes, il avait commencé à juger que mes autres questions n'étaient pas intéressantes, mais celle-ci l'avait amené à me répondre. Encore une fois, nous voyons que cela pêche. Il y a des choses, mais cela n'aboutit pas. S'il y avait un véritable projet avec cette notion de la Gemme, les gens s'intéressaient de savoir comment circule la monnaie locale. Si elle n'est pas fondante, elle garde la valeur. Encore une fois, c'est très important : en calcul simple, cela a été estimé par plusieurs associations, mais cela veut dire à peu près la même chose : un commerce qui a un distributeur avec carte bleue, c'est une perte de 125 euros par mois pour le commerçant, parce qu'il y a un prélèvement sur la machine, sur un abonnement, et ce fameux pourcentage de pourcentage qui est pris à chaque achat. Cela sous-entend que quand nous sommes dans cette notion du budget participatif, si la Ville était elle-même ambitieuse pour essayer de pousser davantage cette notion de la Gemme, elle verrait qu'il n'y a pas de pertes : l'argent circule, nous faisons fonctionner les commerçants, les petits artisans. Cela répond exactement aux besoins que la Ville espère.

Je ne veux pas faire la logique de la communication de Monsieur Mangon en disant que cela ne fonctionne que sur le slogan, parce que ce n'est pas le cas : il faut éduquer, il faut amener les gens à s'intéresser à cette question. Néanmoins, il me semble que c'était une occasion d'instaurer cette Gemme. Il y a des personnes qui ne savent pas trop l'écrire, donc je vais l'épeler : G.E.M.M.E. Merci.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup pour vos remarques. Soyons clairs, la Gemme existe, elle est portée par une association. Nous, nous avons fait part de notre soutien, mais c'est une affaire compliquée. Je vais prendre un cas concret. La Gemme, pour ceux qui ne connaissent pas forcément les monnaies locales, est faite pour favoriser les circuits courts, l'économie de proximité, etc. Par exemple, allez voir la librairie, qui est très sensible à ces questions. Ses fournisseurs, c'est Gallimard, le Seuil, etc. Que voulez-vous qu'elle fasse ? Elle ne peut pas les payer en Gemme. Petit à petit, des commerçants y viennent, des cavistes, des maraîchers et d'autres, mais nous ne pouvons pas faire plus que cela. Nous voulons bien accompagner cette association, il n'y a pas d'ostracisme du tout, mais cela doit se faire avec les commerçants, puisque ce sont eux qui ont la clef.

DG23_073 RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF 2023. APPROBATION

Dans la continuité des dispositifs et instances de Participation Citoyenne, présentés le 9 novembre 2022 en Conseil Municipal à travers la délibération DG22_144, la Ville lance une nouvelle campagne du Budget Participatif.

Depuis 2021, 10 projets ont été réalisés dans différents domaines allant des solidarités, jusqu'à la transition écologique en passant par le cadre de vie, comme en témoignent les exemples ci-après : parcours sportif et santé Magudas ; Sauve qui peut (écoles de Cérillan) ; bacs de plantes aromatiques et composteurs collectifs en centre-ville ; terrain de pétanque (Magudas) ; Asseyons-nous et bavardons en centre-ville ; jardins partagés à Gajac ; plantations d'arbres sur le territoire, etc. 20 projets sont aujourd'hui en cours de réalisation dans les différents quartiers de la Ville.

Pour participer, il suffit d'habiter Saint-Médard-en-Jalles, ou bien travailler sur la Commune. Le projet doit être porté par deux personnes au minimum, ou bien en groupes constitués (collectifs d'habitants, associations) ou non constitués (famille, voisins, amis...) et viser l'intérêt commun.

Les projets devront viser l'intérêt commun, l'utilité sociale, le bien être ou encore la préservation de l'environnement. L'enveloppe totale sera de 150 000 euros.

Un accompagnement des porteurs de projets sera assuré par la Maison des Associations et de la Citoyenneté.

Il convient de réglementer ce dispositif, comme un appel à projets :

1/ Les projets déposés doivent :

- Relever de l'intérêt général et répondre aux ambitions de la charte de la participation citoyenne à savoir : la transition écologique et sociale pour rendre la vie des quartiers « plus solidaire, plus écologique et plus démocratique » ;
- S'inscrire dans les compétences de la Commune ;
- Être portés par tous citoyens, collectif de citoyens ou associatif (deux personnes minimum requises), âgé d'au moins 16 ans (avec autorisation parentale), habitant, travaillant ou étudiant à Saint-Médard-en-Jalles ;
- Se limiter à deux projets par citoyen ou collectif ;
- Constituer soit une dépense d'investissement soit une dépense de fonctionnement non pérenne ; les conséquences du projet en dépenses de fonctionnement (entretien, rémunération de personnel sur plusieurs années) seront évaluées comme un critère « d'admissibilité » ;
- Être envoyés à la maison des associations et de la citoyenneté sous la forme d'un projet construit et présenté au Conseil Citoyen qui pourra le compléter ;
- Ne pas nécessiter l'acquisition de terrain, de bâtiment ou de local ;
- Être localisés sur un terrain ou parcelle validé par le propriétaire ;
- Être en lien avec le quartier et ses habitants, si le projet émane d'une structure de statut moral privé, hors entreprise à but lucratif (associations, coopératives, entreprises à but social), en dépassant la seule implication de leurs adhérents et de leurs activités quotidiennes (objet social, éducatif, sportif ou culturel de l'association).

2/ Le calendrier :

- Ouverture de l'appel : 18 mai 2023 ;
- Clôture de l'appel : 9 juillet 2023 ;
- Études d'admissibilité par les services de la Ville : septembre à décembre 2023 ;
- Finalisation des projets et du financement : novembre - décembre 2023 ;
- Vote d'appréciation en ligne par les habitants : janvier 2024 ;
- Sélection des projets par le conseil citoyen : février - mars 2024 ;
- Délibération au Conseil Municipal : mai 2024

3/ La prise de décisions :

- Les projets admissibles sont présentés au Conseil Citoyen ;
- Le Conseil Citoyen, après avis des habitants, effectue un classement global, par jugement majoritaire, sur la grille d'indicateurs : bien être ; bien commun ; utilité sociale ; environnement. Il établit une liste des projets pouvant être réalisés, en intégrant dans cette liste au moins un projet par quartier, en s'assurant d'une cohérence à l'échelle de la Ville ;
- La Municipalité propose au Conseil Municipal l'inscription des crédits pour le financement des projets retenus et de la capacité à les financer sur l'année 2024.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte le présent règlement pour la période 2023-2024.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à 31 POUR, 0 CONTRE et 6 ABSTENTIONS.

Karine Guérin rapporte la délibération suivante.

Monsieur le Maire, chers collègues, chers internautes, Mesdames, Messieurs. Effectivement, l'UCPA, comme vous le savez, qui est délégataire pour la gestion du centre équestre au Château de Belfort jusqu'au 31 août 2028, a adressé à la Commune une proposition de tarifs pour la saison 2023/2023.

Il propose une augmentation différenciée des tarifs, conformément aux calculs définis dans le contrat, parce que ceux-ci occasionnent une trop grande différence pour certains produits avec la grille tarifaire 2022/23, de l'ordre de 16 %, ce qui paraissait beaucoup trop.

Afin de rester attractif, l'UCPA propose donc des augmentations variables en fonction de la pression de vente, de la hausse des matières premières (fluides, foin, paille, grains, etc.), de la concurrence, des revalorisations salariales et des investissements et charges embarqués.

Trois types d'augmentation sont ainsi proposés : de 0 % à 2,5 % pour les produits d'appel ou connaissant des difficultés de remplissage, + 5 % sur les produits en lien avec l'augmentation des matières premières, des salaires et des charges diverses, et + 16 % pour des produits qui ne sont pas en phase avec la concurrence, les charges associées, ou tout simplement trop de ventes avec difficulté de répondre à la demande.

Les activités de la Ville, à savoir les vacances sportives, CAP33, les séjours et les séances scolaires, connaissent une augmentation de 5 %, justifiée par la hausse du coût des matières premières. Pour rappel, le concessionnaire applique la méthode de principe d'évolution tarifaire à partir du mois de juillet.

Il vous est donc proposé d'adopter ces nouveaux tarifs présentés par l'UCPA. Je les remercie d'avoir bien voulu travailler sur cette augmentation et y réfléchir de façon à faire en sorte que cela ne nous impacte pas trop.

Monsieur le Maire

Je profite d'une parenthèse. J'en ai parlé en privé avec l'UCPA, mais vous avez peut-être vu qu'ils investissent beaucoup ces temps-ci, à Bordeaux, à Mérignac. Ainsi, je pense qu'au vu des liens qui nous lient depuis fort longtemps, il serait bon qu'ils fassent de même à Saint-Médard-en-Jalles. Nous leur avons déjà tendu la perche et nous allons travailler en ce sens. En tout cas, pour ce qui est du centre équestre, nous sommes très contents de cette collaboration avec l'UCPA.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous voterons cette délibération, parce que le centre équestre est dans une conjoncture difficile et qu'il fait du bon travail depuis très longtemps. Il faut donc les soutenir. Pour autant, nous sommes un peu gênés par les types d'augmentation qui sont prévus. Nous comprenons bien les deux premiers, mais j'ai un doute sur le troisième, dont nous faisons état.

Augmenter de 16% les produits qui ne sont pas en phase avec la concurrence, les charges associées, ou simplement trop de ventes avec des difficultés de répondre à la demande, je trouve que c'est une prise de risque sur le long terme, parce que les réputations sont longues à se faire en matière de centre équestre. Elles se répandent assez rapidement, mais par contre, elles sont faciles à défaire. Si notre centre prend une posture conjoncturelle comme celle-là, il faut avoir en tête que cela restera associé à ce centre pendant longtemps. Je trouve donc qu'il aurait été plus prudent, et j'aurais préféré que nous ayons une posture un peu plus prudente, que nous ne jetions pas le bébé avec l'eau du bain, notamment pour les produits sur lesquels nous avons peut-être des difficultés à répondre. Néanmoins, faut-il mettre en place des tarifications dissuasives pour autant ? Cela me paraît un peu audacieux.

Ainsi, notre approbation vaut globalement pour le centre équestre et pour le travail qui est fait, en termes d'encouragement, mais nous reconnaissons que nous avons un doute sur ce troisième élément. Je pense que la Ville gagnerait à dialoguer avec le centre équestre pour faire évoluer cette position.

Karine Guérin

Par exemple, la location des boxes pour les propriétaires : pourquoi sommes-nous obligés de mettre cela en place ? Parce qu'ils sont limités en place. Ils ont augmenté et investi énormément au niveau de la qualité proposée sur cette location et aux accès pour les propriétaires au niveau des chevaux. C'est donc sur cette base qu'ils se sont calibrés et qu'ils vont peut-être garder les 16%. La réputation de l'UCPA a bien augmenté, il y a une qualité au niveau de l'accueil des concours, un professionnalisme...

Jacques Mangon

Pardon, mais avant de parler de l'UCPA, il faut peut-être parler du centre équestre de Saint-Médard-en-Jalles.

Karine Guérin

C'est le centre équestre de Saint-Médard-en-Jalles, dont l'UCPA est délégataire, nous sommes bien d'accord. Je vous disais que cette réputation a effectivement largement augmenté depuis que les travaux ont été réalisés au niveau du bâtiment en lui-même, au niveau de l'accueil pour les propriétaires, au niveau de l'accueil de la jeunesse, des personnes en situation de handicap.

Ils ont effectivement des choix à faire, qu'ils font en bonne conscience. Ils sont professionnels et je leur fais entièrement confiance là-dessus.

DG23_074 FIXATION DES TARIFS 2023/2024 UCPA - CENTRE ÉQUESTRE. APPROBATION

Conformément aux dispositions de la loi 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, du décret n°2005-236 du 8 février 2005 ainsi que de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016, l'UCPA, délégataire pour la gestion du centre équestre jusqu'au 31 août 2028, a adressé à la Commune une proposition de tarifs pour la saison 2023/2024.

L'UCPA propose une augmentation différenciée des tarifs, car les indicateurs (ICHTTS et FSD2), conformément au calcul défini dans le contrat (article 31), occasionnent une trop grande différence, pour certains produits, avec la grille tarifaire 2022/23, de l'ordre de 16 %.

Afin de rester attractif, l'UCPA propose donc des augmentations variables en fonction de :

- De la pression de vente ;
- De la hausse des matières premières (fluides, foin, paille, grains...);
- De la concurrence ;
- Des revalorisations salariales ;
- Des investissements et charges embarqués.

Trois types d'augmentation sont ainsi proposés :

- De 0 % à + 2,5 % sur les produits d'appel ou connaissant des difficultés de remplissage ;
- + 5 % sur les produits en lien avec l'augmentation des matières premières, des salaires et des charges diverses ;
- + 16 % = produits pas en phase avec la concurrence, les charges associées ou tout simplement trop de ventes avec difficultés de répondre à la demande.

Les activités de la Ville, à savoir les vacances sportives, CAP33, les séjours et les séances scolaires connaissent une augmentation de 5% justifiée par la hausse du coût des matières premières.

Pour rappel, le concessionnaire applique la méthode de principe d'évolution tarifaire à partir du mois de juillet 2023 de la manière suivante :

- $0,20 + 0,80 * (0,56 * ICHTTS / ICHTTSO + 0,44 * FSD2 / FSD20)$

- ICHTTS = Indice INSEE du coût horaire du travail
- FSD2 = Indice INSEE frais et services divers

Il vous est donc proposé d'adopter les tarifs 2023/2024 présentés par l'UCPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte les tarifs 2023/2024 présentés par l'UCPA pour la gestion du centre équestre Belfort.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à 36 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION.

Karine Guérin rapporte la délibération suivante.

DG23_075 ACCÈS+ CULTURE-SPORT - RECONDUCTION DU DISPOSITIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023. APPROBATION

Le dispositif Accès + Culture-Sport 6-18, mis en place par la Ville, permet de favoriser l'accès aux pratiques artistiques et sportives individuelles pour les enfants et les jeunes issus des familles aux revenus modestes.

La Ville participe ainsi aux frais d'inscription, dans une association culturelle et/ou sportive de Saint-Médard-en-Jalles, pour des familles résidant sur la Commune. Les bénéficiaires de cette aide sont des enfants et jeunes, de 6 à 18 ans inclus, des familles des quatre premières tranches de quotient familial mensuel.

La contribution de la Commune, fixée à 50 euros, est plafonnée à deux activités maximum par enfant, soit une culturelle et une sportive.

L'aide est versée à l'association partenaire et permet à son bénéficiaire d'obtenir un allègement des frais d'adhésion et d'inscription aux activités.

On peut établir le bilan suivant concernant les familles qui ont sollicité cette carte :

- 471 cartes familiales ont été délivrées (423 en 2021-2022). 358 familles ont bénéficié du dispositif en inscrivant leurs enfants dans des associations partenaires.
- Accès + a concerné 878 enfants et jeunes différents dans ces 471 familles, 419 filles et 459 garçons.

Le nombre d'association partenaires est en légère augmentation (+3) : 40 au total, avec une forte représentation du secteur sportif (30 associations sportives) et 10 associations culturelles ou socioculturelles.

Il vous est proposé de poursuivre l'engagement de la Ville dans l'accompagnement à la pratique amateur pour le plus grand nombre d'enfants et de jeunes et de reconduire le dispositif Accès + Culture-Sport 6-18 selon les mêmes modalités que les années précédentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la reconduction du dispositif « Accès + culture-sport 6-18 » à destination des enfants de familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 000 €.

Fixe les conditions de la participation de la Ville à compter de la rentrée scolaire 2023 à 50 € par enfant et par activité (plafonnée à deux activités maximum).

Impute la dépense sur l'article 6281 fonction 422 du budget de l'exercice en cours.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et actes y afférents.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.

Karine Guérin rapporte la délibération suivante.

Pascale Bru

Juste pour vous dire qu'en tant que Présidente de l'ADIL, je ne participerai pas au vote.

DG23_076 VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ET À DES COOPÉRATIVES SCOLAIRES. DÉCISION

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions à plusieurs associations et à des coopératives scolaires.

Dans le cadre de projets associatifs :

- 4 500 euros à l'association Fêt'en Jalles, dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Saint-Médard, le 3 juin ;
- 3 500 euros à Gestes & Expression pour l'organisation des 40 ans de l'association ;
- 3 500 euros à l'ADIL 33 pour les permanences tenues en 2022 pendant plusieurs mois suite à l'orage de grêle de juin ;
- 5 600 euros à l'association Saint Médard Mon Commerce (SMMC) dans le cadre de la création de cette nouvelle association et au regard des nombreux projets qui seront organisés en 2023 sur la Commune, pour animer la Ville et ses quartiers parmi lesquels nous pouvons citer Commerces en fête et la braderie le 1^{er} juillet, les animations pendant la coupe du Monde de rugby en septembre, ainsi que le marché de Noël. Cette association, enregistrée à la Préfecture de Bordeaux le 27 janvier 2023 et située Place de l'Hôtel de Ville à Saint-Médard-en-Jalles, a pour objet de fédérer les commerçants de la Ville autour du développement et de la promotion de l'activité commerciale.

Dans le cadre du parcours culturel et citoyen :

La Ville propose des sorties à Paris pour les classes de CM2 dans le cadre d'un parcours culturel et citoyen mis en place depuis l'année 2021/2022.

Le paiement des billets de train, l'hébergement et la restauration ne peuvent pas toujours être réalisés par la Commune, en raison de refus de prestataires de percevoir un virement administratif.

Pour les voyages prévus en 2023, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions à plusieurs coopératives scolaires pour rembourser les frais engagés, sur présentation de factures acquittées :

- 6 000 euros maximum pour la coopérative de l'école élémentaire Pierre et Maïa Carrié (voyage prévu le 13 juin 2023) ;
- 6 000 euros maximum pour la coopérative de l'école élémentaire Hastignan (voyage prévu le 19 juin 2023) ;
- 6 000 euros maximum pour la coopérative de l'école élémentaire Gajac (voyage prévu le 27 juin 2023) ;
- 6 000 euros maximum pour la coopérative de l'école élémentaire Montaigne (voyage reporté entre octobre et décembre 2023).

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide le versement des subventions aux associations et coopératives scolaires énumérées ci-dessus.

Impute les sommes correspondantes à l'article 65748 pour les subventions de fonctionnement, au budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.

Marc Morisset

Je vais voter pour cette délibération, mais j'amène simplement une nuance sur le fait que l'Europe n'est pas l'Union européenne. Il est donc important de noter l'importance des mots. Tout à l'heure, vous avez évoqué la langue française, et l'Union européenne est très guerrière. À côté de cela, nous avons une Europe avec des peuples, avec des pays qui ne sont par exemple pas du tout d'accord avec le fait de dire que nous allons armer l'Ukraine pour qu'elle se défende. Cela signifie une nouvelle fois qu'il y a cette notion d'Europe et d'Union européenne. Je pense qu'il est important que les Français et les Saint-Médardais en soient informés.

D'autre part, concernant les Jeux Olympiques, cet aspect joue également un rôle majeur. Dans les fondateurs des Jeux, il y a cette notion de faire exclusivement du sport, et pas de politique. Aujourd'hui, nous voyons que la question rentre à nouveau dans le débat et que les influences de différents pays jouent un rôle majeur pour essayer d'exclure certaines nationalités, qui sont aujourd'hui confrontées, comme c'est le cas avec les Russes. Je crois qu'il est important que les ambassadeurs, aussi jeunes soient-ils, soient également informés, mais surtout neutres, puisque être ambassadeur, ce n'est pas faire de la politique, c'est vraiment être au service du sport. Merci de votre écoute.

Marie-Dominique Canouet rapporte la délibération suivante.
DG23_077 ADHÉSION À LA MAISON DE L'EUROPE. DÉCISION

La Ville souhaite adhérer à la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine, dont le siège social se situe au 1, place Jean Jaurès à Bordeaux.

L'adhésion permet d'obtenir le déploiement des « ambassadeurs des valeurs européennes et olympiques », de jeunes volontaires de 18 à 30 ans, européens et français.

En lien avec les équipes pédagogiques des Claé et des accueils de loisirs, ils animent des ateliers au sein des structures et contribuent à la mise en œuvre de projets tels que le Menu européen, en collaboration avec la cuisine centrale.

Le montant de l'adhésion est de 100 euros pour l'année 2023.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide d'adhérer à la Maison de l'Europe jusqu'à la fin du mandat et de verser à ce titre, la cotisation de 100 euros pour l'année 2023.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et les éventuels avenants.

Impute ces dépenses sur l'exercice 2023, sur le budget de la Commune, article 6281.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.

Jean-Luc Trichard rapporte la délibération suivante.

Il s'agit de profiter de notre droit de préférence dans la vente d'un terrain boisé en espace naturel et dans les zones humides pédologiques qui ont été repérées. C'est la vente d'un peu moins de quatre hectares de terrain, pour 11 859 euros. Cela nous permettra de préserver ces espaces pour sauvegarder leurs fonctions écologiques, notamment la capacité de filtrer naturellement les pollutions des eaux superficielles et souterraines, mais également leur rôle de piège à carbone. Nous devons absolument conserver le rôle majeur de Saint-Médard-en-Jalles de piège à carbone sur l'ensemble de la Métropole.

Nous vous proposons donc d'acheter ces terrains, un peu moins de quatre hectares sur deux secteurs différents (la Bialade et Belfort), pour 11 859 euros.

DG23_078 EXERCICE DROIT DE PRÉFÉRENCE – AE147-AE148-DY16-DY17-DY26. DÉCISION

Par courrier reçu le 11 avril courant, nous sommes saisis par Maître LANDAIS, notaire à Biganos d'un projet de vente de terrains boisés, situés aux lieux-dits Bialade et Belfort, d'une superficie totale de 39 531 m² cadastrés AE147, AE148 et DY16, DY17, DY26, au prix de 11 859 €.

Cette notification s'inscrit dans le cadre de la procédure du droit de préférence qui réserve à la Commune un droit prioritaire pour l'achat de ces biens, classés au cadastre en nature de bois et forêt et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares.

Ces terrains présentent un intérêt écologique tout particulier puisqu'ils sont situés en zone naturelle et dans des zones humides pédologiques repérées. Ainsi, la préservation de ces espaces apparaît nécessaire afin de sauvegarder leurs fonctions écologiques, notamment la capacité de filtrer naturellement les pollutions des eaux superficielles et souterraines, mais également leur rôle de piège à carbone.

Leur localisation est également stratégique pour amorcer notre maîtrise foncière dans ces secteurs afin de pouvoir être saisis dans le cadre du droit de préférence pour des ventes futures de parcelles attenantes.

En conséquence, il nous apparaît opportun de procéder à cette acquisition pour répondre à ces deux objectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'exercer le droit de préférence ouvert par l'article L. 331-24 du Code forestier pour la vente notifiée par Maître LANDAIS le 11 avril 2023, portant sur la vente de parcelles situées aux lieux-dits Bialade et Belfort, à Saint-Médard-en-Jalles, d'une superficie totale de 39 531 m² cadastrées AE147, AE148 et DY16, DY17, DY26, au prix de 11 859 € payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente, avec transfert de propriété et entrée en jouissance au jour de l'acte.

Précise que les frais d'acte (provision sur droits et frais d'acquisition), seront à la charge de la Ville.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à l'acquisition du bien précité et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que conformément à l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions cessions de la Commune en vue de leur annexion au compte administratif de l'exercice concerné.

Impute les dépenses sur les crédits de l'exercice 2023, article 211/518.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Jean-Luc Trichard rapporte la délibération suivante.

Il s'agit d'une prorogation d'un bail emphytéotique à l'Association pour le Développement, l'Insertion et l'Accompagnement des Personnes Handicapées, l'ADIAPH, qui s'appelait auparavant la SPEG (Société Protectrice de l'Enfance de la Gironde). Elle avait un bail emphytéotique qui s'achevait au 31 août 2023. Il s'agit des personnes qui entretiennent nos espaces verts. Le local est situé à proximité de l'entrée des services techniques.

Ces gens ont donc investi dans ces locaux, y ont réalisé des travaux, et il nous semble évident de prolonger ce bail emphytéotique. Nous souhaiterions le prolonger de 25 ans. Il prendrait donc fin le 31 août 2048, pour ceux qui le vivront. Merci pour eux.

DG23_79 PROROGATION ET MODIFICATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT L'INSERTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES (ADIAPH). DÉCISION

Par délibération n° 05.19 du 23 mars 2005, le Conseil Municipal autorisait la signature d'un bail emphytéotique avec la Société Protectrice de l'Enfance de la Gironde (SPEG) d'une durée de 18 ans renouvelable une fois.

La SPEG, devenue Association pour le Développement, l'Insertion et l'Accompagnement des Personnes Handicapées (ADIAPH), est une association du secteur médico-social reconnue d'utilité publique et intervenant dans le champ du handicap mental et psychique en Aquitaine. Elle gère des établissements permettant l'inclusion sociale et professionnelle de personnes handicapées.

Le bail emphytéotique concerne la parcelle EZ 102 sur laquelle a été construite l'atelier de l'Entreprise adaptée de Saint-Médard-en-Jalles.

Ce bail, signé le 22 novembre 2005, prend fin le 31 août 2023.

Par délibération n°DG21_073 du 29 juin 2021, le Conseil Municipal avait décidé de résilier par anticipation ledit bail emphytéotique d'un commun accord avec l'ADIAPH afin de signer un nouveau bail.

L'objet de la présente délibération est de modifier le bail initial par avenant pour en proroger la durée.

Aujourd'hui l'ADIAPH a procédé à des travaux importants de mise en conformité des vestiaires et sanitaires et d'agrandissement de la zone de stockage.

L'investissement financier pour réaliser ces travaux est important pour l'ADIAPH et nécessite donc une perspective d'exploitation suffisante pour l'amortir.

Le bail actuel, ayant une durée résiduelle de quelques mois, ne permet pas cette perspective d'amortissement.

Considérant l'intérêt du projet présenté par l'ADIAPH, qui s'inscrit dans la politique municipale en faveur des personnes handicapées, il est proposé au Conseil Municipal de modifier par avenant le bail emphytéotique actuel, d'un commun accord avec l'ADIAPH en prolongeant la validité du bail emphytéotique pour une durée de 25 ans avec cette structure, soit le 31 août 2048.

La présente délibération annule et remplace celle adoptée le 29 juin 2021.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Abroge la délibération DG21_073 en date du 29 juin 2021.

Décide de proroger par avenant le bail emphytéotique visé ci-dessus pour une durée supplémentaire de 25 ans, soit le 31 août 2048, sans augmentation de redevance.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à effectuer toute démarche et à signer l'avenant au bail emphytéotique avec l'ADIAPH aux conditions énoncées ci-dessus, ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.

Jean-Luc Trichard rapporte la délibération suivante.

Il s'agit d'une acquisition gratuite. Monsieur Denis Darriet, un lotisseur bien connu sur la Commune, nous a proposé la vente de deux parcelles, qui représentent 434 mètres carrés. Elles sont situées rue Sieyès, à Magudas.

Au-delà de la gratuité, cela nous permettra de prévoir un avenir aux Bords de Jalles dans ce secteur, alors que nous n'avions pas cette possibilité. Il nous semble donc très intéressant d'aller vers cette proposition. Je vous remercie si nous votons cette délibération à l'unanimité.

Jacques Mangon

Sur cette dernière délibération, j'ai une interrogation. Pendant longtemps, Monsieur Darriet avait l'intention d'urbaniser dans ce secteur, dans un terrain où il comptait réaliser un certain nombre de formes urbaines, qui ne paraissaient pas tout à fait adaptées au secteur et qui auraient pu le bousculer. Pour ce faire, il lui manquait un élément, qui était un verrou. Je voudrais savoir s'il existe un quelconque lien entre ce cadeau qu'il fait à la Ville – il était très constant dans sa demande, donc je pense qu'il a dû la faire pendant une bonne dizaine d'année – et une option favorable que nous lui aurions donnée pour urbaniser, dans le sens de ce qui lui avait été refusé précédemment. Si c'était le cas, nous ne voterions évidemment pas cette délibération.

Jean-Luc Trichard

Ce n'est absolument pas le cas. D'ailleurs, s'il voulait urbaniser à l'arrière, c'est par ce terrain qu'il aurait accédé à son lotissement. Il nous a également sollicités, il vous a sollicités longtemps, il a même probablement sollicité votre prédécesseur. Le terrain sur lequel il souhaitait urbaniser dispose d'une très importante zone humide. Il n'est donc absolument pas question, même s'il est urbanisable, de faire quoi que ce soit là-bas.

DG23_080 ACQUISITION GRATUITE DES PARCELLES IX344 et IX347. APPROBATION

Par courriel reçu le 17 mars courant, Monsieur Denis Darriet, agissant en qualité de propriétaire, propose de céder à la Commune des espaces boisés, situés rue Sieyès à Saint-Médard-en-Jalles, d'une superficie totale de 434 m² pris sur les parcelles cadastrées IX166 et IX167, à titre gratuit.

Les nouvelles parcelles IX344 et IX347, qui formeront l'emprise des espaces verts cédés, ont été détachées par le document d'arpentage daté du 9 février 2023. Grâce à leur emplacement en bordure de Jalles, ces terrains présentent un intérêt particulier pour la Ville. Leur acquisition permettra de préserver la richesse écologique de la ripisylve de la Jalle, et à terme, de réaliser des cheminements doux le long des rives.

En conséquence, cette acquisition répondra à un double objectif, dans la mesure où elle participera à renforcer la connexion, en mobilité douce, entre la partie Sud-Est du quartier de Magudas et son centre-bourg, tout en assurant une transition entre espaces naturels et urbanisation.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Accepte l'acquisition des espaces boisés appartenant à Monsieur Denis Darriet, situés rue Sièyes d'une superficie totale de 434 m², cadastrés IX344 et IX347, à titre gratuit.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à l'acquisition du bien précité et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que conformément à l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions cessions de la Commune en vue de leur annexion au compte administratif de l'exercice concerné.

Impute les dépenses sur les crédits de l'exercice 2023, article 2111/518.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Jean-Luc Trichard rapporte la délibération suivante.

Nous venons d'acheter gratuitement, mais ici, il s'agit de vendre un espace vert de 75 mètres carrés pour la réalisation d'un petit lotissement de six lots. Nous vendons cette parcelle conformément à l'estimation des Domaines, qui nous a donné un prix de 7 500 euros. Plutôt que de faire une servitude sur nos terrains, il s'agit de permettre le passage des réseaux d'évacuation d'eaux pluviales et d'eaux usées.

DG23_081 CESSIION ESPACE VERT - PARCELLE EA368 - IMPASSE AMEDÉE BERQUE. AUTORISATION

Nous avons été sollicités par la SARL « Le Hameau des Sables », représentée par Monsieur Yves Paulin, pour l'étude d'un projet d'habitat privé situé sur un terrain de 3 470 m² allée de la Rose des sables.

Après analyse du dossier, il est apparu la nécessité de traiter le fonctionnement hydraulique de l'opération par la création d'un raccordement au réseau d'eaux pluviales qui traversera le terrain communal adjacent, situé en contrebas et en retrait de l'impasse Amédée Berque.

Dès lors pour éviter la constitution d'une servitude privée sous emprise publique nous avons décidé de céder ce foncier communal cadastré EA368, d'une contenance de 75 m².

Dans ce cadre, nous proposons de fixer le prix de cession à 7 500 € HT, soit 100 €/m², conformément à l'estimation des domaines.

Après échange avec le porteur de projet, ce dernier a accepté l'offre dans ces termes par courriel en date du 20 avril 2023.

Il est précisé que le statut d'espace vert de la parcelle sera maintenu.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la vente de la parcelle EA368 au bénéfice de la SARL « Le Hameau des Sables ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise la cession de la parcelle cadastrée EA368 d'une contenance de 75 m² à la SARL « Le Hameau des Sables » au prix de 7 500 € HT.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la cession de ce bien et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Impute la recette sur les crédits de l'exercice 2023, article 775.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire

Je vous remercie. Je crois que Jean-Claude Acquaviva souhaite dire un mot.

Jean-Claude Acquaviva

Merci de me donner la parole. Monsieur le Maire, chers collègues, c'est avec émotion que je vous annonce que ce soir sera mon dernier Conseil Municipal. En effet, après plus d'un demi-siècle de vie publique, il me paraît sage de passer le témoin. Cette démission mûrement réfléchie ne remet pas en cause ma loyauté envers la Ville, ni envers mon groupe au sein du Conseil Municipal ou de cette Assemblée.

Je tiens à remercier les membres des Conseils Municipaux des neuf différents mandats, ainsi que le personnel que j'ai rencontré et avec qui j'ai pu travailler pendant plus de 52 ans. J'exprime ma gratitude à tous ceux et celles qui m'ont soutenu, encouragé pendant toutes ces années, dans la majorité ou dans l'opposition, au service de notre Ville et de nos concitoyens.

Ce soir, une page se tourne pour moi, mais sachez que je pars riche des belles rencontres, de nos échanges parfois vifs, mais également riches de cette longue et belle aventure humaine. Merci à tous ceux et celles d'entre vous qui ont pu participer, le 23 mars, à la cérémonie de mes 50 ans de mandat, organisée conjointement par Monsieur le Maire et Jacques Mangon, que je remercie encore.

Merci à tous et bonne continuation.

Applaudissements

Monsieur le Maire

En quelques mots, puisque nous avons déjà eu l'occasion de le faire en Bords de Jalles il y a quelque temps, je voulais vous témoigner d'abord de la reconnaissance de la Ville pour ces années d'engagement, parce qu'il est difficile de s'engager dans la durée, de tenir le cap, de rester fidèle à vos convictions, mais aussi aux hommes et aux femmes que vous avez accompagnés dans ces combats, que ce soit dans l'opposition ou dans la majorité.

Beaucoup de Saint-Médardais m'ont témoigné de la proximité qui était la vôtre, de votre attention aux petits problèmes du quotidien et de votre engagement à les accompagner dans ces moments-là, à être présent. Les services techniques m'ont également témoigné du bon souvenir qu'ils gardent de votre délégation auprès d'eux.

Au-delà des petits échanges parfois un peu politiques, je pense que nous avons la passion commune du service de cette Ville et de nos idées. Je voulais donc vous remercier et vous souhaiter une bonne continuation dans vos nouvelles activités, que j'imagine nombreuses, même en retraite. Merci beaucoup.

Jean-Claude Acquaviva

Merci à vous tous.

Jacques Mangon

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je ne vais pas rallonger l'hommage, j'ai eu l'occasion de le faire ailleurs. Jean-Claude (Acquaviva) sait toute l'estime et l'amitié que je lui porte. Au-delà de l'estime et de l'amitié, je voudrais aussi exprimer une véritable reconnaissance humaine, politique, fraternelle, civique et communale à son égard. Je n'irai pas beaucoup plus loin, nous aurons l'occasion de nous le redire ailleurs et autrement.

Je voudrais également encourager les Saint-Médardais qui nous écoutent, et notamment les plus jeunes, à réfléchir sur cet exemple, ce qu'il porte en lui-même d'assez exceptionnel, mais d'un exceptionnel dont ils peuvent tirer parti. Bien souvent, dans le monde où nous vivons, nous avons régulièrement l'impression que les gens sont focalisés sur eux-mêmes, leur ego. Internet favorise ce type de comportement et isole par rapport à beaucoup. Sur tous les bancs de l'Assemblée,

nous nous demandons souvent avec un peu d'inquiétude si nous ne sommes pas en train de perdre le sentiment de la valeur de l'action pour les autres, et que le sentiment de travailler pour les autres, avec les insuffisances que nous avons chacun, grandit.

Au regard du parcours exceptionnel de Jean-Claude (Acquaviva), je pense que cela mérite de réfléchir. Si quelqu'un a pu faire 50 ans de mandat municipal, c'est bien qu'il a su y trouver des choses qui élèvent, des choses qui transcendent et des choses qui rendent l'humain un petit peu plus valeureux. Je voudrais que les jeunes générations, comme à chaque fois que nous avons des parcours un peu exceptionnels, réfléchissent à cela. Cela vaut le coup de s'investir pour les idées, les idéaux, le service public. Cela a du sens et devrait avoir davantage de sens demain, une fois que nous aurons épuisé les charmes de ces affreuses et merveilleuses machines qui nous importunent constamment.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Jean-Claude (Acquaviva). Nous aurons bien sûr l'occasion de nous revoir en dehors de cette enceinte, avec beaucoup de plaisir, et bientôt pour des évènements rugbystiques. Merci beaucoup.

Pour ce qui est du Conseil, il est terminé. Pour les questions, Monsieur Morisset, si vous pouvez les résumer, puisque nous les avons lues.

Marc Morisset

Je vais être dans la réglementation. Je pense qu'il est important que les internautes et les citoyens sachent quel est le fond des questions. Il est donc important que je les lise. Cela me permet de faire une petite parenthèse pour Monsieur Acquaviva : je crois qu'il y a peut-être le nom d'une place qui l'attend.

Ma première question est la suivante. À partir d'analyses sur les journaux municipaux signalant les décès des habitants de Saint-Médard-en-Jalles, des familles, et en particulier des mamans, s'inquiètent de l'augmentation de...

Monsieur le Maire

Pardon, Marc (Morisset). Cela n'a rien à voir avec votre intervention, mais si vous permettez juste une seconde : pour ceux qui partent, il y a un petit quelque chose à manger, donc ne partez pas trop vite.

Marc Morisset

À partir d'analyses sur les journaux municipaux signalant les décès des habitants de Saint-Médard-en-Jalles, des familles, et en particulier des mamans, s'inquiètent de l'augmentation du nombre de morts par rapport aux années précédentes. Comment expliquez-vous cela ? Sachant a minima que la science corrompt le système international et national de la santé n'est pas compliquée, mais criminelle, que les lanceurs d'alerte au sujet des injections génétiques expérimentales anti-Covid alertaient dès 2021 sur une surmortalité, avec par exemple les mots clefs pandémie, crime, génocide, mort subite, et en anglais, died suddenly. Pour les pays suivants, la doxa vaccinale de l'OMS, les statistiques officielles de la mortalité globale corroborent ces questionnements locaux, avec des hausses massives. Par exemple, en Australie, pour la surmortalité des personnes de 0 à 44 ans, à partir de 2022, c'est + 160 %.

Monsieur le Maire

C'est un point de vue, je n'ai pas grand-chose à rajouter là-dessus. Vous avez pu vous exprimer. Maintenant, la question qui concerne peut-être davantage la Commune.

Marc Morisset

Ce sont des mamans... C'est tout ce que vous répondez ?

Monsieur le Maire

Je ne sais pas d'où vous sortez tout cela. Pendant une épidémie de Covid où les hôpitaux sont pleins, où les gens meurent, vous ne voyez pas de surmortalité, mais aujourd'hui que c'est fini, vous en voyez une. C'est un peu étrange. Je ne peux pas répondre à cela. Ce que je sais, c'est que 100 000 personnes ont été vaccinées ici, que beaucoup l'ont été dans cette salle et que personne n'a vu tout cela, mais chacun est libre de ses avis.

Marc Morisset

Toujours est-il que j'ai constaté à nouveau que ces personnes m'ont sollicité, et j'ai vu une augmentation. C'est pour cela que j'ai posé cette question, en tant que représentant de cette Assemblée.

Beaucoup de rues de la Ville ne signalent pas au sol les emplacements autorisés de stationnement de véhicules devant se garer sur la chaussée et non sur le trottoir, comme le stipule le Code de la route et le demandent de nombreuses associations de piétons en France. Le principe d'alternance entre les côtés droit et gauche d'une chaussée permet de limiter les vitesses de véhicules, les pollutions aériennes et sonores, et implicitement, les accidents. Serait-il possible de réaliser adéquatement et rapidement des signalements au sol, afin de limiter fortement la mortalité de personnes piétonnes sur la Commune, comme ailleurs, par la prise en compte de bonnes habitudes de conduites, plutôt que de communiquer sur d'éventuels décès de piétons qui, nationalement, sont toujours en excès à cause de politiques laxistes, et éviter ainsi aux conducteurs négligents de se faire verbaliser, comme par exemple 135 euros pour un véhicule sur une piste cyclable ?

Monsieur le Maire

Il y a toute une politique, dont nous avons un peu parlé. Claude (Joussaume), tu souhaites peut-être répondre en partie ?

Claude Joussaume

Monsieur Morisset, vous avez raison sur certains points. Effectivement, lorsque nous faisons un marquage au sol à droite et à gauche de la chaussée, c'est-à-dire que nous favorisons un ralentissement du flux de véhicules. Si vous regardez bien, dans bon nombre de rues de la Commune, il y a de plus en plus de voies qui sont marquées en ce sens. Nous essayons également de le faire avec le consentement des riverains et des citoyens qui y vivent, parce qu'il y a aussi des aménagements urbains, notamment les accès voiture, dont il faut tenir compte, mais aussi la gestion d'accès PMR à certains endroits. Nous le faisons donc méthodiquement et de façon organisée.

Je vous rappelle aussi qu'au niveau du Code de la route, l'obligation de marquage au sol n'existe pas, c'est-à-dire que s'il n'y a pas d'interdiction de stationner et si vous ne vous mettez pas dans un stationnement gênant, vous pouvez vous mettre où vous voulez sur la chaussée, à partir du moment où vous ne gênez pas un accès et que vous n'êtes pas sur un passage protégé. Aujourd'hui, l'accès sur la chaussée est totalement autorisé. Pour moi, se garer sur les trottoirs est une incivilité forte, que je dénonce régulièrement en réunion. Je demande régulièrement aux agents municipaux de la Police d'intervenir sur ce genre de choses, parce qu'il s'agit de stationnement gênant pour les personnes à mobilité réduite, pour les familles, pour les enfants. Aux abords des écoles, c'est une catastrophe, parce que les enfants sont sur la chaussée, puisque les voitures sont sur les trottoirs. Je peux donc vous rejoindre sur cet axe-là, il n'y a pas de souci. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci. Enfin, sur les pistes cyclables, je crois.

Marc Morisset

Oui, toujours au niveau des changements d'habitude. Comme je l'ai évoqué aux conseillers municipaux, la Commune de Saint-Médard-en-Jalles n'a pas une uniformité au niveau des voies de circulation entre les cyclistes et les automobilistes. Ma question cible en particulier les

priorités, avec des panneaux « Céder le passage » ou « Stop » avant ou après le croisement d'une piste cyclable, et des panneaux « Stop » positionnés aux croisements de routes, dont l'une des routes croisant les pistes cyclables a des panneaux « Cédez le passage », ou même pas de panneau.

Je rappelle qu'un accident entre un cycliste et un automobiliste est souvent plus dramatique et très défavorable au cycliste. N'ayant eu que deux phrases pour exprimer mon bilan de mi-mandat, et comme précité, vous ayant déjà signalé ces incohérences sur la Commune, auxquelles vous aviez répondu par une formulation évasive, pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous rassurer concrètement sur votre volonté réelle d'inclure uniformément et de façon cohérente ce mode doux de déplacement et d'avenir à Saint-Médard-en-Jalles et au sein de Bordeaux Métropole dans la suite de votre mandat ?

Monsieur le Maire

Bien sûr. Il y a un sujet, je ne sais d'ailleurs pas quelle est la réglementation, sur la priorité piste cyclable, aux croisements. Je ne sais pas s'il est possible de modifier cela, mais ce ne doit pas être le cas, pour des raisons de Code de la route. Il est vrai que c'est dangereux pour les cyclistes.

Claude Joussaume

C'est un débat que nous avons régulièrement avec la Métropole sur la priorité ou la non-priorité aux vélos. Aujourd'hui, la démarche globale va plutôt vers la non-priorité aux vélos sur la Métropole, et c'est une volonté de cette dernière. Ils nous disent aujourd'hui que le vélo ne doit pas être prioritaire – je ne suis pas d'accord avec cela, mais c'est un autre débat. C'est l'axe qui est proposé aujourd'hui.

Rendre prioritaire le vélo dans certains endroits et ne pas l'uniformiser serait également dangereux. Par exemple, pour la Commune de Saint-Médard-en-Jalles – nous ne pouvons pas le décréter, mais c'est un exemple – dire qu'elle choisit la priorité au vélo, cela signifie qu'un cycliste de Saint-Médard-en-Jalles qui part sur une autre commune pourrait se sentir protégé et pourrait donc traverser des carrefours sur une autre Commune où il n'aurait plus la priorité.

C'est donc une décision qui doit se prendre au sein de la Métropole pour pouvoir harmoniser cette démarche. Aujourd'hui, le débat existe. Moi, j'estime que le vélo devrait être prioritaire, mais ce n'est que ma position. Nous essayons de travailler dessus.

Je remercie les services de la Métropole et de la Mairie qui nous soutiennent là-dessus, parce que depuis que nous sommes arrivés, nous avons fortement travaillé sur l'amélioration des pistes et des voies cyclables sur la Commune. Nous avons encore rendez-vous la semaine prochaine avec la Métropole dans le cadre de l'OIM (Opération d'intérêt Métropolitain) pour avoir une accessibilité à toute la zone d'activité sur Issac, avec une voie nature qui va permettre à bon nombre de salariés de pouvoir traverser et d'aller travailler en vélo en sécurité, sans traverser de voies, puisque ce sera *via* les forêts et les chemins nature. Ce sera encore plus agréable pour aller travailler : ils iront travailler avec le sourire et la banane. Merci.

Marc Morisset

Je fais juste une petite parenthèse : vous êtes en mandat depuis 2020, et les nouveaux marquages ne sont pas uniformes. C'est là-dessus que porte ma question. Aujourd'hui, vous avez par exemple une non-priorité avec un « Stop » et le passage d'une piste cyclable, donc finalement, le vélo n'est pas prioritaire sur les nouveaux marquages. Vous dites que vous travaillez, mais qu'est-ce que cela signifie quand il y a un travail et que cela ne débouche pas ? Ce n'est tout de même pas que la Métropole, du moins j'espère.

Claude Joussaume

C'est tout de même la Métropole qui est gestionnaire du réseau.

Monsieur le Maire

Claude (Joussaume) a expliqué que la décision est métropolitaine. Travailler, cela signifie essayer de convaincre les collègues.

Pascal Tartary

Merci pour cette question, qui est très intéressante. Je veux juste vous rappeler que quasiment à notre arrivée, nous avons créé un groupe de travail spécifique là-dessus, mais nous ne vous y avons pas vu, ce qui est un peu embêtant.

Marc Morisset

Vous m'avez exclu.

Pascal Tartary

Non, arrêtez, c'était ouvert au public.

Marc Morisset

Mais si, je n'ai pas vos valeurs, vous le savez.

Pascal Tartary

Effectivement, donc vous vous excluez vous-même et vous ne venez pas aux réunions.

Marc Morisset

Pendant le reste de mon mandat, je vous répéterai que contrairement à certaines personnes, je suis resté le même depuis le début, et c'est vous qui m'avez exclu. Nous en sommes là aujourd'hui. Je vous laisse travailler et je travaille dans l'opposition. Aujourd'hui, je fais mon travail avec cette question et j'espère que les internautes s'en souviendront.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée

Stéphane Delpeyrat
Maire



Éric Mallein
Secrétaire de séance

